



# RAPPORT D'ACTIVITE 2024

DISPOSITIF INTEGRE  
THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE  
VILLEURBANNE-DUCHERE



# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP.....</b>	<b>6</b>
<b>PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT .....</b>	<b>8</b>
AGREMENT .....	8
PRESENTATION DES LOCAUX.....	9
PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS.....	10
<b>LES PUBLICS ACCOMPAGNES .....</b>	<b>13</b>
PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES .....	13
LES DONNEES CHIFFREES DES JEUNES ACCOMPAGNES.....	14
EVOLUTION DE LA POPULATION.....	21
SCOLARITE .....	23
INSERTION PROFESSIONNELLE .....	28
FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT – LISTE D'ATTENTE.....	29
<b>L'ACTIVITE .....</b>	<b>37</b>
DONNEES CHIFFREES DES USAGERS .....	37
DONNEES CHIFFREES DES PROFESSIONNELS .....	39
LES ACTIVITES RECURRENTES .....	46
LES PROJETS DE L'ANNEE .....	48
<b>TRAVAILLER EN PARTENARIAT .....</b>	<b>52</b>
TRAVAIL AVEC LES FAMILLES .....	52
LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS.....	54
<b>L'ORGANISATION DU SERVICE .....</b>	<b>56</b>
LE PROJET DE SERVICE .....	56
LES OUTILS DE LA LOI 2002-2 .....	57
L'ORGANISATION INTERNE.....	57



LA DEMARCHE QUALITE .....	59
LES EVENEMENTS INDESIRABLES.....	60
SUIVI DES FICHES ACTION CPOM .....	60
MAINTENANCE / TRAVAUX / AMMENAGEMENTS.....	63
<b>RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>64</b>
ORGANIGRAMME .....	64
MOBILITES, RECRUTEMENTS.....	64
AJUSTEMENTS DE POSTES .....	65
ACTIONS DE FORMATION .....	66
<b>PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2025.....</b>	<b>68</b>
POUR SUIVRE L'ACTION A 4 NIVEAUX.....	68
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>71</b>
<b>LISTE DES REDACTEURS .....</b>	<b>72</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>73</b>
ORGANIGRAMME DU DITEP VILLEURBANNE- DUCHERE/SESSAD .....	74



# INTRODUCTION

## UN DITEP SUR DEUX TERRITOIRES

*L'offre d'accompagnement du DITEP Villeurbanne-Duchère se déploie sur deux territoires distincts de la métropole de Lyon, celui de Villeurbanne d'un côté et de La Duchère-Lyon 9 - de l'autre.*

L'année 2024 marque une structuration de l'offre d'accompagnement différente de celle de 2023 :

- En dispositif ITEP Villeurbanne-Duchère par l'octroi d'un numéro unique au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) et d'un nouvel agrément ;
- En SESSAD de l'autre, à Villeurbanne, par l'octroi d'un numéro unique au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) et d'un nouvel agrément au profit de jeunes présentant un trouble de la déficience intellectuelle.

Nous avons donc été amenés, en 2024, à différencier dans l'effectif total les jeunes relevant de l'agrément du DITEP et ceux du nouvel agrément SESSAD TDI.

Cela n'a pas été sans difficulté puisque jusqu'à cette date nous ne comptabilisions pas dans l'effectif le nombre de jeune relevant de l'un ou l'autre agrément et que certains d'entre eux témoignaient de profils atypiques ne relevant d'aucun des deux agréments.

En tout cas, l'octroi d'un FINESS unique en DITEP constitue un point fondamental dans l'organisation visant à donner plus de la souplesse pour une réponse adaptée aux besoins évolutifs en réponses aux parcours inclusifs des jeunes accompagnés au sein du DITEP.

Après la formalisation du projet d'établissement en dispositif en 2023, afin de rendre lisible et visible pour les jeunes, les familles et nos partenaires, les changements structurels d'identité du DITEP et du SESSAD TDI ont requis **une harmonisation des outils de la loi 2022-2**. En ce sens, **l'année 2024** marque la **refonte de certains outils de la loi 2002.2** en dispositif et plus largement entre les 3 DITEP de l'association au bénéfice du parcours des jeunes.

Au-delà de la refonte, en prenant appui sur l'auto-évaluation en cours, sur la base du référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS), un travail d'appropriation des outils de la loi 2002.2, de formalisation du PPA (en considérant la grille d'analyse des besoins SERAFIN-PH a été mené auprès des professionnels du DITEP.

**L'année 2024** a aussi favorisé la mise en œuvre concrète de **la recherche-action** que nous avons formalisée en septembre 2023 avec l'Université Lyon 2. Pour rappel, celle-ci vise à l'évaluation qualitative des parcours inclusifs des jeunes accompagnés et des pratiques professionnelles en DITEP. Elle a pour objectif une mobilisation de tous les acteurs ; jeunes, familles, professionnels de l'Education nationale et professionnels du DITEP ; s'inscrivant dans une dimension scientifique interdisciplinaire (psychologie clinique, du développement, sociologie et sciences de l'Education). Une première étape a été franchie et a fait l'objet d'une présentation lors des Journées de l'AIRe 2024 à Lille.

**L'année 2024** marque aussi la réécriture du projet du groupe MAJE et l'accueil sur différentes modalités d'accompagnement à Villeurbanne d'enfants accompagnés par l'ambulatoire de la Duchère. Sur ce point, la question de l'éloignement géographique demeure un frein pour certaines familles du territoire d'intervention de la Duchère et pour le maintien du parcours inclusif de certains jeunes.

Enfin en 2024, à la demande de nos partenaires, au vu des besoins sur les territoires de la Duchère et Vaulx-en-Velin, nous avons recentré l'intervention des deux PCPE du DITEP vers un jeune public de maternelle.

Par ailleurs, le projet spécifique financé par la Cité Educative de Villeurbanne, a favorisé la mise en synergie des acteurs du territoire au bénéfice de l'école. En ce sens, la formalisation d'une convention quadripartite entre les associations ITINOVA, Les PEP69/ML, l'Académie et la Ville de Villeurbanne est à souligner.

**Les éléments ci-dessous sont la transcription des actions du DITEP, prenant appui sur le cadre d'intervention qui est le nôtre, les orientations des politiques publiques et les budgets alloués.**

Nous avons souhaité dissocier et spécifier l'ensemble de certaines des données chiffrées entre les territoires de Villeurbanne et La Duchère-Lyon 9, du fait de la spécificité de chaque entité et des orientations à envisager.

## Présentation du DITEP Villeurbanne-Duchère

Le DITEP Villeurbanne-Duchère s'organise sur deux territoires d'interventions:

- Cinq modalités d'intervention diversifiées et modulables (accueil de jour, de nuit, accueil séquentiel nommé groupe MAJE, ambulatoire, PCPE CAP) sur le site de Villeurbanne ;
- Deux modalités d'accompagnement en propre sur le site de Lyon 9- La Duchère (ambulatoire, PCPE CAP) et deux mutualisés pour les adolescents seulement avec les ateliers pré-professionnalisant et la Villa du DITEP de Gerland et du DITEP Elise Rivet de l'association du PRADO (qui se trouve à moins de 10 kilomètres).

Les difficultés d'accès entre la Duchère et Villeurbanne limitent la souplesse et la fluidité, en réponse aux besoins d'accueil de nuit et de jour des jeunes de la Duchère. Ils se trouvent aux deux extrémités de la Métropole de Lyon, ce qui rend l'accès de l'un à l'autre difficile.

Au nom d'une certaine forme d'équité des réponses au sein du DITEP, faute de mieux, nous apportons des réponses aux besoins d'enfants accompagnés par l'ambulatoire de la Duchère, au cas par cas, en mobilisant principalement les modalités accueil de jour et MAJE de Villeurbanne. Cela n'est pas sans difficulté, interrogeant à chaque fois la fluidité de nos réponses et la dimension inclusive du parcours de chaque jeune. Au-delà, cela mobilise des moyens de transport coûteux pour la santé du jeune d'abord (temps passé dans les transports) et pour le budget alloué.

*Le diagramme organisationnel du DITEP Villeurbanne-Duchère est en Annexe du Rapport d'Activité.*

# L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP

*Créée en 1915, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurées par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.*

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

---

*Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :  
solidarité, laïcité et égalité*

---

**Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires.** Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24.000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

**Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924.** En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Au 1er janvier 2023, elle absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le SESSAD Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

En 2024, l'association a célébré son centenaire, à travers plusieurs évènements qui ont mis en lumière son engagement, en particulier auprès des publics déficients visuels à travers une exposition et une conférence, dans le domaine de la protection de l'enfance et dans le secteur médico-social, avec la production de plusieurs capsules vidéo, et l'organisation d'une journée associative autour du pouvoir d'agir des associations dans l'évolution des politiques publiques.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA)
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTRDV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.
- La cellule facilitateur de parcours.
- Un dispositif d'appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat.

# PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

---

L'octroi d'un numéro FINESS unique modifie administrativement le fonctionnement du SESSAD de Villeurbanne, de la Duchère et de l'ITEP en Dispositif ITEP.

Ce rapport d'activité 2024 se centre donc exclusivement sur les jeunes relevant de l'agrément du DITEP.

Cette modification administrative consacre l'évolution et la transformation de l'offre d'accompagnement du DITEP depuis plusieurs années.

En 2024, sans considérer notre action au sein des deux PCPE-CAP du DITEP, nous avons accompagnés 121 jeunes, auxquels s'ajoutent 5 jeunes relevant du SESSAD TDI de Villeurbanne.

Afin de rendre lisible et visible les besoins des deux territoires d'intervention du DITEP, nous avons aussi fait le choix, dans ce rapport, de valoriser certaines des données en les différenciant d'un territoire à l'autre.

## AGREMENT

### UNE ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE EN DISPOSITIF

Les modalités d'accompagnement du DITEP s'inscrivent dans le cadre réglementaire des DITEP en référence à différents textes de loi :

- La loi 2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Le décret 2005-11 du 24 avril 2017 concernant les DITEP.
- La circulaire du 14 mai 2007
- La loi du 05 juillet 2024.

**Depuis, le décret du 24 avril 2017**, les ITEP et les SESSAD peuvent fonctionner en dispositif intégré. Ce mode de fonctionnement vise à faciliter les parcours des enfants et des jeunes entre différentes modalités d'accompagnement, limitant ainsi les recours systématiques à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et permettant une meilleure adaptation aux besoins du public accueilli. Dans ce cadre, la convention départementale concernant le passage de l'ITEP et du SESSAD de Villeurbanne en **DITEP a été signée entre l'ARS et notre association le 19 janvier 2018.**

**Nous pouvons rappeler que depuis la rentrée scolaire 2019-2020**, le SESSAD de La Duchère est rattaché au DITEP de Villeurbanne.

Jusqu'en 2023, chaque entité disposait encore d'un numéro FINESS unique et d'un agrément spécifique malgré une organisation de l'accompagnement en dispositif. **Celle-ci prend depuis avril 2023 appui sur un projet en dispositif intégré et depuis janvier 2024 sur un FINESS unique.**

<p>Nouvel arrêté d'autorisation de fonctionnement numéro 2023-14-0253, en date du 02.08.2023 DITEP Villeurbanne-Duchère applicable au 01 janvier 2024</p>	<p>Transformation de l'offre et passage en <b>dispositif Intégré Villeurbanne-Duchère (DITEP)</b> des modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Accueil de nuit</b> : 6 places</li> <li>● <b>Accueil de jour</b> : 24 places</li> <li>● <b>Prestations en milieu ouvert</b> : 57 places réparties en             <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ 22 places sur le territoire de Villeurbanne dont 4 places de PCPE</li> <li>⇒ 35 places sur le territoire de Lyon 9 dont 5 places de PCPE</li> </ul> </li> </ul>
---	---

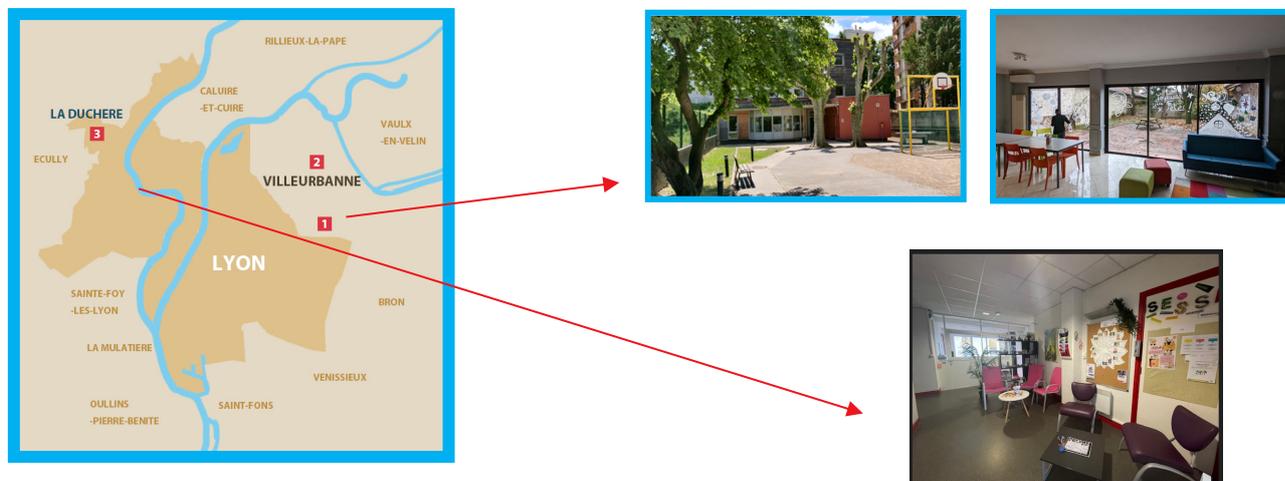
**Concernant l'ambulatorio de la Duchère**, afin de diversifier son offre de soin en réponse aux besoins du parcours des jeunes qu'il accompagne et dans l'attente du déploiement d'autres modalités d'accompagnement, des réponses sont apportées et rendues possibles avec le site de Villeurbanne. Par ailleurs, nous avons signé en 2021 une convention de partenariat avec le DITEP Elise Rivet de l'association du PRADO pour travailler conjointement à la promotion de réponses diversifiées et modulables territorialisées au bénéfice d'adolescents orientés en SESSAD et/ou DITEP et soutenir une démarche partagée de mutualisation d'équipements. Cette convention a fait l'objet d'un travail de réécriture en 2024 afin de favoriser son extension à l'accueil de jour.

**Concernant les deux PCPE-CAP**, nous rappelons qu'ils sont adossés aux ambulatoires de Villeurbanne et à celui de la Duchère. Ils visent à offrir des prestations directes et indirectes et contribuent par la même à la mise en œuvre de l'école inclusive. Ils s'organisent en Cellule d'Accompagnement Pluridisciplinaire (CAP) et interviennent sur chacun de leur territoire respectif, dans plusieurs établissements scolaires désignés par l'Education nationale et prennent appui sur les ressources de ces secteurs distincts, soit Vaulx-en-Velin d'un côté et la Duchère Ecully de l'autre.

Les lieux d'intervention des deux PCPE sont au cœur de quartiers prioritaires ou sous Contrats Locaux d'Aménagement, sur des territoires où il n'y a guère de porosité possible entre les établissements scolaires et leur environnement. Il convient de préciser que l'activité des 2 PCPE fait l'objet d'un rapport annuel via un outil transmis par l'ARS et propre à l'ensemble des PCPE de la région.

## PRESENTATION DES LOCAUX

### DES LOCAUX ADAPTES AUX BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT



L'organisation des locaux contribue à l'accompagnement des jeunes au quotidien. Sur les deux sites, ils sont accessibles et desservis par les transports en commun. Il convient de préciser que les locaux de Villeurbanne sont communs avec ceux du SESSAD TDI de Villeurbanne.

## DES MODALITES D'INTERVENTIONS DANS DES LOCAUX MIS A DISPOSITION PAR NOS PARTENAIRES SUR LES TERRITOIRES



Au-delà des modalités d'intervention des ambulatoires sur les lieux de vie de chaque jeune accompagné, les modalités d'accueil de jour et PCPE du DITEP interviennent au cœur d'établissements scolaires du premier et second degré. Ces interventions prennent appui sur une mise à disposition de locaux par nos partenaires Education nationale et collectivités territoriales.

## PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS

Le décret relatif aux DITEP et l'instruction du 02 juin 2017, publiée le 05 septembre 2017, précise que le fonctionnement du DITEP permet « une meilleure fluidité des parcours des enfants et des jeunes accompagnés au sein du dispositif et ainsi, une meilleure adaptation de la prise en charge à leurs besoins ». L'objectif du DITEP est également « de limiter les situations de crise et de rupture en permettant la mise en œuvre des solutions rapides, qui correspondent à l'évolution des situations ». Ce cadre d'intervention a pour objectif d'assouplir les parcours pour permettre « un accès plus rapide aux accompagnements les plus inclusifs possibles ».

Le dispositif ITEP ne peut se résumer à une juxtaposition des modalités d'accompagnement entre elles. Il réclame du temps, la prise en compte des histoires institutionnelles des ITEP et SESSAD réunis en dispositif. Il sous-tend des espaces d'élaboration conjoints entre ces professionnels et ce afin de favoriser l'expression d'une culture commune au sein d'une même entité institutionnelle devenant celle du dispositif. L'élaboration du projet d'établissement en projet dispositif, finalisée en 2023, a été travaillée en ce sens et est un élément fondateur de ce changement. Il s'inscrit pleinement dans les axes du projet fédéral FGPEP et prend appui sur le projet associatif 2023-2028. C'est dans ce cadre de promotion de la société inclusive et de l'auto-détermination des personnes accompagnées qui rejoignent les valeurs de l'association Les PEP 69/ML et de nos partenaires, que notre action s'inscrit.

## UN PROJET EN DISPOSITIF FAVORISANT LES PARCOURS INCLUSIFS DE SCOLARISATION DES JEUNES ACCOMPAGNES

Le DITEP prend appui sur une dynamique institutionnelle préfiguratrice dans ses projets d'adaptation aux besoins de différents publics et inscrit **son action autour de 6 points forts** :

- La fluidité des accompagnements dans une logique de parcours ;
- L'adaptation des modalités d'accompagnement au plus près des besoins des jeunes ;
- Un souci permanent d'éviter des ruptures ;
- La promotion de l'inclusion autant que possible, en garantissant pour les plus fragilisés autant que nécessaire un accompagnement dans les murs du DITEP ou en mutualisant avec nos partenaires ;
- Une place prépondérante laissée aux familles dans l'accompagnement de leur enfant et une volonté commune de promouvoir et accompagner les parcours inclusifs ;
- Une logique de connaissance mutuelle et de coopération avec les acteurs de terrain de nos deux territoires d'intervention et un maillage territorial d'appui à l'environnement à travers la richesse de l'ensemble des accompagnements ambulatoires, le groupe MAJE et les deux PCPE CAP sur leurs territoires.

En ce sens, le DITEP développe des réponses coconstruites avec les jeunes, leurs familles et nos partenaires, favorisant les parcours inclusifs et la participation de tous au long de l'accompagnement. Celle-ci s'adapte à l'âge, aux besoins et respecte le consentement éclairé de chaque jeune. Entendre, soutenir la parole de l'enfant commence par l'accueil, l'écoute et la proposition de mise en mots de ses manifestations comportementales. C'est un apprentissage du quotidien pour permettre simultanément sa participation à la co-construction de son projet individuel mais aussi sa participation aux choix des actes du quotidien, des activités, des médiations qui lui sont proposées. Cet apprentissage prend appui sur la reconnaissance de la place de l'enfant, de ses parents mais aussi sur le travail pluri et interdisciplinaire ainsi que sur celui en réseau sur nos territoires. Dans la relation à l'enfant, les leviers de l'action de l'accompagnement ont été déclinés dans le projet en dispositif en prenant appui sur la parole des jeunes.

## UN PROJET EN DISPOSITIF VALORISANT UNE ORGANISATION STRUCTUREE EN REPONSE AUX BESOINS SPECIFIQUES DES JEUNES ACCOMPAGNES

Permettre un accès plus rapide aux accompagnements les plus inclusifs possibles repose sur une volonté institutionnelle de favoriser l'accès aux apprentissages scolaires et sociaux, en retrouvant le plaisir d'apprendre et d'être ensemble.

**La singularité du DITEP Villeurbanne-Duchère repose sur une organisation visant avant tout à soutenir les parcours inclusifs de scolarisation et de socialisation des jeunes accompagnés.**

En ce sens, le DITEP favorise différents modes de scolarisation. Il mobilise aussi des savoir-faire, des moyens dédiés conséquents et des modalités d'intervention dans une logique inclusive. Pour répondre à ces objectifs et aux besoins des jeunes accompagnés, selon l'intensité et le caractère durable de leurs troubles du comportement, le DITEP propose des actions conjuguées autour de quatre registres :

- Registre éducatif ;
- Registre pédagogique ;
- Registre social ;
- Registre thérapeutique.

Ces quatre registres se déclinent de manière différenciée selon la (es) modalité(s) d'accompagnement dont bénéficie(nt) le jeune.

L'ensemble des professionnels tout en gardant leurs spécificités d'interventions contribuent à la mise en œuvre du DITEP. Il prend appui sur le travail interdisciplinaire en équipe pluridisciplinaire, porté par les cadres de direction, les cadres fonctionnels et les coordinateurs. Ce travail contribue à garantir une cohérence, de la réactivité en réponse aux besoins des parcours des jeunes accompagnés. Il favorise la construction d'un cadre permettant à chaque jeune de reconstruire une qualité d'attachement, des relations « sécurisées » et solides. La personnalisation des réponses aux besoins des enfants/adolescents accompagnés prend appui sur le Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'enfant (PPA) et sur le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

Une souplesse est également rendue possible pour les changements de modalités de scolarisation. Les fiches navettes permettent un ajustement des réponses de manière souple et adaptable aux besoins spécifiques d'accompagnement et de scolarisation des jeunes accompagnés. Ils se déclinent selon le schéma présenté en annexe.

## **UN PROJET EN DISPOSITIF EN APPUI A SON ENVIRONNEMENT**

Notre forte volonté d'inscrire la structure sur son territoire nécessite un travail en réseau important avec les établissements scolaires de proximité et nos partenaires de la santé, du médico-social et du social voire de l'éducation populaire.

Nous accompagnons des jeunes et leurs familles, domiciliés sur une vingtaine de communes de la Métropole de Lyon intégrant au moins 13 circonscriptions différentes de l'Education nationale (travail surtout avec 8 d'entre elles) et 3 circonscriptions ASH distinctes sans compter nos partenaires des champs de la protection de l'Enfance, de la pédopsychiatrie, du médico-social, de la culture et des loisirs. Cette logique de territoires distincts multiplie le nombre de partenaires entre les deux territoires d'intervention.

La fonction ressource du DITEP est particulièrement reconnue par l'Education nationale. Le DITEP s'inscrit dans une dynamique de partenariat en participant aux Pôles ressource de l'Education nationale des circonscriptions de Vaulx-en-Verin et de Villeurbanne, Lyon 6 et Ecully/9<sup>ème</sup> et Lyon-Vaise Tassin.

Il prend appui en ce sens sur les modalités d'accompagnement spécifiques de l'ambulatoire et des deux PCPE.

# LES PUBLICS ACCOMPAGNES

## PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES

### LES JEUNES ACCOMPAGNES PAR LE DITEP

Le travail en commun entre les professionnels des 3 DITEP en 2023 a permis de dégager plusieurs caractéristiques chez les jeunes présentant « *des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages* », que nous accompagnons.

S'ils ont en commun un potentiel cognitif globalement préservé, le profil des jeunes accompagnés est souvent dysharmonique, tant sur le plan du développement affectif que cognitif.

### UNE RELATION AUX AUTRES ET A EUX-MEMES SOUVENT DEGRADEE

Les jeunes accompagnés en DITEP présentent de manière plus ou moins intenses des difficultés de séparation, une intolérance à la frustration, un trouble de la relation à l'autre caractérisé par un mauvais ajustement à autrui et au groupe, une prise en compte des exigences sociales insuffisante avec un rapport à l'autorité difficile.

Leur rythme de vie peut aussi témoigner d'une désorganisation pouvant majorer au fil du temps leur difficulté, tout comme leur lien, souvent de dépendance aux réseaux sociaux.

L'instabilité physique, l'agressivité, l'impulsivité, la dispersion psychique et les troubles attentionnels sont des modalités d'expression de même que la présence de conduites d'échec et le recours à la toute-puissance ou à l'opposition.

Leurs difficultés peuvent aussi se déployer de manière plus introvertie : inhibitions, positions de retrait, mouvements auto-agressifs, pensées suicidaires...

Ces manifestations plus ou moins intenses vont venir perturber leurs facultés de penser et d'agir, leurs perceptions d'eux-mêmes, leurs relations aux autres.

Elles ne se traduisent pas avec la même intensité dans les différents espaces du DITEP. En ambulatoire, notamment la symptomatologie peut être moins bruyante.

### UNE SOCIALISATION ET UNE SCOLARISATION MISES A MAL

Sur le plan psychopathologique, ils présentent un certain nombre de manifestations symptomatiques aux conséquences plus ou moins importantes sur leurs capacités de scolarisation et de socialisation.

Leur rapport au savoir est généralement perturbé, leur potentiel empêché demandant une pédagogie et un accompagnement éducatif adapté.

### DES HISTOIRES DE VIE DIFFICILES PARFOIS TRAUMATIQUES

Les jeunes accueillis en DITEP témoignent, pour une partie d'entre eux, d'histoires de vie marquées par des perturbations relationnelles précoces, des problématiques de séparation et de pathologie du lien et pour certains des vécus de maltraitance et/ou d'abus. Tous les jeunes n'ont toutefois pas vécu la violence, la maltraitance, des souffrances familiales aussi lourdes. Dans leur grande majorité, ils présentent néanmoins des fragilités personnelles importantes et notamment une image d'eux-mêmes fortement dégradée.

Leur histoire, familiale et/ou personnelle, leurs troubles singuliers semblent peser sur la construction de leur personnalité, générer de la souffrance. Celle-ci est traduite dans des comportements peu adaptés.

## UN ACCES AU SOIN TRADITIONNEL/DIRECT SOUVENT PRECOCE PUIS DIFFICILE

Au regard des différentes modalités d'expression de leur souffrance, les adolescents voire jeunes adultes en particulier accèdent difficilement à un soin direct, dans un espace d'élaboration repères, avec un médecin psychiatre ou un psychologue. De la même façon, ils sont facilement à distance des différentes actions de prévention.

Pour les plus jeunes, la fréquence du recours à des soins dès la petite enfance est souvent soulignée.

La pratique institutionnelle, dans ses différentes formes et dans une dynamique interdisciplinaire et interinstitutionnelle, permet de faciliter l'élaboration collective de leurs troubles psychiques pour que se créent les conditions de leur accès à l'auto-détermination.

## LES DONNEES CHIFFREES DES JEUNES ACCOMPAGNES

### REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE DES JEUNES ACCOMPAGNES EN 2024

Age des personnes accompagnées de l'effectif au 31/12 au sein du DITEP						
	6 à 10	11 à 15	16 à 17	18 à 19	20 à 24	Total
Garçons	17	49	11	5	0	82
Filles	2	2	1	1	0	6
Total	19	51	12	6	0	88

L'effectif total tout jeune confondu est de 88 jeunes au 31/12/2024 dont :

- 57 sur le site de Villeurbanne de l'agrément du DITEP auquel d'ajoute 5 jeunes du SESSAD TDI de Villeurbanne bénéficiant des modalités d'accompagnement accueil de nuit et MAJE du DITEP ;
- 31 sur le site de la Duchère.

Le nombre de garçons accueillis reste majoritaire comme en 2023. Il représente 97% des jeunes accueillis. Comme en 2023, la tranche d'âge accompagnée en majorité est celle des 11 et 15 ans soit 59 % de l'effectif. Pour l'accueil de jour la tranche d'âge la plus représentée est celle des 11 - 15 ans. Le nombre de fille y est en augmentation puisque nous avons accueilli en 2024, 3 filles, dont deux âgées de 7 ans. Cette situation n'était pas arrivée depuis plusieurs années.

A la Duchère, comme en 2023, la tranche d'âge accompagnée en majorité est celle des 11 et 15 ans soit 74 % de l'effectif, sauf pour les filles dont la présence se diffuse sur les 11-19 ans.

Le vieillissement de la population se poursuit de manière significative sur l'ambulatorio de Villeurbanne. Celui-ci ne prend en charge désormais que deux jeunes âgés entre 8 et 10 ans. Les 11-15 ans constituent 54 % de l'effectif total. Pour la première fois, la tranche d'âge des 16-19 ans représente 37 % de l'effectif, avec trois jeunes majeurs. Concernant les jeunes qui bénéficient du dispositif MAJE, ils sont âgés de 6 à 10 ans.

### ADMISSIONS AU SEIN DU DITEP EN 2024

Age des personnes accompagnées admises dans l'année au sein du DITEP							
	5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 17 ans	18 à 19 ans	19 à 20 ans	Total
Garçons	0	11	7	1	0	0	19
Filles	0	2	0	0	0	0	2
Total	0	13	7	1	0	0	21

La diminution du nombre d'admissions par rapport au nombre de sortants est à mettre en lien avec la diminution d'exigence de file-active continue des deux ambulatoires du DITEP, passant de 1,4 à la Duchère et 1,5 à Villeurbanne à 1,2 en 2024.

**D'une manière générale**, notre constat reste identique depuis plusieurs années, la majorité des dossiers MDMPH que nous recevons concernent des garçons et encore plus lorsqu'il s'agit de demandes en direction de la modalité Accueil de Jour et ce même si cette année, nous avons accueilli 2 filles de l'âge de 7 ans.

**Pour Villeurbanne**, l'âge des jeunes admis nous permet d'observer que sur les **12 jeunes admis** en 2024, 9 concernaient des enfants âgés de 6 à 10 ans soit **75 % des admissions**.

**Pour la Duchère**, l'âge des jeunes admis nous permet d'observer que sur les **9 jeunes admis** en 2024, 8 concernaient des enfants âgés de 6 à 15 ans soit **88 % des admissions**.

## CHANGEMENTS ET/OU COMBINAISON DE MODALITES AU SEIN DU DISPOSITIF EN 2024

Afin de répondre aux besoins évolutifs de chaque jeune, des changements et/ou la combinaison de modalités entre elles sont mobilisés tout au long de l'année. La combinaison la plus fréquente de plusieurs modalités entre elles sont celles de :

- L'accueil de nuit/l'accueil de jour ;
- L'ambulatoire/l'accueil de nuit ;
- L'accueil de jour et/ou l'ambulatoire/MAJE,
- L'ambulatoire/l'accueil de nuit/MAJE.

Le passage d'une modalité à l'autre dans le DITEP fait l'objet d'une attention particulière des professionnels.

**En 2024 :**

- **12 jeunes ont nécessité la combinaison et/ou d'un changement de modalité d'accompagnement entre le groupe MAJE, les deux ambulatoires et l'accueil de jour;**
- **21 jeunes ont bénéficié d'une combinaison d'accompagnement avec la modalité accueil de nuit semaine et répit week-end.**

## SORTIES DU DITEP EN 2024

33 jeunes ont quitté le dispositif ITEP en 2024 :

- 17 sur le site de Villeurbanne (8 sortants ambulatoire, 8 accueil de jour et 1 combinant accueil de jour et ambulatoire) ;
- 16 sur le site de la Duchère.

Comme nous l'avons explicité ci-dessus, le nombre de sorties du dispositif est supérieure au nombre d'entrée. Cela est à mettre en lien avec les attendus de file-active continue négociée dans le cadre du CPOM 2024-2027. Concernant le site de la Duchère, le nombre de sortant est de 16 contre 9 admissions. Nous avons, en effet, fait le choix de suspendre les admissions entre septembre et décembre 2024, en lien avec des difficultés de recrutement suite au départ d'une éducatrice spécialisée.

	Age des enfants et adolescents sortis dans l'année au sein du DITEP					Total
	5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 18 ans	19 à 20 ans	
Garçons	0	2	18	8	3	31
Filles	0	0	2	0	0	2
Total	0	2	20	8	3	33

La grande majorité des jeunes ayant quitté notre dispositif à Villeurbanne comme à la Duchère ont entre 11 et 15 ans.

## PROVENANCE DES JEUNES ACCUEILLIS ET MOBILITES DES ACCOMPAGNEMENTS AU SEIN DU DITEP

Provenance des personnes accompagnées admises dans l'année au sein du DITEP	
CAMSP	1
SESSAD	0
<b>Autre Etablissement médico-social</b>	4
<b>milieu familial</b>	16
<b>provenance non connue</b>	0

Globalement, il est intéressant de repérer que sur les 21 admis, 16 jeunes accueillis dans le cadre de la procédure d'admission proviennent du milieu familial et n'ont donc pas bénéficié d'accompagnements par un autre ESMS. 3 jeunes sur les 4, bénéficiant d'un accompagnement médico-social lors de la phase d'admission, proviennent des 2 PCPE du DITEP.

## REPARTITION PAR TYPE DE DEFICIENCES PAR SITE AU SEIN DU DITEP

### Sur le site de Villeurbanne

#### Répartition de l'ensemble des personnes accompagnées dans l'année par catégorie en fonction des déficiences à Villeurbanne

Indiquer la déficience / le total correspond au nombre de personnes accompagnés dans l'année 2024

	Déficiences intellectuelles	Autisme - TED	Troubles du psychisme	Troubles du langage et des apprentissages	Troubles du comportement et de la communication	Autres déficiences	En cours de diagnostic	TOTAUX
<b>A titre principal</b>	0	4	4	10	41	1	14	<b>74</b>
<b>A titre associé</b>	1	0	7	12	9	0	0	<b>29</b>

La file-active 2024 à Villeurbanne est de 74 jeunes, auxquels s'ajoutent 5 par ailleurs accompagnés par le SESSAD TDI de Villeurbanne.

En 2024, les types de déficiences observés sur la file active montrent que, comme en 2023, la majorité des enfants accueillis présentent des difficultés psychologiques avec des troubles du comportement et de la communication. Ces jeunes représentent 55,4 % de l'effectif.

Cette année, les jeunes ayant des troubles envahissants du développement ou des troubles psychiques au titre de déficience principale, représentent 5,4% de l'effectif, contre 15% en 2024, 18,4 % en 2023 et 26,21 % en 2022. Cette diminution est à mettre en lien avec la dissociation des effectifs entre le DITEP et le SESSAD TDI en janvier 2024.

Par ailleurs, comme l'année dernière, 18,9 % de l'effectif concerne des jeunes dont le diagnostic est en cours d'affinement.

Enfin, les jeunes présentant des troubles du langage et des apprentissages comme déficience principale représentent 13,51% contre 16,6 % de l'effectif en 2023 et sont majoritairement suivis par le service ambulatoire du DITEP.

Il est important de noter que notre processus d'admission pour l'accueil de jour est particulièrement attentif aux critères de notre agrément.

Répartition de l'ensemble des personnes accompagnées dans l'année par catégorie en fonction des déficiences à la Duchère							
Indiquer la déficience / le total correspond au nombre de personnes accompagnés dans l'année 2024							
	Déficiences intellectuelles	Autisme - TED	Troubles du psychisme	Troubles du langage et des apprentissages	Troubles du Comportement et de la communication	Autres déficiences	TOTAUX
A titre principal	1	3	15	9	19	0	47
A titre associé	0	0	1	18	22	0	41

**La file-active 2024 à la Duchère est de 47 jeunes.**

En 2024, les types de déficiences observés sur la file active montrent que, comme en 2023, la majorité des enfants accueillis présentent des difficultés psychologiques avec des troubles du comportement et de la communication. Ces jeunes représentent 40,4% de l'effectif soit une diminution de 14,3% par rapport à 2023. Toutefois, nous constatons une augmentation du nombre de jeunes présentant des troubles psychiques depuis 2 ans. Ils représentent 31,9% de l'effectif. La part des troubles des apprentissages est constante depuis 4 ans.

**PROBLEMATIQUES DES ENFANTS ACCOMPAGNES AU SEIN DU DITEP**

49,58% des jeunes en 2024 ne bénéficient d'aucun autre suivi sur le plan éducatif ou médico-psychologique que celui du DITEP.

Pour l'autre moitié de l'effectif, nous pouvons noter qu'un même jeune bénéficie souvent de plusieurs types d'interventions simultanément.

La problématique des enfants accompagnés donne à voir la complexité des situations des jeunes et leurs familles ainsi que celle de nos territoires d'intervention.

Problématique des situations d'enfants, adolescents et jeunes adultes accompagnés dans l'année 2024 au sein du DITEP	
Interventions multiples	Nombre d'enfants, adolescents ou jeunes adultes concernés
pas d'autres suivis au plan éducatif ou médico-psychologique	60
soins psychiatriques engagés en secteur public	30
soins psychiatriques engagés en secteur libéral	7
rééducation en secteur public ou libéral (orthophonie, psychomotricité.....)	33
bénéficie parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre administratif (AED...)	17
bénéficie parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre judiciaire (AEMO)	14

bénéficie parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre administratif (Aide sociale à l'Enfance)	8
bénéficie parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre judiciaire (placement ordonné par un juge pour enfants)	8
concerné par un suivi judiciaire au plan pénal	0
Contrat jeune majeur	1
Demande de curatelle	1
Autres	4

### **Sur le site de Villeurbanne**

En ce qui concerne la protection de l'enfance, 27 jeunes ont bénéficié d'une mesure d'accompagnement en 2024 au titre de la protection de l'enfance. Nous avons observé une réduction des situations de violences intrafamiliales par rapport à 2023. Toutefois, 3 signalements d'urgence ont été adressés au Parquet des Mineurs en 2024.

Pour les soins, 33 jeunes bénéficient de soins psychiatriques et psychologiques externes, dont 28 dans le secteur public et 5 en libéral. De plus, 24 jeunes bénéficient d'une rééducation en libéral. Ces chiffres sont en hausse par rapport à 2022 et 2023. Les accompagnements en pédopsychiatrie dans le secteur public sont généralement initiés avant l'accueil de l'enfant au DITEP. Les consultations avec un médecin pédopsychiatre sont majoritaires, ce dernier assurant la prescription médicale nécessaire. Cela facilite également le recours à des hospitalisations lorsqu'elles sont nécessaires.

Notre médecin psychiatre, bien que limité en temps, assure le lien avec les médecins pédopsychiatres du secteur public et les médecins généralistes ou spécialisés, avec l'accord préalable des familles. La réorganisation de l'inter-secteur de pédopsychiatrie en septembre 2021 a allongé les listes d'attente pour les demandes de soins. Cependant, comme en 2023, le travail partenarial avec les CMP en 2024 a permis d'améliorer la coordination des projets soignants pour les enfants bénéficiant d'un double accompagnement. Ce partenariat a évité des ruptures dans l'accompagnement des jeunes les plus en souffrance et a contribué à créer un environnement sécurisant pour les jeunes, leurs familles et les professionnels.

### **Sur le site de la Duchère/Lyon 9**

Après avoir connu une hausse spectaculaire (+ 300%) en 2022 des jeunes accompagnés par la pédopsychiatrie dans le secteur public –sans doute une conséquence du COVID - depuis 2 ans, les suivis se font plus rares. Nous enregistrons une baisse de 80% en 2024 par rapport à 2023. La démarche d'aller vers le soin public est parfois rendue difficile du fait des délais d'attente en CMP et de la crainte exprimée par certaines familles, qui préfèrent s'orienter vers les praticiens libéraux.

Pour ce qui est de la rééducation, nous enregistrons une nette hausse des suivis mis en place (+ 200%) par rapport à 2023. Nous constatons qu'il s'agit principalement d'enfants qui cumulent plusieurs soins de rééducation.

Concernant les suivis administratifs ou judiciaires, cela représente 23% des personnes accompagnées par l'ambulatoire de la Duchère. C'est donc constant par rapport à l'année dernière.

Comme l'année dernière, nous notons que nous sommes amenés à travailler avec de nouveaux acteurs (éducateurs spécialisés en libéral), qui sont déjà présents dans l'accompagnement de l'enfant au moment de l'admission.

HOSPITALISATIONS dans l'année au sein du DITEP		
	Nombre de personnes	Durée totale en jours d'hospitalisation
Secteur psychiatrique	5	23
Autres services	2	97

En 2024, nous notons que 7 jeunes ont été hospitalisés.

Il convient de noter que :

- 2 jeunes de l'accueil de jour ont été hospitalisés en pédopsychiatrie, pour les soutenir dans une période de grande souffrance et évaluer la possibilité de bénéficier de traitements médicamenteux ;
- 1 jeune a été hospitalisé en pédopsychiatrie, afin d'établir son profil psychologique et réajuster son traitement ;
- 2 jeunes ont été hospitalisés pour des raisons médicales, dont l'un d'entre eux en service de cancérologie.
- 2 jeunes ont été admis en service d'urgence à la demande de leurs parents : l'un à la suite d'une crise à son domicile et l'autre dans un cadre préventif avec des craintes d'un passage à l'acte auto agressif.

Toutes ces hospitalisations ont été accompagnées par les professionnels référents et ont fait l'objet de réunions concertées entre professionnels hospitaliers et du DITEP.

A l'accueil de jour, chaque année (2 jeunes en 2024), nous sommes contraints de faire appel aux services d'urgence (SAMU) pour nous aider à accompagner d'importantes crises d'enfants en grande souffrance. Ce passage par les services de pédopsychiatrie, sans que cela ne débouche pour autant par une hospitalisation, permet le plus souvent d'apaiser sur l'instant le jeune mais peut également déclencher un accès au soin dans certaines situations jusque-là sans suivi.

Recouvrement Protection de l'enfance – DITEP	
Nombre de jeunes de l'effectif au 31/12 placés (MECS-Familles d'accueil)	8

Au 31.12, 8 enfants bénéficient d'une mesure de placement au titre de la protection de l'enfance en Maison d'Enfant à Caractère Social (MECS) dans le cadre d'une ordonnance de placement judiciaire et/ou dans un cadre administratif. **Sur ces 8, 5 jeunes sont accompagnés par l'accueil de jour.**

Les besoins de ces 5 jeunes recouvrent les champs du médico-social, de la protection de l'enfance et de la pédopsychiatrie. Auprès d'eux, le nombre de professionnels est important et nécessite une coordination quotidienne des différentes équipes entre elles.

## REPARTITION DE L'ACCOMPAGNEMENT SUR LES TERRITOIRES DU DITEP

Comme mentionné dans le projet en dispositif, **les secteurs d'intervention de l'ambulatoire et de l'accueil de jour/nuit doivent être mieux circonscrits au sein de l'organisation du DITEP, car ils diffèrent toujours actuellement.**

Le secteur d'intervention de l'accueil de jour est plus étendu que celui de l'ambulatoire de Villeurbanne, notamment depuis que nous avons commencé à répondre aux besoins de deux jeunes du territoire de l'ambulatoire de la Duchère. L'éparpillement du secteur de recrutement de l'accueil de jour impacte la durée et le coût des transports des jeunes accompagnés. Ce coût est d'autant plus élevé que, en raison de cet éparpillement géographique et des manifestations comportementales des enfants, nous devons organiser trois tournées quotidiennes pour garantir leur sécurité et éviter qu'ils n'effectuent plus d'une heure de transport

collectif pour se rendre au DITEP. Certains jeunes de l'accueil de jour habitent dans les communes de Caluire-et-Cuire, Meyzieu, Rillieux-la-Pape et désormais des Mont-D'or ce qui pose des difficultés en termes de transport en raison de l'étendue du secteur.

**Sur le site de Villeurbanne**

Sectorisation des admissions réalisées à Villeurbanne			
Arrondissements / communes	Garçons	Filles	Total
Villeurbanne	7	2	9
Vaulx-en-Velin	2	0	2
Bron	0	0	0
Lyon 8è	1	0	1
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>12</b>

Sectorisation de l'ensemble des personnes accompagnées au 31/12 à Villeurbanne			
Arrondissements / communes	Garçons	Filles	Total
Villeurbanne	22	2	24
Vaulx-en-Velin	7	0	7
Bron	3	1	4
Caluire	1	0	1
Vénissieux	1	0	1
Albigny-sur-Saône	1	0	1
Décines-Charpieu	1	0	1
Montaney	1	0	1
St Cyr au Mont d'Or	1	0	1
Lyon 3è	4	0	4
Lyon 6è	0	0	0
Lyon 7è	2	0	2
Lyon 8è	8	0	8
Lyon 9è	1	0	1
Sathonay-Camp	1	0	1
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>3</b>	<b>57</b>

Au 31 décembre 2024, 43,40 % des enfants accompagnés résident principalement à proximité du DITEP, sur la commune de Villeurbanne. Par ailleurs, 28 % des jeunes vivent et sont scolarisés dans les arrondissements de Lyon proches de Villeurbanne, tels que Vaulx-en-Velin, Lyon 3, 6, 7 et 8.

Sectorisation des admissions réalisées à la Duchère			
Arrondissements / communes	Garçons	Filles	Total
Lyon 9 <sup>e</sup>	5	0	5
Ecully	2	0	2
Collonges au Mont d'Or	1	0	1
St Germain au Mont d'Or	1	0	1
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>9</b>

Au 31 décembre 2024, 55,5 % des enfants admis résident principalement dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon. Nous comptons deux nouvelles communes : Collonges au Mont d'Or et St Germain au Mont d'Or. Les communes des Monts d'Or n'ont guère de solutions d'ESMS sur leur secteur et nous sommes vraiment à la limite de notre zone d'intervention.

Sectorisation de l'ensemble des personnes accompagnées au 31/12 à la Duchère			
Arrondissements / communes	Garçons	Filles	Total
Lyon 9 <sup>e</sup>	11	1	14
Ecully	5	1	6
Dardilly	4	0	4
Limonest	1	0	1
St Didier au Mt d'Or	1	0	1
Couzon au Mt d'Or	1	0	1
Lentilly	0	1	1
St Cyr au Mt d'Or	0	0	0
St Genis les Ollières	1	0	1
Lissieu	1	0	1
Tassin La Demi-Lune	0	1	1
Collonges au Mont d'Or	1	0	1
St Germain au Mont d'Or	1	0	1
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>4</b>	<b>31</b>

L'ambulatorio de la Duchère intervient sur 13 communes comme en 2023. La zone d'intervention est à la fois urbaine et plus rurale, ce qui diversifie également la population. 45,16% des personnes accompagnées habitent sur Lyon 9. 77% des enfants accueillis se trouvent en proximité avec l'ambulatorio de la Duchère : Lyon 9, Dardilly et Ecully, mais la zone d'intervention s'étend davantage vers les Monts d'Or.

## EVOLUTION DE LA POPULATION

### D'UNE MANIERE GENERALE

L'évolution des données chiffrées de l'activité d'une année à l'autre nous permettent d'observer combien les parcours des jeunes accompagnés sont avant tout inclusifs mais combien aussi leurs besoins se situent toujours à la croisée des champs d'intervention du social, du médico-social et du soin voire de la pédopsychiatrie. Elles nous permettent d'observer aussi combien l'âge des jeunes accompagnés a augmenté de manière significative, en particulier au sein des deux ambulatoires.

## DES EVOLUTIONS LIEES A LA REALISATION D'ACCOMPAGNEMENT DE PLUS EN PLUS INCLUSIFS

La volonté inclusive du dispositif ITEP se réalise par des approches diversifiées en réponse aux besoins du parcours de chaque jeune : scolarisation ordinaire, à temps partagée, UEI, UEE, modalités d'intervention ambulatoire, PCPE-CAP, appui à nos partenaires qu'ils soient de l'Education nationale, de la pédopsychiatrie ou de la Protection de l'Enfance...

Le déploiement de modalités d'intervention dans et avec l'environnement du jeune accompagné, bien souvent dans le cadre même des écoles, a ouvert la voie à de nouvelles formes d'intervention, engageant de nouvelles compétences. En ce sens, il ne s'agit plus désormais de prendre en charge mais d'accompagner au plus près, avec, et dans l'environnement. Cela sous-tend des compétences, en termes d'adaptation et de compréhension de l'environnement, de participation active à un projet multidimensionnel, de représentation institutionnelle au projet d'un jeune et aux missions du DITEP et de coordination des actions entre elles, autour des besoins du jeune accompagné. Cela demande une connaissance accrue des publics, afin de contribuer à une certaine traduction des manifestations comportementales du jeune, à l'adaptation des réponses apportées à l'école, dans sa famille ou son lieu de vie.

## DES EVOLUTIONS LIEES A UNE AUGMENTATION DE LA COURBE DES AGES DES JEUNES ACCOMPAGNES

La part d'âge des collégiens et lycéens est croissante d'année en année, en particulier au sein des ambulatoires. Les besoins de ces jeunes, leurs attentes conduisent les professionnels à un fonctionnement moins routinier, plus au coup par coup afin de saisir des opportunités ou répondre à une demande. Les accompagnements éducatifs s'ajustent selon les démarches à réaliser d'une fois sur l'autre. En prenant de la maturité, les jeunes ne sollicitent pas les professionnels de la même manière. Ces jeunes peuvent à la fois être force de propositions et demander à être soutenus dans leur démarche et en même temps se retrouver en difficulté pour maintenir leur investissement dans la durée. Nous constatons parfois des oublis de rendez-vous spécifiques qu'ils ont eux-mêmes sollicités. Le besoin d'être guidé mais aussi réconforté demeure très présent. Cela nous demande un portage important et l'utilisation d'outils numériques que les jeunes utilisent eux-mêmes, tels que les SMS, les messages WhatsApp pour faire lien, leur rappeler les rendez-vous et maintenir de la continuité dans la discontinuité qui est propre aux ambulatoires.

## DES EVOLUTIONS LIEES A UNE PRECARISATION DU CONTEXTE DE VIE DES FAMILLES

L'environnement sociétal renforcé par des problématiques d'insécurité dans certains quartiers ont renforcé la vulnérabilité des familles, en particulier des secteurs de Villeurbanne (Tonkin, Les Buers, Saint Jean), de Vaulx-en-Velin et de la Duchère voire Ecully. Cette vulnérabilité se traduit par un accroissement de la précarité, renforçant les difficultés intrafamiliales. Les phénomènes de trafics (en particulier de drogue) dans ces quartiers, de mouvements de violence urbaine, au cours de l'année 2024, ont confronté les jeunes que nous accompagnons et leur famille à une violence du quotidien. Celle-ci rejaillit de manière plus exacerbée encore dans le lien aux familles déjà fragilisées et dans la communication avec les adolescents surtout. Cela se traduit aussi dans nos accompagnements lorsque les trafics s'effectuent à l'entrée des établissements scolaires où nous intervenons. C'est le cas sur l'un des groupes scolaires de Vaulx-en-Velin où le PCPE intervient aussi. Les confinements des élèves, des personnels de l'Education nationale et donc du DITEP lorsqu'il est présent ont été fréquents en 2024.

Le nombre de rapports de situations sociales au titre de la protection de l'enfance reste quasi identique en 2024 mais nous continuons d'observer une nette dégradation des situations familiales et une forte augmentation de la précarité financière des familles des jeunes accompagnés.

## DES EVOLUTIONS LIEES A LA SITUATION DE FRAGILITE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Nous soulignons l'état de fragilité de notre partenaire. L'instabilité des équipes au sein des établissements de la protection de l'Enfance et les manifestations comportementales de certains enfants (dont les besoins sont complexes) dans ce cadre engendrent des changements de lieux de vie fréquents voire des restitutions à défaut. En 2024, par exemple, deux enfants de moins de 8 ans ont connu successivement pour le premier 7 lieux de vie différents et deux séjours de rupture et pour le second une restitution dans son environnement familial à défaut de lieu de placement pour l'accueillir.

Pour les 8 jeunes accompagnés au sein du DITEP et relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance, des synthèses partenariales sont organisées à chaque période en présence des médecins psychiatres du DITEP, des éducateurs référents de chaque structure ainsi que des cadres de direction. Ces temps d'échanges permettent de croiser les regards autour de ces situations complexes et de tenir, tous ensemble face à une organisation pouvant s'avérer morcelante pour les jeunes accompagnés. Ces synthèses concourent également à créer une enveloppe partenariale contenant et rassurante, répondant à la problématique des enfants que nous accompagnons.

Ces synthèses partenariales ne concernent pas uniquement les enfants confiés à l'ASE. Nous réalisons de manière régulière des temps de rencontre avec les services d'aide éducative administrative, (AEA) le plus souvent en présence des familles. Ces rencontres favorisent les liens entre partenaires mais permettent également de remettre au centre de l'accompagnement les jeunes tout en rendant acteurs, les familles dans une démarche soignante.

## DES DIAGNOSTICS DES L'ADMISSION RELEVANT DE CERTAINS TROUBLES DU NEURO-DEVELOPPEMENT

Certains des troubles des jeunes accompagnés se caractérisent par une perturbation du développement cognitif et/ou affectif. Cela a toujours été le cas mais nous observons l'établissement de diagnostics de plus en plus fréquents et précoces du type :

- Troubles du langage oral concernant la compréhension et/ou l'expression ;
- Trouble de la coordination avec des difficultés dans l'acquisition et l'exécution des actions motrices (dyspraxie) avec éventuellement un trouble du graphisme (dysgraphie) ;
- Trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), avec ou sans troubles oppositionnels avec provocation (TOP) ;
- Troubles des apprentissages de la lecture et de l'orthographe (dyslexie-dysorthographe) ou des mathématiques (dyscalculie).
- Troubles du spectre de l'autisme.

Les jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme sont avant tout accompagnés par les deux ambulatoires.

Ces diagnostics engendrent des préconisations en terme de soins. Aussi, les besoins d'accompagnement rééducatifs augmentent d'année en année, sans que les temps de travail des orthophonistes et des psychomotriciennes n'augmentent. Nous ne pouvons répondre à tous les besoins et sommes contraints de recourir au libéral.

## SCOLARITE

### D'UNE MANIERE GENERALE

La singularité des jeunes accompagnés en DITEP nous confronte à une instabilité et une imprévisibilité de leur parcours, souvent marqué par des bifurcations que nous devons considérer et accompagner. Au-delà, leurs potentialités préservées, mais souvent entravées, doivent nous amener à maintenir et soutenir une exigence d'apprentissages. Les objectifs de réconcilier chaque jeune avec sa capacité d'apprendre et l'ouvrir le plus possible aux savoirs ne doivent pas être relégués au second plan. C'est là pour nous, professionnels, un enjeu qualitatif et pour ces derniers et leurs familles, un enjeu d'avenir... Il ne s'agit donc pas d'aller vers du « tout inclusif » mais bien de garantir ce droit fondamental tout en offrant, dans les murs, des espaces d'accueil et de repli aux jeunes les plus fragilisés, tout en leur permettant aussi une réappropriation de leur parcours de scolarisation voire de formation.

Sur les 88 jeunes accompagnés au 31.12.2024 au sein du DITEP, 5,68% des jeunes bénéficient d'une scolarisation à temps plein dans les murs du DITEP au sein de notre Unité d'Enseignement Interne (UEI). Ce chiffre est stable depuis 2022.

Certains profils des jeunes que nous accompagnons sont si singuliers qu'ils viennent perturber et réinterroger provisoirement le sens du maintien d'un parcours de scolarisation inclusive. Il est de notre responsabilité de répondre à ces situations.

**Le DITEP travaille avec 35 établissements scolaires et de formation sur le territoire de Villeurbanne et 29 sur celui de la Duchère.**

Dans une volonté inclusive, prenant appui sur le PPS et en fonction de l'intensité de leurs troubles, les enfants accompagnés au sein du DITEP bénéficient de modalités de scolarisation différentes.

La scolarisation complète en classe de référence y compris au sein des dispositifs adaptés de l'Education Nationale (SEGPA, ULIS) demande pour les jeunes que nous accompagnons un accompagnement spécifique de l'équipe éducative des deux services ambulatoires, du groupe MAJE, des deux PCPE CAP et dans certaines situations de l'équipe pédagogique par l'unité d'enseignement de l'Accueil de Jour. Cet accompagnement, par des propositions de traduction des troubles de l'enfant, d'adaptation et par un soutien à l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire, permet de faire le point très régulièrement sur la situation scolaire de l'élève et des aménagements peuvent être effectués en cours d'année pour s'adapter aux besoins.

**Durant cette année 2024 au sein du DITEP**, les professionnels du DITEP ont participé et contribuent à la mise en œuvre des **Équipes de Suivi de Scolarisation (ESS)** :

- 13 ESS ont mobilisé les professionnels de l'Accueil de Jour ;
- 7 ESS ont mobilisé les professionnels du groupe MAJE pour les jeunes ne bénéficiant que de cette modalité d'accompagnement ;
- 31 ESS ont mobilisé les professionnels de l'ambulatoire de Villeurbanne ;
- 31 ESS ont mobilisé les professionnels de l'ambulatoire de la Duchère.

Il est également à noter que depuis plusieurs années, la charge de travail des enseignants référents est telle que les situations de l'accueil de jour doivent être priorisées et que tous les jeunes de cette modalité ne bénéficient pas d'une ESS par an. C'est là un point regrettable dans la mise en œuvre et la formalisation du parcours de scolarisation des jeunes accompagnés.

## PARCOURS DE SCOLARISATION DES JEUNES ACCOMPAGNES A VILLEURBANNE

Scolarisation, dont scolarisations inclusives au 31/12 au sein du DITEP				
Nombre de jeunes				
Type de scolarité	Temps plein	Temps partagé	Nombre en UEE	TOTAL
ULIS primaire	6	0		6
Classe ordinaire primaire + AESH	2	0		2
Classe ordinaire primaire	6	3		9
ULIS collège	5	0		5
Classe ordinaire collège + AESH	2	0		2
Classe ordinaire collège & SEGPA	19	0		19
Scolarisation en UEE primaire avec temps inclusifs ou pas	7	1	8	8
Scolarisation partagée en UEE & collège	0	14	14	14
Scolarisation en interne	5	1		6
Lycée ordinaire	3	0		3
Lycée professionnel	9	0		9

Lycée professionnel avec soutien ULIS	1	0		1
CFA	0	0		0
Enseignement supérieur	1	0		1
Déscolarisé	3	0		3
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>19</b>	<b>22</b>	<b>88</b>

Nous comptabilisons 3 jeunes déscolarisés sur 2024. Nous notons que 4 jeunes sont restés longtemps chez eux suite à leur exclusion d'un établissement scolaire et en attendant leur réaffectation. Dans ces situations, les professionnels construisent en quelque sorte des « parcours d'attente », en s'appuyant sur l'expérience des autres DITEP de l'association. En effet, les professionnels des ambulatoires ne disposent pas suffisamment de moyens pour pouvoir offrir aux jeunes exclus ou déscolarisés, plus de temps d'accompagnement. Confrontés à l'oisiveté, ces jeunes se rabattent sur les écrans, prennent un autre rythme de vie. Leur retour dans un établissement scolaire est alors compliqué.

Tous les jeunes scolarisés en SEGPA ou ULIS sont accompagnés par les ambulatoires du DITEP.

Par ailleurs, notre large tranche d'âge nous amène encore cette année à soutenir l'entrée sur le marché du travail de jeunes majeurs ou de jeunes diplômés. Dans cette perspective, à la Duchère, a été construit, par exemple, un groupe socio-éducatif « le Groupe des Grands » qui a eu pour vocation de traiter à la fois de choses concrètes du monde du travail et d'amener les jeunes à se projeter dans une autonomie financière et sociale.

## PARCOURS DE SCOLARISATION DES JEUNES DE L'ACCUEIL DE JOUR

Les jeunes accompagnés par l'accueil de jour bénéficient en minorité d'une scolarisation complète au sein de l'unité d'enseignement ou, pour la majorité, à temps partagée entre unité d'enseignement et classe de référence en milieu ordinaire. **Au 31.12.2024, 5 enfants bénéficiaient d'une scolarité à temps plein dans les murs du DITEP.**

L'accompagnement du parcours scolaire de chaque jeune repose au quotidien sur un travail conjoint entre le pédagogique et l'éducatif, par groupe de référence, en laissant une grande place à la scolarité. C'est là un axe fort du projet en dispositif, qui a contribué à l'octroi en juin 2022 d'un poste d'enseignant supplémentaire. L'octroi de ce poste nous a conduits à la rentrée 2023-2024 à une réorganisation des modalités d'accompagnement, favorisant une individualisation de l'accompagnement des jeunes accompagnés, au plus près de leurs besoins. Cela s'est concrétisé par la constitution d'un quatrième groupe : une autre UEE au collège.

<b>LE GROUPE INTERNE (UEI)</b> <i>Des temps péda-gogico-éducatifs en interne</i>	<b>L'UNITE D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISEE (UEE) PASTEUR</b> <i>Des temps péda-gogico-éducatifs dans le cadre d'une scolarisation inclusive et des temps inclusifs en classe de référence</i>	<b>L'UNITE D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISEE (UEE) 1 COLLEGE</b> <i>Un parcours inclusif pour tous au sein du collège M<sup>o</sup>rice LEROUX de Villeurbanne</i>	<b>L'UNITE D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISEE (UEE) 2 COLLEGE</b> <i>Un parcours inclusif pour tous au sein du collège M<sup>o</sup>rice LEROUX de Villeurbanne</i>
<b>6 jeunes à la rentrée scolaire 2024-2025</b>	<b>8 jeunes à la rentrée scolaire 2024-2025</b>	<b>7 jeunes de 5<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup> à la rentrée scolaire 2024-2025</b>	<b>7 jeunes de 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> à la rentrée scolaire 2024-2025</b>
Il concerne les jeunes les plus fragiles, ceux pour qui la scolarité a besoin de se dérouler dans les locaux du DITEP, protégée et sécurisée par le cadre proposé en interne. Certaines années et en réponse aux besoins	Cette UEE offre la possibilité de temps de scolarisation pour tous au sein d'une école ordinaire et pour certains, selon leurs besoins, en classe ordinaire de cycle 2. Pour les jeunes de ce groupe, le retour au sein d'un établissement scolaire ordinaire a été évalué comme	Cette UEE créée à la rentrée scolaire 2023 contribue à sécuriser les parcours inclusifs de scolarisation lors des premières années d'accompagnement au collège. Nous savons que ce passage est un moment charnière et que les jeunes que nous avons suivi dans les	Cette UEE accompagne cette année 5 jeunes entrant en 6 <sup>ème</sup> , 1 jeune en 5 <sup>ème</sup> et 1 jeune en 3 <sup>ème</sup> . L'accent est mis pour le groupe de 6 <sup>ème</sup> /5 <sup>ème</sup> sur la construction de repères dans un nouvel espace tel que celui du

<p>individuels de certains enfants, des temps inclusifs en milieu ordinaire peuvent être proposés au sein des écoles en proximité du DITEP voire maintenus dans l'école de référence de ces derniers.</p>	<p>porteur de progrès, à la fois en termes de valorisation et de mise au travail. Des petits temps inclusifs variables d'un jeune à l'autre sont négociés avec les enseignants de l'école élémentaire PASTEUR du cycle 3. Ils sont accompagnés tout au long de l'année scolaire par le binôme pédago-éducatif référent du groupe et présent dans l'école.</p>	<p>locaux du DITEP depuis quelques années doivent se construire de nouveaux repères dans un nouvel environnement. Aussi, tous ne bénéficient pas d'emblée de temps d'inclusion en classe de référence. L'objectif est de construire des repères rassurant et de s'approprier les lieux ainsi que la posture d'élève au collège. Les enseignements sont dispensés par l'enseignante spécialisée en binôme avec un éducateur spécialisé au sein de la classe de l'UEE. Cette année nous avons fait le choix de conserver le groupe tel qu'il était constitué, avec 6 des 7 jeunes présents sur l'unité d'enseignement de l'année dernière et 1 nouvel élève. Ce choix travaillé en équipe interdisciplinaire favorise la construction des repères pour les élèves de l'unité d'enseignement en favorisant la permanence des professionnels du groupe.</p>	<p>collège en lien avec leur besoin de sécurisation. Ainsi les enseignements sont dispensés par l'enseignante spécialisée en binôme avec un éducateur spécialisé au sein de la classe de l'UEE. Tous les élèves ne bénéficient pas d'emblée de temps d'inclusion en classe de référence. L'objectif est de construire des repères rassurant et de s'approprier les lieux ainsi que la posture d'élève au collège. Une fois suffisamment sécurisés, les élèves de 6ème et 5ème peuvent prétendre à des temps d'inclusion en classe ordinaire. L'élève en 3ème arrive au bout du cursus collège. Ses temps de présence sur l'unité d'enseignement sont très rares mais le simple fait de nous savoir disponibles en cas de besoin concoure à le sécuriser dans cette année charnière qu'est l'année de 3ème.</p>
---	---	---	--

Le maintien de petits effectifs sur chacun des groupes permet de nouveau cette année d'apaiser les manifestations comportementales des jeunes accueillis, en venant individualiser les réponses au plus près des besoins de chaque jeune.

La permanence des professionnels pédagogiques et éducatifs sur les groupes concoure elle aussi réellement à sécuriser les enfants dans leur accès aux apprentissages scolaires et sociaux et dans les progrès en cours. Nous avons également fait le choix de maintenir un petit effectif d'enfants sur l'UEI. C'est en effet, le lieu d'accueil des enfants les plus en souffrance. Ceux dont l'intensité des difficultés psychologiques se caractérisent par une intolérance massive à toutes frustrations, des difficultés importantes d'ajustement à l'autre et une incapacité à partager l'adulte et l'espace. La diminution de l'effectif à 6 au lieu de 8 contribue à un accompagnement « sur mesure » dans la reprises des prérequis scolaires et sociaux pour la suite du parcours de chaque enfant.

### L'UNITE D'ENSEIGNEMENT (UE) DE VILLEURBANNE

Les modalités de scolarisation des jeunes accompagnés sont avant tout inclusives, reposant sur le déploiement de trois UEE et d'une UEI.

D'une manière générale, l'UE propose un parcours scolaire adapté aux besoins évalués par la MDMPH dans le cadre du Parcours Personnalisé de Scolarisation (PPS). Le passage d'un jeune au sein de l'UE constitue une étape transitoire s'inscrivant dans un processus. Elle répond aux besoins des jeunes dont les manifestations comportementales sont les plus importantes et pour lesquels le parcours inclusif dans le droit commun engendre une souffrance importante. De l'UEI à l'UEE comme la scolarité à temps partagée, ces étapes constituent un processus de scolarisation. L'analyse des besoins des élèves contribue à définir chaque année le

cadre de scolarisation de chacun d'entre eux : à temps complet au sein de l'unité d'enseignement en interne ou sur un dispositif externalisé dans un établissement scolaire, à temps partagé entre une école ou un collège et l'unité d'enseignement, ou encore à temps complet en classe de référence.

Par ses différents modes de scolarisation et/ou d'appui à la scolarisation, l'Unité d'Enseignement du DITEP de Villeurbanne contribue à :

- Aider l'enfant à redevenir acteur de sa scolarisation en favorisant des temps de scolarisation adaptés et inscrits dans un processus prenant en compte l'évolution de celui-ci ;
- Soutenir l'implication et la présence des parents dans ce parcours ;
- Identifier et développer les ressources du DITEP pour accompagner dans une dynamique de travail pluri et interdisciplinaire le/les parcours de scolarisation des jeunes accompagnés ;
- Soutenir et venir en appui à l'environnement du DITEP, en s'inscrivant au sein de la communauté éducative des deux lieux de scolarisation où sont implantées les deux UEE et en proposant son expertise au sein des Pôles Ressources du territoire, auprès des deux PCPE du DITEP.

L'organisation des postes d'enseignants se répartie comme suit :

- 0.5 ETP de coordination pédagogique ;
- 1 ETP d'enseignement sur l'UE interne ;
- 1 ETP d'enseignement sur l'UEE Pasteur ;
- 2 ETP d'enseignement sur les 2 UEE Collège.

## L'APPUI-RESSOURCE DES UEE AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES QUI LES ACCUEILLENT

Notre savoir-faire est sollicité par les professionnels de l'Education Nationale du territoire.

La fonction-ressource des UEE est mobilisée au sein des établissements scolaires qui les accueillent :

- La coordinatrice pédagogique participe aux réunions des Pôles Ressources du territoire de Villeurbanne et contribue, de manière indirecte, à l'évaluation des besoins, par son appui auprès des professionnels du DITEP voire des partenaires, aux missions des deux PCPE et du groupe MAJE. Sa présence favorise la croisée des regards pluridisciplinaires et la réflexion conjointe autour de l'inscription d'une intervention médico-sociale au sein des écoles.
- Tous les lundis dans les locaux du collège des Gratte-ciel qui accueille nos 2 UEE collège, l'adjoint de direction de l'accueil de jour participe au « point élèves », en présence de l'équipe de direction du collège, des CPE, infirmière et assistante sociale. Ce temps de travail permet d'aborder les situations d'élèves, (qu'ils fassent partie du DITEP ou non), qui interrogent et qui mettent en difficulté les professionnels du collège. La présence du cadre de direction du DITEP favorise là aussi la croisée des regards et permet souvent d'aborder les situations sous le prisme des besoins du jeune et de l'enfant.
- Les enseignantes et éducateurs des UEE tout comme la coordinatrice pédagogique contribuent à accompagner les équipes pédagogiques de ces établissements en proposant leur appui :
  - Au développement de l'école inclusive par leur présence en conseil d'école, réunions de prérentrée et leur écoute, conseils aux besoins d'aménagement du cadre de la scolarité d'élève en difficulté et/ou à besoins particuliers ;
  - En appui-conseil à la des enseignants à la formalisation de GEVA-Sco comme c'est systématiquement le cas à l'école Louis Pasteur ;
  - Aux prêt aux enseignants et/ou professeurs de matériel et de ressources pédagogiques ;
  - Aux observations et accompagnements, à la marge, de certains élèves à besoins particuliers pour soutenir leur place d'élève et certaines adaptations pédagogiques voire accompagner la constitution d'un dossier MDMPH.

Il convient de noter toutefois les limites de ces modalités d'intervention appui-ressource, reposant bien souvent, faute de moyens dédiés, sur le bon vouloir et l'engagement des enseignants du DITEP, ainsi que sur celui de ceux de l'éducation nationale.

## PARCOURS DE SCOLARISATION DES JEUNES DES AMBULATOIRES DU DITEP

### *Sur le site de Villeurbanne*

Pour Villeurbanne, au 31 décembre 2024, 46 % des effectifs poursuivent leur scolarité au collège, tandis que 42% sont au lycée.

Parmi les collégiens :

- 81% suivent un cursus classique ou en SEGPA ;
- 9 % bénéficient de l'appui du dispositif ULIS, ce qui correspond à un seul jeune.

Parmi les lycéens :

- 70% sont inscrits dans un lycée professionnel, répartis entre des filières CAP et celles menant à un baccalauréat professionnel ;
- 30 % poursuivent leur scolarité dans un lycée ordinaire.

Il convient de souligner une réelle évolution puisque le service ambulatoire accompagne cette année 2 jeunes en primaire dans des classes ordinaires.

### *Sur le site de Duchère*

Nous observons cette année encore qu'il y a autant d'élèves scolarisés qui bénéficient d'une aide à la scolarité (AESH, SEGPA ou ULIS) que d'élèves sans aide du tout. 96 % des élèves sont scolarisés à temps plein. Depuis 2022, le nombre d'élèves scolarisés avec le soutien d'une ULIS dépasse le nombre d'élèves en SEGPA.

Il y a autant de lycéens (20%) que d'élèves en primaire (20%) et les collégiens représentent près de la moitié de l'ambulatoire de la Duchère. Ceci vient illustrer une tendance qui se confirme depuis des années : les orientations précoces vers l'ambulatoire sont peu nombreuses sur le territoire de la Duchère. Ceci s'explique d'une part, par une capacité des écoles primaires à absorber les difficultés de comportement des élèves, et d'autre part, par la résistance des parents qui se donnent du temps pour mettre en place des solutions pour leur enfant. Il faut souvent attendre l'entrée au collège pour que les équipes pédagogiques brandissent la menace d'exclusion de l'enfant perturbateur et que les parents se laissent alors convaincre du bienfondé d'un accompagnement médico-social pour leur enfant. Ils s'engagent alors dans des démarches vers la MDPH ou bien activent une notification restée jusqu'ici dans le tiroir. L'équipe de la Duchère ouvre facilement sa porte en amont de potentielles admissions aux partenaires ou parents qui auraient besoin de s'informer ou de se rassurer en venant visiter la structure.

## INSERTION PROFESSIONNELLE

La question du projet professionnel est abordée dès le collège et sert souvent d'appui pour donner des perspectives différentes à des jeunes qui vivent mal leur scolarité.

Au vu de l'âge des jeunes accompagnés, l'insertion professionnelle se développe surtout sur les deux modalités ambulatoires du DITEP :

- Communément avec les professionnels des SEGPA qui accompagnent les jeunes du DITEP ;
- Durant le parcours de certains collégiens et lycéens avec nos collègues des DITEP de l'association ;
- A l'issue de certains parcours de collégiens.

### A VILLEURBANNE

En 2024, **54 % de l'effectif des jeunes accompagnés ont entre 11 et 15 ans et 37,5% entre 16 et 18 ans**. Cette part de notre public continue de croître d'année en année. Au fil de ses suivis, l'équipe du SESSAD voit sa pratique professionnelle évoluer s'attachant à des enjeux propres à cette tranche d'âge. L'orientation scolaire et professionnelle, les notions d'autonomie, l'émancipation et de la vie relationnelle et amoureuse deviennent des axes centraux d'accompagnement.

Concrètement et en parallèle d'un travail de maillage avec de nouveaux acteurs sur notre territoire d'intervention pour étayer ses jeunes, l'équipe du SESSAD en 2024 a développé de nouveaux dispositifs et des actions en leur direction. Nous y reviendrons dans ce rapport d'activité.

## LA DUCHÈRE

Sur la file active de 2024, ce sont 27 jeunes qui ont été accompagnés par les éducateurs spécialisés pour vivre au moins une expérience de stage ou bien construire leur projet professionnel. Cette question concerne 57% de notre effectif global. Nous voyons combien les éducateurs spécialisés du DITEP sont attendus par les professionnels de l'Education nationale sur cette question pour les soutenir dans la recherche de stages et la mise en mouvement des jeunes que nous avons en commun.

Le fait d'intervenir sur les différents lieux de vie du jeune, permet aux professionnels de l'ambulatoire de les tutorer en fonction de leurs besoins et de venir en fonction ressource auprès de ceux qui les accueillent temporairement en situation professionnelle.

A ce sujet, les éducateurs se posent fréquemment la question de savoir comment ils doivent se présenter aux employeurs. Faut-il dire qu'ils sont accompagnés par un service médico-social ? Comment justifier que l'on s'occupe ou coach un jeune, là où d'autres de son âge se débrouillent seuls ?

Le terme d'éducateur fait parfois peur aux employeurs : mon stagiaire est-il délinquant ? Il est déjà difficile de trouver des stages, est-ce que l'employeur va prendre la peine de s'engager avec un jeune qui est fragile ?

Le suivi des apprentis est particulièrement délicat. C'est l'heure où les jeunes veulent parfois « oublier » leur accompagnement médico-social et de fait celui-ci se met en retrait au profit d'un emploi du temps bien chargé. C'est toute une tractation parfois avec ces grands et un équilibre à trouver, entre le fait de leur rappeler qu'ils ont droit à des aménagements, que la RQTH peut parfois les protéger d'un environnement qui serait inadapté, et de soutenir en même temps, leur volonté affichée de faire sans aide du tout, parfois sans nous. Cette phase d'émancipation est importante et l'orientation post collège vient convoquer chaque jeune à cet endroit.

Parents, professionnels, nous partageons nos craintes et devons prendre parfois le risque commun qui consiste à s'engager sur une voie réduite, mais au prix d'un exercice d'autonomie sécurisée revendiqué par le jeune lui-même.

## FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT – LISTE D'ATTENTE

### D'UNE MANIERE GENERALE

La **file-active** comptabilise elle le nombre de jeunes en totalité entre le 01.01.2024 et le 31.12.2024, toutes modalités d'accompagnement confondues, **pour l'ensemble du DITEP**.

En 2024, elle est de :

- **74 jeunes accompagnés à Villeurbanne auxquels s'ajoutent 5 jeunes du SESSAD TDI qui bénéficient du dispositif MAJE ou de la VILLA.**
- **47 jeunes accompagnés à la Duchère.**

Dans un fonctionnement en dispositif, où certains jeunes bénéficient de plusieurs modalités concomitantes ou en relais en réponse aux besoins du parcours des jeunes, **cela demande, en terme de comptabilité, de différencier la file-active totale du DITEP et le chiffrage des file-actives par modalités.**

**Les file-active par modalités d'accompagnement** sont donc plus élevées que la file-active du DITEP dans son ensemble puisque certains jeunes sont accompagnés par plusieurs modalités d'accompagnement en même temps ou en relais les unes des autres.

**En 2024, entre le 01.01.2024 et le 31.12.2024, les file-actives par modalités d'accompagnement sont les suivantes :**

- **37 jeunes à l'accueil de jour ;**
- **21 jeunes à l'accueil de nuit ;**
- **16 jeunes sur le groupe MAJE.**
- **31 jeunes à l'ambulatoire de Villeurbanne ;**
- **51 jeunes à l'ambulatoire de la Duchère ;**

File active annuelle du DITEP			
Nombre des situations en cours au 01/01 année N	Admissions	Sortants	Total file active
100	21	33	121

#### File active moyenne mensuelle des deux ambulatoires, AJ, MAJE et AN du DITEP

Mois	Capacité autorisée en places ambulatoire	Nbre de personnes accompagnées dans le mois	Capacité autorisée en places semi-internat	Nbre de personnes accompagnées dans le mois	Capacité autorisée en places internat	Nbre de personnes accompagnées dans le mois	Capacité autorisée à MAJE	Nbre de personnes accompagnées dans le mois
JANV	47	73	24	27	6	18	6	7
FEV	47	71	24	27	6	18	6	8
MAR	47	71	24	28	6	18	6	8
AVR	47	71	24	28	6	18	6	8
MAI	47	71	24	28	6	18	6	8
JUI	47	71	24	28	6	14	6	8
JUIL	47	71	24	28	6	19	6	9
AOU	47	67	24	28	6	19	6	0
SEP	47	61	24	28	6	14	6	12
OCT	47	61	24	28	6	20	6	11
NOV	47	58	24	28	6	19	6	10
DEC	47	58	24	28	6	19	6	11
<b>Moyenne</b>	<b>47.0</b>	<b>67.0</b>	<b>24.0</b>	<b>27.8</b>	<b>6.0</b>	<b>17.8</b>	<b>6.0</b>	<b>8.3</b>
<b>Taux file active</b>	<b>1.42</b>		<b>1.15</b>		<b>2.96</b>			<b>1.38</b>

**Le taux de file-active correspond aux attendus de notre financeur et est même supérieur sur toutes les modalités d'accompagnement du DITEP.**

Il convient de souligner que les jeunes bénéficiant de plusieurs modalités d'accompagnement en même temps ont été comptabilisés dans l'une et l'autre des modalités.

L'évolution du nombre de jeunes accompagnés par les deux ambulatoires témoigne de la situation particulière de cette année :

- Un taux de file-active continu de janvier à juillet correspondant à 1.4 ;
- Un taux de file-active continu de juillet à décembre, se rapprochant des attendus en terme d'activité du nouveau CPOM 2024-2028.

#### AU SEIN DES DEUX AMBULATOIRES

##### En ce qui concerne l'ambulatoire de Villeurbanne

La file active en 2024, soit le nombre d'enfants accueillis entre le 01.01 et le 31.12 est de 31. Le taux de file active attendu sur l'année est de 1.2, cependant le taux de file active durant l'année 2024 est de 1.47.

Nous pouvons différencier les deux périodes de l'année que nous avons explicitée ci-dessus :

- De Janvier à juillet 2024, le nombre d'enfants est passé à 29 avec le départ des jeunes relevant de l'agrément du SESSAD TDI comptabilisés sur un autre FINESS ;
- D'août à décembre 2024, le nombre d'enfants est passé de 24 à 26.

##### En ce qui concerne l'ambulatoire de la Duchère

La file active en 2024, soit le nombre d'enfants accueillis entre le 01.01 et le 31.12 est de 51.

Le taux de file active sur l'année est de 1.41. L'effectif a été, jusqu'en août 2024, maintenu à un taux à 1.4 pour diminuer progressivement jusqu'en décembre. Durant le dernier trimestre, il convient de noter 7 départs entre septembre et décembre 2024 qui n'ont été remplacés que par 5 jeunes.

### AU SEIN DE L'ACCUEIL DE JOUR, NUIT ET MAJE

**D'une manière générale**, la file-active de l'accueil de jour englobe les jeunes accompagnés sur chacune des modalités tout au long de l'année. **Cela représente 74 jeunes en 2024 répartis de la manière suivante :**

- 37 jeunes à l'accueil de jour soit un taux de file-active de 1,40 ;
- 21 jeunes à l'accueil de nuit soit un taux de file-active de 3,18 ;
- 16 jeunes sur le groupe MAJE soit un taux de file-active de 2,42.

Pour l'accueil de jour, la file active seule hors accueil de nuit et MAJE est de 37 jeunes.

**Le taux de file active de 1.16 ce qui correspond à un effectif moyen de 27.8 jeunes.**

Par ailleurs, **les modalités MAJE et accueil de nuit ont accompagné, de manière personnalisée, 5 jeunes du SESSAD TDI :**

- 2 jeunes ont bénéficié de l'hébergement de nuit, leur offrant l'opportunité de travailler sur leur quotidien durant un week-end et de s'essayer à un espace distancié de leur domicile familial ;
- 1 jeune a combiné cet hébergement avec le dispositif MAJE, bénéficiant ainsi d'un répit nécessaire dans son passage au collège ;
- 2 jeunes ont uniquement profité du dispositif MAJE, leur permettant de se ressourcer et de mieux gérer les défis scolaires les autres jours de la semaine.

**Concernant l'accueil de nuit**, le taux de file active de l'année représente une moyenne de 17.8 jeunes accompagnés pour un taux de file-active de 2.97. Cette moyenne est en diminution par rapport à 2023. Ces chiffres correspondent uniquement au nombre de jeunes accompagnés régulièrement en semaine en séquentiel et un week-end par mois.

Il convient de souligner que nous ne comptabilisons pas dans les situations, les jeunes qui fréquentent le lieu de la Villa durant nos périodes d'ouvertures pendant les vacances scolaires. Durant celles-ci, nous privilégions l'accueil de ceux qui ne sont pas accueillis les semaines scolaires et ce afin de faire découvrir cet espace à tous, de soulager certaines familles et d'observer plus finement les besoins des jeunes dans ce cadre.

L'équipe de l'accueil de nuit s'est renouvelée en quasi-totalité durant l'année 2024. Le départ de l'éducateur spécialisé coordinateur de l'accueil de nuit (en septembre 2024, après plus de 7 ans de présence) et l'arrivée de deux nouvelles éducatrices spécialisées ont déstabilisé la dynamique d'équipe et par là même les jeunes accompagnés et leur famille. Cela a eu des conséquences dans l'accompagnement des enfants les plus fragilisés, entraînant chez eux la nécessité de reconstruire des liens sécurisés et pérennes avec les nouveaux professionnels. Aussi pour favoriser leur investissement et un environnement apaisant, nous avons fait le choix de diminuer l'effectif par soirée sur le groupe de fin de semaine. Ce groupe correspond aux enfants les plus en souffrance.

**Concernant le dispositif MAJE**, le taux de file active de l'année représente une moyenne de 8.3 jeunes accompagnés pour un taux de file-active de 1.39. Ces moyennes sont en diminution par rapport à 2023.

En 2024, la file active comptait **16 jeunes :**

- 7 jeunes sur la période de Janvier à Juillet 2024 ;
- 1 jeune sur la période de janvier à décembre 2024 ;
- 8 jeunes sur la période d'août à décembre 2024.

La refonte du projet à la rentrée scolaire 2024-2025, que nous présenterons dans un autre chapitre, a contribué à répondre au plus près des demandes des familles, inquiètes de la suspension une à deux journées par semaine de la scolarité de leur enfant au profit de temps sur le groupe MAJE.

## LES SORTIES DU DISPOSITIF

Age des enfants et adolescents sortis dans l'année au sein du DITEP						
	5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 18 ans	19 à 20 ans	Total
<b>Garçons</b>	0	1	15	12	3	<b>31</b>
<b>Filles</b>	0	0	2	0	0	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>33</b>

En 2024, 33 jeunes ont quitté le dispositif ITEP dont :

- 17 du site de Villeurbanne, dont 12 d'entre eux étaient âgés d'entre 11 et 15 ans ;
- 16 du site de la Duchère, dont 8 d'entre eux âgés entre 16 et 18 ans.

## SITUATIONS DES SORTANTS DU DITEP

	situation des sortants au sein du DITEP		
	Garçons	Filles	Total
<b>Emploi et ou scolarité milieu ordinaire</b>	12	1	13
<b>Emploi secteur protégé</b>	0	0	0
<b>Poursuite Formation professionnelle</b>	3	0	3
<b>Réorientation ESMS</b>	12	1	13
<b>Recherche d'emploi /mission locale</b>	1	0	1
<b>Situation de rupture sociale</b>	1	0	1
<b>Sans solution (connue)</b>	0	0	0
<b>Demande RQTH</b>	2	0	2
<b>TOTAUX</b>	<b>31</b>	<b>2</b>	<b>33</b>
	<i>(dont 2 ont bénéficié par ailleurs d'une demande RQTH)</i>		
<b>Dont Exclusions prononcées par l'établissement</b>	0	0	0

En 2024, sur les 33 jeunes ayant quitté le dispositif :

### A Villeurbanne :

- 10 d'entre eux ont poursuivi en milieu ordinaire sans accompagnement (7 du service ambulatoire et 3 de l'accueil de jour de Villeurbanne), dont 5 d'entre eux à la demande de leur famille ;
- 7 jeunes accompagnés (4 de l'accueil de jour, 1 du service ambulatoire et 2 du groupe MAJE) ont bénéficié d'une réorientation dans un autre DITEP (1 sur le service ambulatoire du DITEP de la Cristallerie, 1 autre sur le service ambulatoire du DITEP de Gerland et 5 autres en accueil de jour de ces deux DITEP), la poursuite de leur parcours inclusif dans le droit commun étant momentanément trop difficile.

### A la Duchère :

Les sorties des jeunes sont accompagnées plus spécifiquement par les référents éducatifs. L'assistante sociale soutient ponctuellement ce travail-là. Sur les 16 sortants, 43% des sortants ont entre 16 et 17 ans. Les sorties correspondent pour :

- 5 jeunes ont bénéficié d'une réorientation en accueil de jour ;
- 1 orientation en IME ;
- 5 jeunes ont poursuivi leur parcours professionnel sans accompagnement particulier ;
- 5 jeunes sont dans un entre deux : 3 ont soit en cours d'intégration d'un organisme pour adultes (ADAPT, CAP VERT, Mission locale), 1 est pris en charge par un dispositif de protection de l'enfance et 1 a déménagé.

### DUREE D'ACCOMPAGNEMENT AU SEIN DU DITEP

Durée Moyenne d'accompagnement en jours des sortants au sein du DITEP	
Nombre total de sortants	Durée totale en jours calendaires
33	44809

La durée moyenne d'accompagnement de ces 33 jeunes est de 51743 jours. Cela correspond à un accompagnement en moyenne de 6,29 ans.

Durées d'accompagnement dans l'ESMS des jeunes accompagnés au 31/12 au sein du DITEP			
Personnes accompagnées de l'effectif au 31/12		Enfants sortants durant l'année civile	
< 1 an	24	< 1 an	0
> 1 an et < 2ans	16	> 1 an et < 2ans	10
> 2ans et < 3ans	15	> 2ans et < 3ans	4
>3 ans et <4 ans	14	>3 ans et <4 ans	1
> 4 ans et < 5 ans	8	> 4 ans et < 5 ans	4
> 5ans et < 6 ans	4	> 5ans et < 6 ans	6
> 6 ans	13	> 6 ans	8

## NOTIFICATIONS REÇUES DANS L'ANNEE A VILLEURBANNE

Les notifications reçues dans l'année 2024 au sein du DITEP												
janvier	février	Mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	nov.	déc.	TOTAL
9	20	10	5	11	1	14	6	8	21	10	2	117
Les prises de contact à l'initiative des parents												
5	6	5	2	4		6		2	7	2		39
Les relances à l'initiative de l'établissement												
1			1	1		2			4	1		10
<i>Pour rappel Total des notifications reçues en n-1</i>												176
<i>Pour rappel Total des notifications reçues en en n-2</i>												171

**Les changements d'agréments nous ont amené en 2024 à mettre à jour ViaTrajectoire. Cette mise à jour est seulement effective depuis juin 2024.** Depuis cette date, toutes les nouvelles notifications sont adressées au DITEP et réceptionnées à Villeurbanne. Pour celle de l'ambulatorio de la Duchère, elles sont enregistrées et comptabilisées par le secrétariat de ce site.

Avant cette date, nous avons réceptionné des notifications MDMPH indiquant soit DITEP de Villeurbanne, SESSAD de Villeurbanne ou SESSAD de la Duchère.

Durant l'année 2024, nous avons été destinataires de **117 notifications MDMPH contre 152 notifications en 2023.**

Nous constituons une liste d'attente après le premier contact téléphonique avec le responsable légal du jeune et des notifications MDMPH sur le logiciel ViaTrajectoire. La grande majorité des demandes en attente concerne :

- La modalité ambulatoire soit 36 demandes en attente à Villeurbanne et 22 à la Duchère ;
- La modalité accueil de jour/de nuit soit 7 demandes en attente.

Après le premier appel téléphonique du responsable légal, afin de prioriser les notifications, un critère a été retenu, depuis de nombreuses années, sur le site de Villeurbanne. Ce critère a été harmonisé à l'ensemble du DITEP et correspond à la date de réception de la notification MDMPH.

A chaque nouvelle admission et depuis le milieu de l'année 2023, les notifications les plus anciennes, et pour lesquelles les parents du jeune nous ont contactés, sont réévaluées pour intégrer la liste d'attente du DITEP ou celle du SESSAD TDI. Il s'agit pour nous de différencier dans les anciennes notifications MDMPH SESSAD de Villeurbanne, celles qui relèvent du DITEP et celles qui relèvent du SESSAD TDI.

**Le nombre de notifications en liste d'attente pour le SESSAD TDI versus le nombre de notifications en liste d'attente pour l'ambulatorio site de Villeurbanne du DITEP est donc à nuancer.** En effet, la liste d'attente pour le SESSAD TDI vient d'être créée et seules les notifications récentes y ont été ajoutées, les anciennes notifications étant indifférenciées, elles ont été, pour le moment, laissées sur la liste d'attente du DITEP.

### L'ACCUEIL AU SEIN DU DITEP

L'enjeu de cette phase est important.

Les parents qui s'adressent au DITEP nous demandent d'accueillir leur enfant dont le parcours individuel est marqué de difficultés voire d'échecs successifs et parfois même de ruptures. Ils attendent un accompagnement global et continu qui favoriserait le mieux-être de leur enfant, tout en étant inquiets, voire demandeurs pour certains d'un retour le plus rapide possible de leur enfant au sein des structures de droits communs que sont l'école ou les structures de loisirs. Tous ne sont pas en mesure de le formuler ainsi, mais ils sont suffisamment nombreux à le faire pour nous permettre de penser que c'est là un souhait répandu.

**L'organisation de l'accueil s'effectue actuellement selon un même processus sur la base des notifications MDMPH.** C'est une démarche courte, respectueuse, lisible et fondatrice de l'accompagnement à venir :

- Courte : selon un format de deux rendez-vous successifs ;
- Respectueuse : la place et la parole des deux détenteurs de l'autorité parentale et avec leur accord, des partenaires déjà impliqués dans la situation, sont recherchées ;
- Lisible : les professionnels présents lors de la réunion d'accueil témoignent de manière collégiale de la pluridisciplinarité de notre approche ;
- Fondatrice : les éléments recueillis dans ce cadre sont fondateurs du travail en commun à venir.

A la suite de l'appel de la famille au secrétariat, plusieurs temps se succèdent :

- **La réunion d'information** : Les familles qui nous sollicitent sont conviées à une réunion d'information, en présence éventuelle d'autres parents. C'est un temps important pour celles-ci, car il permet de présenter le DITEP, ses missions et les modalités d'accompagnement possibles. Le cadre de direction et l'assistante sociale qui animent cette réunion sont attentifs à communiquer des informations adaptées. C'est également lors de cette réunion que les familles peuvent exposer leurs premiers questionnements.
- **La réunion d'accueil** : La réunion d'accueil de la demande des familles est en quelque sorte un temps fondateur. Elle pose les bases du travail futur. Elle situe les soins à venir sur le plan d'une approche collective, la famille rencontre l'équipe. Celle-ci dans ce temps d'accueil est représentée par la directrice et/ou l'adjoint de direction, l'assistante de service social et le médecin psychiatre. Cette réunion permet de repérer les moments clés des difficultés de l'enfant dans son parcours familial, scolaire et social. Il permet de connaître les premières attentes des parents vis à vis du DITEP. A l'issue de ce temps avec la famille, un temps individuel peut être proposé à l'enfant avec la psychologue clinicienne et ce afin de recueillir sa parole et ses demandes.
- **L'information et la formalisation de l'accueil** : à l'issue de ces deux temps, les professionnels mobilisés dans cette phase d'accueil se réunissent pour échanger ensemble sur la situation de l'enfant et les demandes de la famille, des partenaires. Après cet échange, sur avis des professionnels, la directrice prononce l'accueil de l'enfant et informe la famille par téléphone et courrier. A Villeurbanne, une des modalités d'accompagnement est d'emblée préconisée et proposée à la famille. Le refus d'accueil est exceptionnel (éloignement géographique ou contre-indication médicale). Chaque refus est motivé auprès des parents et de la MDPH. Une fois l'accueil prononcé, il est contractualisé avec la famille lors d'un temps de rencontre pour la constitution du dossier d'admission de l'enfant et la signature du contrat de séjour (remis à jour courant 2024). Cette contractualisation mobilise en première ligne l'assistante sociale, l'éducateur référent voire l'adjoint de direction.
- **Le rôle du référent** de l'enfant et sa famille tout au long de son accompagnement est important. A la fois fil rouge du récit de l'accompagnement, interlocuteur privilégié de l'enfant, sa famille voire des partenaires, il veille à la mise en œuvre des axes du Projet Personnalisé d'Accompagnement et à leur évaluation. Il instaure une relation éducative privilégiée, sécurisante et structurante, nécessaire à l'épanouissement du jeune. En ce sens, il est en lien avec sa famille, les différents intervenants, les partenaires extérieurs ainsi qu'avec l'équipe interdisciplinaire du dispositif. Il coordonne les actions qui en découlent et contribue ainsi à la cohérence et la mise en œuvre du parcours du jeune au sein du dispositif. Il est soutenu dans ses missions par un cadre de direction référent qui en garantit les moyens et par l'ensemble de l'équipe.

### Procédures d'admission de l'année à Villeurbanne en 2024

Nombre total de situations d'adolescents reçus			Refus d'admission par l'ESMS	Refus d'admission par les parents	Admissions		
Garçons	Filles	Total			Garçons	Filles	Total
15	4	19	3	6	9	3	12

Sur le site de Villeurbanne, durant l'année 2024 :

- 2 familles n'ont plus donné de nouvelles après les entretiens d'accueil de présentation du DITEP ;
- 1 nous a rappelé en nous indiquant qu'elle estimait que leur enfant ne relevait pas du DITEP ;
- 3 d'entre elles ont accepté une place dans un autre établissement médico-social répondant davantage à leurs attentes.

Nous avons refusé 3 demandes. Ces 3 demandes concernaient des demandes d'accueil en accueil de jour pour des jeunes de plus de 13 ans. Nous les avons réorientés vers les DITEP de l'association mieux à même que nous de répondre à leurs besoins et ayant des places disponibles.

### Procédures d'admission de l'année à la Duchère en 2024

Nombre total de situations d'adolescents reçus			Refus d'admission par l'ESMS	Refus d'admission par les parents	Admissions		
Garçons	Filles	Total			Garçons	Filles	Total
12	1	13	3	1	9	0	9

Sur le site de la Duchère, durant l'année 2024, nous avons refusé 3 demandes.

Après rencontres et échanges avec les familles, à la lecture des éléments de dossiers transmis par celles-ci, le type de déficience ne correspondait pas à l'agrément du DITEP. Celles-ci relevaient d'une demande de SESSAD généraliste, correspondant à des profils d'enfants sur le versant de la déficience intellectuelle avec des troubles associés.

Une famille était en même temps dans une procédure d'admission à l'accueil de jour du DITEP E. Rivet. Nous l'avons donc encouragée à s'orienter vers cette solution, ce qu'elle a accepté.

**Il convient de noter que nous avons toutefois admis 2 enfants présentant comme déficience principale un trouble du spectre de l'autisme diagnostiqué.** Nous avons ainsi répondu à la demande de deux familles pour des enfants sans troubles sévères dans les interactions sociales mais sans solutions d'accompagnement, leur lieu de domiciliation se trouvant dans **une zone blanche**.

# L'ACTIVITE

## DONNEES CHIFFREES DES USAGERS

La file-active totale du DITEP est de 121 jeunes, auxquels s'ajoutent 5 jeunes du SESSAD TDI.

Le nombre de journées réalisées en 2024 s'élève à :

- 4802 à l'accueil de jour pour un attendu de 4490 ;
- 1160 à l'accueil de nuit pour un attendu de 1123 dont 84 en week-end et 32 journées en transfert ;
- 302 sur le groupe MAJE pour un attendu de 389.

Le nombre d'actes réalisés par les deux ambulatoires du DITEP est de 5586 actes pour un attendu de 4368 actes.

L'activité a été réalisée en 2024.

D'une manière générale, le calcul de l'activité dans le cadre de la renégociation du nouveau CPOM associatif 2024-2029 contribue à considérer l'activité des accueils de jour et de nuit du DITEP en lien avec la réalité des demandes et besoins des jeunes et leurs familles. Le nombre de jour de calcul de l'activité est inférieur aux nombres de journées d'ouverture.

De même, le taux de présence des ambulatoires a diminué, permettant ainsi de garantir avec ce taux, ce que nous demandions depuis plusieurs années, un accompagnement au plus près des besoins de chaque jeune.

Nous y reviendrons ci-dessous.

	Nbre jours ouverture internat	capacité autorisée internat en places	Taux d'occupation internat	Taux file active	nbre de journées internat	Nbre jours ouverture semi internat	capacité autorisée semi-internat	taux d'occupation semi-internat	Taux file active	nbre de journées semi-internat
Activité contractualisée et/ou prévisionnelle selon CPOM sur 210 jours d'ouverture	249	6	81,33%	1.1	1147	225	24	90%	1.1	4490
Activité réalisée	249	21	318%	2.42	1160	225	37	140%	1.4	4802

	Nbre jours ouverture MAJE	capacité autorisée MAJE	Taux d'occupation MAJE	Taux file active	nbre de journées MAJE	Nbre jours ouverture des ambulatoires	capacité autorisée ambulatoire en places	Taux file active	Nbre pers accompagnés	nbre d'actes
Activité contractualisée et/ou prévisionnelle	72	6	90%	1.1	389	206	47	1.2	56	4368
Activité réalisée	72	16	242%	2.57	302	208	47	1.7	82	5586

## COMPTABILISATION DETAILLEES DES ACTES OU DES JOURNEES A VILLEURBANNE

### Ambulatoires de Villeurbanne et Duchère

	jan	fev	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
Villeurbanne	148	251	201	166	202	216	262	6	485	386	447	365	3135
Duchère	256	328	406	239	323	310	151	65	193	73	59	48	2451
TOTAL	404	579	607	405	525	526	413	71	276	459	506	413	5586

### Accueil de jour

	jan	fev	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
	548	374	565	344	479	509	214	108	463	386	447	365	4802

### MAJE

	jan	fev	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
	34	23	39	15	35	42	11	0	0	32	39	32	302

### Accueil de nuit

	jan	fev	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
	125	128	148	57	100	152	55	49	80	103	81	82	1160

Concernant les deux ambulatoires du DITEP, nous avons accompagné en file-active 76 jeunes :

- 51 à la Duchère ;
- 31 à Villeurbanne.

Cela représente 5586 actes pour un attendu de 4368 actes.

Le taux d'occupation demeure élevé et est de 1.7. Nous l'avons dit, la prise en compte des attendus en terme d'activité du nouveau CPOM 2024-2028 a été effective à compter de septembre 2024. De janvier à cette date, nous avons donc poursuivi notre activité au plus près des attendus de file-active continu du précédent CPOM. Ce taux de file-active répond à la qualité de l'accompagnement des jeunes accompagnés dans ce cadre, favorisant pour ceux dont les besoins sont plus importants, la possibilité de deux temps éducatifs différenciés par semaine. En réponse à ceux-ci, il a contribué au déploiement d'un plus grand nombre d'accompagnements en groupe et notamment en groupes éducatifs.

La forte diminution du nombre d'actes mensuels à l'ambulatoire de la Duchère entre octobre et décembre s'explique par :

- Le départ de l'assistante sociale en poste pour d'autres missions au sein de l'association en septembre et remplacé fin octobre 2024 ;
- Le départ d'une éducatrice spécialisée fin octobre non remplacée faute de candidature jusqu'en décembre 2024 ;
- Les arrêts de travail successifs de la psychomotricienne en septembre et d'une éducatrice spécialisée d'octobre à décembre.

**Concernant l'accueil de nuit**, l'activité représente 1160 jours de présence pour une activité attendue de 1147 soit un excédent de 37 journées pour une ouverture en semaine et un week-end par mois.

Le différentiel positif s'explique par un taux d'occupation de 101,13%, ce qui correspond à une file-active annuelle de 17,8 jeunes en moyenne. Même si la comptabilisation de l'activité prend désormais en compte les périodes de vacances scolaires où l'activité est de fait réduite, nous avons maintenu une organisation favorisant une ouverture 249 jours.

**Concernant Accueil de Jour**, en file active continue est de 27.8 jeunes. Cela représente 4802 jours de présence pour une activité attendue de 4492, soit un excédent de 310 journées, correspondant à un taux d'occupation de 106,94%.

L'accueil de jour s'organise de la même manière qu'en 2023, prenant appui sur l'organisation de l'UE du DITEP. Même si la comptabilisation de l'activité prend désormais en compte les périodes de vacances scolaires où l'activité est de fait réduite, nous avons maintenu une organisation favorisant une ouverture 225 jours. Ainsi à chaque période de petites vacances scolaires, en accord avec leur famille, chaque jeune bénéficie d'une semaine de vacances scolaires sur les deux. Cette organisation concourt à une plus grande souplesse et permet aussi d'assurer une continuité de présence auprès des jeunes, des familles et partenaires lorsque des temps inclusifs sont co-construits avec les structures de droits communs (centre de loisirs, stages dans clubs sportifs).

**Concernant le groupe MAJE**, l'activité représente 302 jours pour une activité attendue de 389 jours, soit un déficit de 87 journées. En file active, cela représente 8,3 jeunes pour un taux d'occupation de 77,63%. Comme nous l'avons dit, afin de mieux prendre en compte les besoins des jeunes accompagnés et les demandes des familles, l'évolution de ce groupe, dans une dynamique inclusive, a été remis à plat en juin 2024.

Au-delà, ce groupe étant rattaché à l'accueil de nuit, les mouvements du personnel en 2024 de cette modalité ont eu des conséquences sur l'activité de MAJE de même que le profil atypique d'un enfant nous contraignant à maintenir un groupe de 5 au lieu de 6 de septembre à décembre.

## DONNEES CHIFFREES DES PROFESSIONNELS

**Nous les déclinons selon le triptyque du DITEP : thérapeutique, éducatif et pédagogique.**

### LES ACCOMPAGNEMENTS EDUCATIFS

L'accompagnement éducatif au sein du DITEP se décline selon la modalité d'intervention et prend appui sur le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) de chaque jeune.

### AU SEIN DES DEUX AMBULATOIRES DU DITEP

Les modalités d'intervention éducatives s'articulent auprès de l'enfant entre des séquences individuelles (accompagnements éducatifs à l'école, dans les locaux du service et entretiens familiaux, avec les partenaires) et collectives (activités de groupe). La médiatisation par un tiers et l'effet de groupe peuvent présenter un intérêt et constituer une véritable indication pour certains enfants peu réceptifs dans le cadre des accompagnements individuels.

Le groupe contribue à des moments de partage et de rencontre avec des pairs rencontrant les mêmes difficultés.

Durant l'année 2024, nous avons mis en place plusieurs groupes éducatifs et thérapeutiques :

- Groupe éducatif : cuisine, groupe excursion, groupe séjour, groupe pâtisserie, groupe autonomie, groupe bien être.
- Groupe psychomotricité, éducatif et activité physique adaptée : Groupe escalade
- Groupe thérapeutique d'habiletés sociales et éducatives : Groupe Ah justement !
- Groupe thérapeutique et socio-éducatif : jeux, conte, groupe « pizza ».
- Groupe socio-éducatif : Groupe des Grands.
- Groupe psychomotricité, éducatif : Atelier groupal « relaxation »
- Groupe éducatif et art thérapie : Groupe des « ASTucieux », groupe les Créartistes.

Sur les 82 jeunes accompagnés en file active au sein des deux ambulatoires du DITEP, tous ont pour référence l'éducateur spécialisé qui intervient au minimum une fois par semaine selon les modalités définies dans le cadre du PPA. L'accompagnement s'ajuste au fur et mesure de l'accompagnement aux besoins de chaque jeune et de son projet.

## A L'ACCUEIL DE JOUR

Au cours de l'année 2024, bon nombre de **projets éducatifs et pédago-éducatifs** ont pu voir le jour grâce à l'investissement des différentes équipes.

Du point de vue éducatif, les enfants accueillis ont pu bénéficier d'activités telles que l'équitation, le judo, l'aviron ou encore l'escalade.

La dimension sportive des projets mis en place prend tout son sens dans l'élaboration du travail pouvant être mené au travers de ces activités. En effet, celles-ci poussent les jeunes accompagnés à se dépasser et nécessitent qu'ils s'autorisent à quitter leur zone de confort. Accompagnés, dès les premières séances, les jeunes peuvent très vite éprouver du plaisir dans ces nouvelles activités et être remobilisés narcissiquement. Ces disciplines ne peuvent, par ailleurs, être menées qu'en respectant le règlement et le cadre qui les définissent. Cela permet la poursuite de la construction du rapport à la loi et aux règles des jeunes que nous accompagnons en lien avec leur problématique personnelle.

De plus, ces projets permettent de mettre au travail, par groupe de référence, de manière ludique et dynamique un contenu pédagogique et éducatif.

Ces projets pédago-éducatifs restent un des fondements de notre projet d'établissement. Ils nécessitent par ailleurs un gros travail de réflexion, d'écriture et de bilan pour maintenir les équipes dans une démarche de recherche de sens, en réponse aux besoins des jeunes.

Par ailleurs, en 2024, l'UEI a bénéficié de la **labellisation classe olympique** et a participé à des actions ponctuelles en lien avec le Comité National Olympique. Ainsi, les jeunes ont pu appréhender différents sports olympiques et paralympiques tels que l'aviron, le judo, l'équitation, le basket ou encore la natation. La finalité de ce projet résidait dans le fait de réaliser un séjour à Paris durant les jeux paralympiques et de pouvoir participer à des finales de compétitions de natation et d'athlétisme.

Ce projet, outre le fait d'avoir accompagné les jeunes de l'accueil de jour du groupe Interne/Olympique durant toute une année, a permis au DITEP de prendre tout son sens en permettant également à 2 jeunes de l'ambulatorio de participer à ce séjour.

## A L'ACCUEIL DE NUIT

Il convient de noter des mouvements en 2024 au sein de cette équipe.

L'arrivée de nouveaux professionnels a permis de redynamiser l'organisation de l'accueil de nuit en contribuant à la remise en place de projets éducatifs cohérent et en lien avec les besoins des jeunes accompagnés.

Le veilleur de nuit titulaire a été en arrêt de travail tout au long de l'année 2023. Le poste a été occupé par un veilleur intérimaire connu et repéré des jeunes accompagnés, concourant à l'apaisement et à la diminution des angoisses des enfants en soirée.

Le rythme de la semaine se scande de différentes activités comme celui du week-end. Il convient de noter qu'en 2024, tous les jeunes de l'accueil de nuit ont pu participer à des projets mis en place quelques mois après la rentrée scolaire de type piscine, escalade ou médiathèque. Ces projets s'inscrivent tous dans une démarche inclusive à l'échelle de la ville de Villeurbanne.

De plus, les professionnels de l'accueil de nuit travaillent à l'inclusion sociale des jeunes à travers le maintien de leurs activités dans les clubs sportifs de leur quartier. Ainsi, 3 d'entre eux ont été accompagnés les mercredis après-midi dans des clubs de foot locaux, continuant ainsi d'évoluer avec leurs camarades de quartier.

## LE GROUPE MAJE

Depuis sa création et au fil des années, le groupe MAJE a évolué pour s'adapter aux besoins des jeunes et leur famille. Il a permis d'accompagner des jeunes en attente de place pérenne au sein de l'ambulatoire et de l'accueil de jour, favorisant ainsi une réévaluation de leurs besoins et un accompagnement des familles dans le choix d'orientation pour leur enfant. Pour certaines familles, la demande d'une poursuite de l'accompagnement de MAJE, sans recours à l'ambulatoire ou à l'Accueil de Jour, s'est révélée être un choix à part entière.

Depuis 2019, et plus encore en 2020 et 2021, le groupe MAJE a accueilli des jeunes pour lesquels l'accompagnement ambulatoire ne suffisait pas à contenir les débordements de comportements dans un cadre ordinaire de scolarisation, au risque d'une rupture dans leur parcours. Les réponses apportées dans une combinaison groupe MAJE/ambulatoire visaient à accueillir et contenir momentanément la souffrance du jeune, tout en rassurant sa famille et l'école, et en maintenant sa place dans son environnement. Ce cadre « renforcé » d'accompagnement, contribue ainsi à favoriser leur maintien dans un cadre ordinaire de scolarité. Au fil des années, le groupe MAJE, initialement considéré comme une solution « à défaut », est devenu une modalité d'accompagnement à part entière du DITEP, à la fois porte d'entrée et modalité de repli au bénéfice des jeunes de l'ambulatoire des deux territoires du DITEP. Son identité d'espace tiers, décalé des enjeux de la scolarité inclusive, favorise la réassurance et le prendre soin.

Cependant, la diversité des situations accompagnées, des motifs d'accueil, ainsi que l'histoire, l'âge ou le sexe des jeunes, mais aussi l'intensité des troubles et leurs conséquences sur la place à l'école ou au collège, témoignent d'une hétérogénéité des groupes et des missions des professionnels. Cette hétérogénéité engendre des difficultés dans la dynamique d'accompagnement des groupes les mardis et jeudis. De plus, le cadre actuel d'un format à la journée, en groupe, quel que soit la situation et les objectifs d'intervention auprès de chaque jeune, ne contribue pas à personnaliser l'accompagnement et à travailler dans, avec et sur son environnement. Il limite aussi la participation du jeune lui-même à son projet.

**Fort de ces constats, le groupe MAJE articule son intervention autour de deux axes :**

- **Axe 1** : sécuriser les parcours inclusifs, en individualisant les réponses apportées au sein des deux ambulatoires du DITEP, localisés à Villeurbanne et à la Duchère/Lyon 9.
- **Axe 2** : évaluer, répondre aux situations en attente et prévenir une dégradation de la situation de certains enfants en trop grande souffrance du territoire de Villeurbanne et des communes en proximité du DITEP.

**A la rentrée de septembre 2024**, cela a donc pris la forme d'un dispositif groupal de 6 jeunes, le mardi en journée, répondant ainsi à l'axe 1 du projet et d'un dispositif d'accompagnement/évaluation d'enfants inscrits sur la liste d'attente du DITEP de Villeurbanne, répondant ainsi à l'axe 2.

L'objectif principal de l'axe 2 est de soutenir l'enfant, sa famille, en attente d'admission en proposant un accompagnement global pour l'enfant et son environnement. Le dispositif vise à apporter une première réponse aux difficultés rencontrées par l'enfant, tant à l'école qu'à la maison avec ses parents. Cet accompagnement cherche à apaiser les tensions pour éviter le décrochage scolaire chez les enfants présentant des troubles du comportement, ainsi que les ruptures dans leur parcours de soin, en remobilisant les ressources familiales et de l'entourage. Dans ce cadre, l'intervention comprend quatre grandes démarches :

- Écouter et prendre en compte la demande parentale : comprendre les besoins et attentes des parents et évaluer avec eux les besoins de leur enfant ;
- Concourir à l'évaluation de la situation du jeune : analyser les difficultés rencontrées par l'enfant dans son environnement et principalement à l'école ;
- Coordonner les différents acteurs entre eux : assurer une collaboration entre tous les intervenants autour de la situation du jeune ;
- Apporter un appui direct auprès de chaque enfant avec et dans son environnement : en individuel et /ou en groupe apporter un soutien concret à l'enfant et à son entourage.

A ce jour, après quelques mois de recul, nous pouvons effectuer les constats suivants.

**L'axe 1** invite les professionnels à prendre en compte la diversité des profils des jeunes accompagnés, d'autant plus que ce temps s'adresse simultanément aux jeunes des deux services ambulatoires du DITEP et du SESSAD

TDI. Le comportement d'un jeune au sein du groupe révèle ses grandes difficultés à établir des relations avec les autres, nécessitant un accompagnement renforcé (un adulte doit être constamment présent à ses côtés). Il exprime son stress et ses angoisses par des attitudes primaires, telles que l'imitation de bruits et de comportements d'animaux (chats, chiens, pleurs de nourrissons). Il alterne entre des comportements régressifs et l'imitation d'attitudes « plus matures » inadaptées. Sa nervosité s'accroît lorsque le groupe s'agrandit ou que des changements brusques surviennent dans son quotidien. En raison des particularités de ce jeune, nous avons décidé de limiter le groupe à cinq jeunes au lieu de six.

Concernant l'axe 2, l'établissement de conventions de partenariat par l'Éducation nationale, en tant que préalable à l'intervention des professionnels des ESMS, constitue un gage de qualité dans une pratique partenariale. Ces conventions permettent de définir un cadre clair et compris par tous. Cependant, les démarches administratives nécessaires pour que ces conventions soient signées par tous les acteurs, y compris l'académie, ont retardé la mise en place de l'accompagnement pour 2 jeunes. Ce retard a notamment empêché l'intervention directe pour un jeune entre septembre et décembre 2024.

De façon générale, l'espace-temps du groupe MAJE permet d'évaluer, d'affiner les besoins des jeunes accompagnés tout en facilitant le cheminement des parents. Il s'agit de proposer comme espace de repli/répétition quand une semaine entière en classe mobilise trop les capacités d'attention ou d'investissement dans les apprentissages scolaires.

La diversité de situations accompagnées dans le cadre de ce groupe, l'histoire, l'âge ou le sexe, mais aussi de par l'intensité des troubles et leurs conséquences sur la place à l'école ou au collège, soulignent l'hétérogénéité des groupes. **Cela a mis en évidence la nécessité d'individualiser au mieux la réponse à la particularité de chaque situation rencontrée. Cette individualisation répond aussi à la demande croissante des jeunes et des familles d'éviter la mise à distance une journée entière de l'école.**

## LES ACCOMPAGNEMENTS THERAPEUTIQUES

La dimension thérapeutique est portée et mise en œuvre par des équipes dédiées et placées chacune sous la responsabilité d'un médecin psychiatre psychanalyste et d'une pédopsychiatre.

L'organisation de la dimension thérapeutique repose sur un partage des éléments d'observation voire de diagnostic que sont l'anamnèse médicale, sociale et familiale dans l'environnement de l'enfant et les bilans médicaux et paramédicaux, les éléments d'observation cliniques effectués par les professionnels du DITEP et/ou en libéral. Basés sur le jeu et la parole, les objectifs de la composante thérapeutique sont les suivants :

- Accueillir chaque enfant dans sa singularité, repérer ce qui se répète et fait symptôme ;
- Proposer des espaces de soins spécifiques, d'apaisement, adaptés en individuel ou en groupe ;
- Faire émerger une parole que l'enfant reconnaît sienne afin de remobiliser sa pensée, ses désirs ;
- Soutenir la famille de l'enfant.

Le fonctionnement en DITEP permet une grande fluidité dans le travail comme pour la mise en place de dispositifs thérapeutiques transversaux. Les propositions de soins en sont facilitées et plus particulièrement pour les enfants de l'Accueil de jour. De même, les possibilités de suivis familiaux sont plus importantes du fait de nos présences dans les mêmes lieux, ce qui nous permet de nous ajuster au plus près des besoins et des disponibilités des familles. C'est aussi le nouage entre les différents professionnels, dans le réel, le portage au quotidien, qui soutient ces enfants et adolescents dans la possibilité de construire ou consolider leur sécurité interne et de pouvoir évoluer, s'autonomiser et grandir.

**L'organisation des postes des deux médecins repose sur une organisation propre à l'histoire de Villeurbanne et de la Duchère.** Même si les missions du poste du médecin psychiatre à Villeurbanne prennent beaucoup plus appui sur un accompagnement des équipes, ils interviennent tous deux lors de l'admission, assurent le lien aux services de santé, rencontrent certaines familles et accompagnent certains jeunes. L'intensité de ces rencontres varie d'un lieu à l'autre, selon leur temps de présence respectif.

**L'organisation des postes des psychologues cliniciens au sein du DITEP est la suivante :**

- Deux à temps partiels intervenant dans le cadre des séances en thérapie (bilans dans le cadre de la période d'observation faisant suite à l'admission du jeune, individuelle, en groupe ou suivis familiaux, bilans psychométriques lors des orientations à la sortie de l'accueil de jour) principalement au sein des deux

ambulatoires et dans le cadre du travail institutionnel (étayage des équipes et regards cliniques lors des réunions cliniques, synthèses, réunions cadres, coordinations, projets...).

- Un intervenant à temps partiel dans le cadre de thérapies individuelles en réponse aux besoins des enfants les plus fragilisés de l’AJ.

**Il convient de noter que les psychologues cliniciens ont accompagnés au sein du DITEP :**

Psychologue clinicienne en transversalité du DITEP sur le site de Villeurbanne/ 1 ETP	Psychologue clinicien en référence des jeunes accompagnés à l'accueil de jour site Villeurbanne 0,30 ETP	Psychologue clinicienne à la Duchère 0,39 ETP
<p>Suivis individuels hebdomadaires: 11 enfants ont bénéficié de psychothérapies individuelles. A cela se sont ajoutées des rencontres à la demande, ou ponctuelles : 6 jeunes (demandes des enfants ou des familles elles-mêmes, des professionnels).</p> <p>16 enfants ont bénéficié d'un groupe dans le cadre de groupe en co-animation avec la psychologue, un éducateur et/ ou l'assistante sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe à médiation « Contes »,</li> <li>• Groupe Pizz'ados,</li> <li>• Groupe « orientation »,</li> <li>• Groupes « Education à la vie affective et sexuelle »)</li> </ul> <p>Entretiens familiaux avec l'assistante sociale : 7 familles. A cela s'ajoutent les rencontres dans le cadre du suivi individuel de chaque jeune, à la demande, ou ponctuelles : demandes des enfants ou des familles elles-mêmes, des professionnels, pour les bilans psychométriques nécessaires pour les dossiers d'orientation, et les temps de restitution de ces-mêmes bilans aux familles.</p> <p>Rencontre enfant et parents dans le cadre de l'admission : 6 jeunes</p> <p>Les bilans psychométriques pour les dossiers d'orientation : 3 jeunes de l'Accueil de jour. Le bilan comprend un temps de rencontre avec les parents pour recueillir l'anamnèse et demande, deux temps avec le jeune pour la passation du bilan lui-même et un temps de restitution de ces-mêmes bilans à la famille. De manière générale nous ne faisons pas passer les WISC des jeunes que nous accompagnons en psychothérapie. Cela nous amène à nous organiser avec la psychologue cognitive afin de faire passer les bilans des jeunes que nous ne suivons pas. (Le psychothérapeute du DITEP n'a, lui, pas de temps dédié à la passation de bilan psychométriques).</p> <p>Le travail institutionnel de la psychologue comprend la participation aux différentes réunions ainsi qu'un travail d'élaboration avec les équipes de l'établissement.</p>	<p>11 enfants ont bénéficié de <b>psychothérapies individuelles</b> hebdomadaires</p>	<p>15 enfants ont bénéficié d'un groupe dans le cadre de groupe en co-animation avec la psychologue, un éducateur et/ ou l'assistante sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe pizza (1 fois par période)</li> <li>• Groupe Ah justement ! (Sur les habilités sociales, fréquence hebdomadaire),</li> <li>• Groupes sur les vacances scolaires.</li> </ul> <p>Suivis individuels : 6</p> <p>Suivi individuel hebdomadaire co-animé avec la psychomotricienne : 1</p> <p>Entretiens familiaux avec la pédopsychiatre. : 6 familles suivies.</p> <p>Suivi familial avec le référent éducatif et/ou l'assistante sociale: 3 familles suivies. Rencontre enfant et parents dans le cadre de l'admission : 8 jeunes</p> <p>Rencontres ponctuelles d'adolescents en souffrance psychique et leurs familles</p> <p>Liens partenariaux avec les CMP, MECS.</p> <p>Le travail institutionnel de la psychologue comprend la participation aux différentes réunions ainsi qu'un travail d'élaboration avec les équipes de l'établissement</p>

Il convient de noter par ailleurs que :

- Sur le site de la Duchère, la pédopsychiatre a accompagné 11 familles en 2024 ;
- Sur le site de Villeurbanne, la psychologue clinicienne à 1 ETP accompagne, dans le cadre de ses missions d'appui-ressource aux besoins du territoire, depuis novembre 2024, les directrices des écoles maternelles d'une partie du territoire de Vaulx-en-Velin au sein d'un groupe d'analyse des situations complexes (demande d'une IEN de ce territoire).

## LES ACCOMPAGNEMENTS EN PSYCHOMOTRICITE

Les accompagnements en psychomotricité s'effectuent soit sur le lieu de la scolarité de l'enfant (UEE, collège, école primaire) ou bien dans les locaux du DITEP.

L'activité des deux psychomotriciennes du DITEP comporte :

La passation de bilans psychomoteurs à l'issue de l'accueil du jeune et leur compte-rendu ;

- Les prises en charge psychomotrices individuelles et collectives ;
- La préparation des séances et comptes rendus des suivis psychomoteurs ;
- La participation aux réunions d'équipe, aux réunions d'élaboration des projets de soins concernant les jeunes suivis en psychomotricité, les temps d'analyse de la pratique ainsi que les temps institutionnels ;
- Les contacts avec des partenaires extérieurs particulièrement les psychomotriciens libéraux qui ont suivi ou continuent de suivre certains jeunes en libéral.

Le bilan psychomoteur permet au psychomotricien d'observer la dynamique globale du patient, sa manière d'interagir avec l'environnement et d'être en relation avec l'autre. Ce bilan permet aussi d'évaluer les capacités et difficultés dans les différents domaines psychomoteurs : le repérage spatial et temporel, le tonus, la latéralité, l'équilibre, les coordinations, la motricité fine, le graphisme, le schéma corporel, l'image du corps et l'attention.

Suite à ce bilan, un suivi en psychomotricité peut être indiqué. Notamment pour les enfants chez lesquels a été repéré des retards dans les acquisitions principales du développement psychomoteur. Mais aussi, présentant des difficultés de coordination motrice, de régulation tonique, d'équilibre, de repérage spatio-temporel, de motricité fine et dans la connaissance et l'appropriation du corps. Les difficultés attentionnelles, l'anxiété ainsi que la difficulté de gestion des émotions peut aussi être une indication de suivi.

En 2024	
<b>Site de Villeurbanne 0,68 ETP</b>	13 suivis en individuel pour 8 jeunes de l'accueil de jour et 5 jeunes de l'ambulatoire 9 bilans ont été réalisés dont 3 enfants sur la modalité ambulatoire et 4 enfants à l'accueil de jour
<b>Ambulatoire La Duchère 0,30 ETP</b>	Bilans psychomoteurs : 5 Suivis individuels hebdomadaires : 9 Suivis individuels sous quinzaine : 6 Suivi individuel hebdomadaire co animé avec la psychologue du service : 1 Un groupe escalade co-animé avec une éducatrice spécialisée et une intervenante extérieure : 5 enfants concernés.

Il convient de noter par ailleurs que, sur le site de la Duchère, la psychomotricienne, dans le cadre de ses missions d'appui-ressource aux besoins du territoire, est intervenue, dans le cadre d'une formation constellation conjointement avec l'EMAS de Lyon 9, en direction d'enseignants et directions de l'Education nationale du territoire.

**A la Duchère, le travail en psychomotricité est freiné par un ETP restreint par rapport aux besoins du service.**

Les bilans ne peuvent pas être réalisés dans les 6 mois suivant l'admission du jeune. Aussi, une liste d'attente est mise en place.

Par ailleurs, à l'issu des bilans, les délais pour engager une prise en charge individuelle augmentent.

## LES ACCOMPAGNEMENTS EN ORTHOPHONIE

Deux des trois postes en orthophonie sont pourvus au sein du DITEP.

Il demeure un 0,20 ETP en orthophonie non pourvu au sein de l'ambulatorio de la Duchère.

Il n'en demeure pas moins que les besoins d'accompagnement en orthophonie sont supérieurs au temps de travail des orthophonistes en poste. Aussi, nous conventionnons avec le libéral dans certaines situations et assurons le financement des séances.

En 2024, l'une des orthophonistes titulaires a bénéficié d'un congé maternité puis d'un congé parental de juin à décembre. Durant son absence, elle a été remplacée.

En 2024	
<b>Site de Villeurbanne 0,63 ETP</b>	Accueil de jour : 10 suivis en individuel pour 10 jeunes de l'accueil de jour 6 bilans ont été réalisés à l'accueil de jour  Ambulatoire : 10 jeunes ont bénéficié d'un bilan et 10 jeunes ont bénéficié d'une séance hebdomadaire sur le service ambulatoire. 5 jeunes sont suivis en libéral dont 3 par conventionnement avec le DITEP.
<b>Ambulatoire La Duchère 0,20 ETP</b>	7 accompagnements en orthophonie ont fait l'objet d'un conventionnement en libéral faute de titulaire sur le poste vacant depuis 2019.

**Nous ne répondons pas à l'ensemble des besoins des jeunes accompagnés ce qui engendre des listes d'attente, nous contraignant à des choix.**

## LA SPECIFICITE DE L'ART-THERAPIE A L'AMBULATOIRE DE LA DUCHERE

L'art-thérapeute offre à chaque jeune en individuel ou en groupe un espace d'expression de ses émotions, de ses difficultés, en utilisant et développant leurs potentiels artistiques et créatifs à des fins d'expression et de mieux-être. En 2024, l'art thérapeute a réalisé :

- Des suivis individuels : 8 jeunes, dont 5 en quinzaine, 2 hebdomadaires et 1 ponctuellement ;
- Des accompagnements individuels en extérieur ponctuel pour ouverture culturelle : 7 jeunes ;
- Des bilans dans le cadre de l'admission : 10 jeunes ;
- Des suivis individuels à la quinzaine en coanimation avec une éducatrice spécialisée : 1 jeune ;
- Des Groupes à la quinzaine en coanimation avec un éducateur spécialisé (Groupe des Astucieux, Groupe Créartistes) : 8 jeunes.

Des accompagnements ponctuels lors des semaines d'activités.

## L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

De façon plus générale sur l'année 2024, le travail des deux assistantes sociales au sein du DITEP s'est développé sur 3 axes principaux que sont :

- Le soutien et l'accompagnement autour des démarches administratives, à l'accueil au sein du DITEP et la sortie du DITEP ;
- Le soutien et l'accompagnement des familles selon les problématiques familiales évaluées et établies dans le cadre du PPA ;
- L'accompagnement et le soutien aux situations relevant de la protection de l'enfance et le lien aux partenaires dans ce cadre.

Dans le cadre du partenariat, il est à noter que les assistantes sociales participent au collectif d'assistantes sociales travaillant en DITEP.

Pour ce faire, les assistantes sociales :

- Réalisent une évaluation sociale et familiale de la situation de chaque jeune et sa famille. Cela permet d'en rendre compte à l'équipe pluridisciplinaire afin de mettre en lumière les compétences des familles et les parcours de vie, les difficultés du quotidien. Cela permet également de mettre en place un véritable soutien à la parentalité et à mettre en mots les difficultés inhérentes à l'accueil et l'accompagnement d'un enfant en situation de handicap au sein d'une famille, parfois au sein d'une fratrie.
- Accompagnent les admissions et les réorientations vers un autre établissement fait apparaître en revanche une différence significative avec ceux du DITEP.
- Concourent et accompagne les familles en lien avec les partenaires relevant du social, de la protection de l'Enfance.

Dans le cadre du partenariat, il est à noter que les assistantes sociales participent au collectif d'assistantes sociales travaillant en DITEP.

A VILLEURBANNE	A LA DUCHERE
Rencontres systématiques recueil attentes et besoins des familles en amont du PPA : 58	Rencontres systématiques recueil attentes et besoins des familles en amont du PPA : 47
Nombre de familles avec un suivi renforcé/ lien partenarial régulier : 27	Accompagnement familial individuel : 3
Nombre de familles entretiens éducateur/AS : 1	Accompagnement familial avec la psychologue : 1
Nombre de familles entretiens éducateur Villa/AS de familles entretiens psychologue/AS : 1	Accompagnement familial avec un éducateur : 2
Nombre d'orientations vers un autre établissement accompagné : 5	Accompagnement démarches MDMPH ou administratives : 7
Rencontres partenaires tout au long de l'année	Accompagnement vers un autre ESMS : 4
Participation aux réunions du collectif des assistantes sociales du Rhône	Visites à domicile avec un éducateur : 3
	Rencontres partenaires tout au long de l'année
	Participation aux réunions du collectif des assistantes sociales du Rhône

## LES ACTIVITES RECURRENTES

### LES TRANSFERTS

Les transferts sont des moments privilégiés où, mis à distance d'un quotidien et d'un environnement parfois néfaste, les jeunes s'autorisent à faire l'expérience de la nouveauté, du déséquilibre et de la perte de repère, tout en étant soutenus et rassurés par l'organisation et la présence des référents pédago-éducatifs. Ces temps privilégiés concourent également à construire des liens solides et sécurisés entre les jeunes et leurs référents, au travers de l'expérience du vivre ensemble et loin du schéma scolaire parfois souffrant. Ils favorisent dès le retour des jeunes dans leur quotidien du DITEP l'investissement des professionnels, mais à n'en pas douter l'investissement du travail en cours.

**Dans le cadre des différents projets de fonctionnement des unités d'enseignements du DITEP de Villeurbanne-Duchère, l'accent est mis chaque année sur la possibilité de « transférer » toutes les compétences et savoirs-être travaillés au quotidien avec les équipes éducatives et pédagogiques.**

En effet, durant toute l'année scolaire 2023-2024, a pu être mis au travail avec des unités d'enseignement du collège la programmation d'un séjour dans notre capitale.

Ainsi, au cours des séances et au fil des semaines, l'éducateur et l'enseignante de l'unité ont proposé des séquences de travail autour de la ville de Paris, dans l'objectif en fin d'année d'y réaliser un séjour de type « classe verte ».

La planification des lieux à visiter, l'étude des moyens de déplacements sur place mais également la recherche d'un lieu pour accueillir le groupe, en prenant appui sur la gestion d'un budget alloué, ont été un très bon support éducatif et pédagogique pour poursuivre le travail auprès des jeunes que nous accueillons et bien sûr en lien avec leur problématique.

Cette unité d'enseignement a donc pu profiter de ce transfert à Paris du 8 au 12 avril 2024.

## LES TRANSPORTS

Les transports sont assurés et/ou prises en charge pour l'ensemble des jeunes de **l'accueil de jour**. Ils sont assurés jusqu'à la fin de l'âge primaire par une compagnie de taxi avec laquelle nous travaillons depuis plusieurs années.

L'éclatement des lieux d'habitation des jeunes accompagnés nous contraint depuis plusieurs années à 2 à 3 tournées chaque matin et chaque fin de journée. Au-delà de l'éclatement géographique, pour des raisons de sécurité, nous avons été contraints, cette année encore, de réduire le nombre d'enfants par voiture. Dans cet espace, les passages à l'acte étaient importants, mettant en danger la sécurité de tous dans le véhicule. En lien avec les chauffeurs, le règlement des transports a été retravaillé et présenté aux familles ainsi qu'aux enfants.

**Au total, 25 enfants ont bénéficié de ce mode de transport en 2024 contre 18 en 2023.**

14 autres se sont déplacés en transport en commun et nous avons assuré la prise en charge financière de leur abonnement TCL.

3 ont bénéficié de la mise en place de taxi de l'ASE du fait de leur placement.

**Du côté des ambulatoires**, la question de l'autonomie dans les transports est travaillée dès que possible avec les jeunes et leurs parents. Lorsque les enfants ne sont pas autonomes, ce sont les éducateurs qui accompagnent les enfants à leurs différents rendez-vous.

## LA RESTAURATION

La restauration à **l'accueil de jour** s'organise entre les lieux de restauration des établissements scolaires où sont inclus les jeunes et espaces du DITEP sur chacun des groupes de référence.

Les repas sont préparés en liaison froide par un prestataire qui les fabrique au sein du DITEP de GIVORS de l'association et nous les livre. Nous effectuons la remontée en température et le service.

Des commissions « menus » sont organisées et au sein de celles-ci des enfants y siègent (un représentant de chaque groupe).

Des temps inclusifs, accompagnés par l'équipe éducative, sont proposés autant que possible, en particulier aux collégiens. Tous en bénéficient au cours de l'année scolaire une à plusieurs fois par semaine. Pour ces derniers, « manger à la cantine » c'est être comme leurs pairs, c'est aussi bénéficier de temps méridiens au collège autour d'activités collectives favorisant leurs relations et leur place d'élève. Dans ce cadre, nous assurons le paiement des repas de cantine.

## LES TEMPS FESTIFS DE L'ANNEE

La fête de l'été, qui marque la fin d'année scolaire, commune au DITEP et au SESSAD TDI, est une étape fondamentale qui vient clôturer toute une année de travail et de partage avec les jeunes que nous accompagnons, mais également avec leur famille.

Au-delà d'un moment festif et convivial, cette fête de fin d'année vient marquer un rituel incontournable en s'inscrivant dans le processus d'accompagnement des jeunes et leur famille.

En effet, les rites de passage ont une fonction d'aide, ils sont sécurisants pour nous lors de moments importants de nos vies. Comme la fin d'année est aussi synonyme de changement d'âge, de niveau et même d'école et d'amis pour certains, elle vient donc aussi avec une portion de changement et d'inconnu. Les rites de passage célèbrent et accompagnent les « premières fois », les « dernières fois » ou les événements uniques. Ils permettent de surmonter l'appréhension de la nouveauté, la peur de l'inconnu, tout en s'inscrivant dans un processus de séparation.

La fête de fin d'année, comme tous les autres moments conviviaux proposés tout au long de l'année permet de tous nous retrouver avec un objet commun, que nous soyons professionnel, enfant ou parent, celui de partager un temps festif et décalé d'enjeux d'accompagnements.

Elle s'organise autour de jeux qui permettent aux professionnels, aux jeunes, aux parents et plus largement aux familles de jouer ensemble.

Cette espace de rencontre est le seul moment organisé par le DITEP et le SESSAD TDI où les familles peuvent se retrouver et de ce fait échanger.

Ils favorisent grandement les liens que peuvent avoir les familles entres-elles.

Certains parents ont pu témoigner : « Ce sont de *très bons moments* » lorsqu'avait été organisé l'été dernier un barbecue à la Villa avec l'ensemble des familles des jeunes accueillis sur cette modalité. Ils ont pu nous dire

également « *C'est sensationnel pour rencontrer les familles et discuter ensemble; pour parler avec d'autres parents de ce qu'ils pensent du DITEP* ».

Ces moments de rencontre et de partage doivent se poursuivre et se penser en équipe interdisciplinaire tant les enjeux sont grands dans la construction de liens sécurisés et dans l'investissement réciproque existant entre les professionnels, les enfants et leur famille.

L'espace du CVS, (Conseil de vie Social) sera un bon appui pour développer ce type d'évènement avec la particularité que l'organisation sera pensée et élaborée en lien direct avec les familles et les jeunes accompagnés.

## LES PROJETS DE L'ANNEE

Prenant appui sur les fiches-actions du projet en dispositif, l'année 2024 a été largement consacrée au processus de formalisation du projet en dispositif par le biais de la remise à jour d'une partie des outils de la loi 2002.2 et du processus administratif d'admission (Viatrajectoire) et du déploiement d'une démarche éco-responsable de tris des déchets. Par ailleurs, l'année 2024 a été consacrée à la mise en œuvre de la recherche-action et au déploiement pour la seconde année du projet financé par la Cité Educative de la ville de Villeurbanne.

### REMISE A JOUR LES OUTILS DE LA LOI 2002.2 EN COHERENCE AVEC LE PROJET EN DISPOSITIF ET L'AGREMENT

L'une des premières fiche-action du projet en dispositif engageait à la remise à jour du livret d'accueil, du règlement de fonctionnement, du contrat de séjour et du PPA. Nous avons fait effectivement le constat de documents différenciés entre Villeurbanne et La Duchère.

Cette harmonisation engagée fin 2023 a pris appui sur :

- Le COPIL Projet d'établissement du DITEP ;
- Une formation transversale auprès des cadres de direction des 3 DITEP de l'association en juin 2024 et des groupes de travail entre des professionnels de ces DITEP (groupe de travail sur la fluidité du processus d'accueil d'un jeune d'un DITEP à l'autre, sur le suivi des fiches-actions transversales aux 3 DITEP).

Sur cette base, les outils du contrat de séjour et du PPA ont été harmonisés entre les 3 DITEP de l'association. La modélisation du PPA, soutenue par le cadre de formation de Champ Social, a contribué à l'intégration d'une approche par besoins, prenant appui sur la grille de lecture SERAFIN PH. Ce travail a fait l'objet d'une présentation et au-delà d'un rappel du processus du PPA à tous les professionnels du DITEP en réunion de rentrée

Le livret d'accueil du DITEP a été finalisé. Le règlement de fonctionnement reste à valider par le conseil d'administration de l'association. Il a fait l'objet d'un travail d'appropriation par les professionnels début 2025. Durant l'année 2024, nous avons aussi mobilisé les professionnels pour réfléchir à la mise en œuvre d'un CVS commun au DITEP et au SESSAD DI, les équipes étant étroitement liés et les locaux identiques. La réflexion a mené à l'engagement d'un travail éducatif, auprès des jeunes, sur le sens et l'intérêt d'un CVS. Celui-ci est en place depuis décembre 2024 et une première réunion a eu lieu début 2025.

Ce travail s'est articulé avec l'auto-évaluation que nous avons menée durant le dernier trimestre de l'année 2024.

### DYNAMISER LES REPONSES AUX BESOINS DES 12/16 ANS AU SEIN DES DEUX AMBULATOIRES DU DITEP

Afin de mieux répondre aux besoins des 12/16 des deux modalités ambulatoires, des projets d'accompagnement en groupe ont été proposés et se sont mis en place.

Ces projets accompagnent de manière concomitante sur le site de Villeurbanne des jeunes de l'ambulatoire du DITEP et des jeunes du SESSAD TDI comme cela a toujours été le cas avant la différenciation des agréments.

Ces projets de groupe sur l'une et l'autre des modalités ambulatoires visent à favoriser l'autonomie des jeunes accompagnés et leurs capacités à faire des choix pour eux-mêmes. Ils s'articulent autour de différents projets éducatif, thérapeutique et social afin d'accompagner les jeunes :

- En leur offrant un soutien éducatif, thérapeutique et social pour les aider à mieux appréhender les transformations corporelles qui sont les leurs à l'adolescence, les informer et les accompagner dans cette phase cruciale de leur vie, en créant un espace de parole et d'échanges respectueux.
- En créant des espaces d'échanges réguliers afin de rassembler une partie des jeunes les plus âgés des deux ambulatorios pour un temps convivial autour d'un repas le vendredi soir. Cet espace réflexif va s'appuyer sur des sujets d'échanges et de réflexions qui émanent des jeunes en lien avec leurs préoccupations au quotidien.
- Afin d'aider des jeunes scolarisés en 4/3<sup>ème</sup> à mieux appréhender leurs options d'orientation, en lien avec leur projet personnalisé d'accompagnement, et à surmonter les éventuels obstacles qui pourraient entraver leur réflexion.

À l'instar de l'année 2023, les besoins des jeunes les plus âgés nécessitent un fonctionnement moins routinier, privilégiant des actions plus adaptées aux événements et aux opportunités. Cela inclut des initiatives telles que les portes ouvertes, la recherche de stages, l'accompagnement vers les ESAT, les visites au CIO, la participation à « Handiagora », au « Mondial des Métiers », ainsi que les collaborations avec l'Arpejeh...

Par ailleurs, grâce à une convention individuelle, **4 jeunes du DITEP ont pu être accompagnés de manière concomitante par le DITEP Maria Dubost et le service ambulatoire du DITEP de Villeurbanne-Duchère.**

## DEPLOYER UNE DEMARCHE ECO-RESPONSABLE DE TRIS DES DECHETS

Depuis la rentrée scolaire 2024-2025, le DITEP a revu son fonctionnement pour y intégrer une dimension plus « éco-responsable ». Le tri des déchets a été la première étape, indispensable, à ce projet de grande ampleur. Après la distribution de poubelles de tri, les professionnels ont mis en place un système pour composter les bio déchets.

En effet et depuis la loi de 2015, les territoires se doivent d'harmoniser les consignes de tri, mais également de proposer une solution de tri des déchets de cuisine et de table. Ainsi, tous les déchets alimentaires sont collectés et apportés dans les bornes à compost de la ville. Par un fonctionnement de rotation, l'ensemble des professionnels et des jeunes accueillis se mobilisent pour vider les seaux à compost quotidiennement.

## FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE LA RECHERCHE-ACTION AU SEIN DU DITEP

Ce projet vise donc à l'évaluation qualitative des parcours inclusifs des jeunes accompagnés au sein du DITEP Villeurbanne-Duchère. La démarche méthodologique de cette recherche-action met l'accent sur l'intérêt de pouvoir interroger les critères implicites et explicites en appui desquels les professionnels évaluent la qualité des parcours des jeunes accompagnés par le DITEP et inscrits dans un parcours inclusif de scolarisation, à partir des données issues de la pratique. L'intérêt méthodologique sera donc d'associer à ce travail de recherche-action certes les professionnels du DITEP mais aussi avec eux, les jeunes eux-mêmes et leurs parents ainsi que l'Education nationale.

Le référentiel demeure l'approche de psychologie clinique. Il constitue l'angle d'approche privilégié pour penser les logiques des parcours et leur évaluation qualitative au regard de l'inclusion. Aussi, il s'agira d'élargir ce référentiel à d'autres domaines de savoir pour penser la complexité des processus en jeu et croiser les points de vue. Les sciences de l'éducation, la sociologie et la psychologie de la santé et du handicap viendront donc compléter l'approche clinique.

Dès janvier 2023, nous avons constitué un Comité de Pilotage (COPI) composée des membres de la direction, du directeur de la supervision, des représentants des cadres fonctionnels et des représentants des professionnels de chaque site ainsi que de l'enseignant chercheur en responsabilité de cette recherche-action (Johann Jung). Il se réunit selon un calendrier défini pour garantir la mise en œuvre de la recherche-action selon les modalités définies dans la convention à établir avec l'Université LYON 2.

### En 2024 la recherche-action a suivi le programme prévu.

Le premier trimestre de l'année 2024 a favorisé l'approche psychodynamique auprès des professionnels du DITEP sous la forme de 6 séances pour 3 groupes de professionnels, soit 2 séances par groupe. Ces séances ont contribué à un travail de recherche des critères implicites et explicites de qualité de l'accompagnement des jeunes au sein du dispositif ITEP. Ce travail a donné lieu à une restitution aux professionnels par les enseignants chercheurs engagés dans ces séances, lors d'une réunion institutionnelle un samedi matin. Cette réunion,

délocalisée de manière exceptionnelle dans les locaux de l'université Lyon 2, a permis aussi la présence de Bertrand Ravon, sociologue et maître de conférence à l'université Lyon2.

Parallèlement et tout au long de l'année 2024, les premières rencontres individuelles entre les enseignants chercheurs associés au projet et des membres du COPIL ont eu lieu :

- En Sciences de l'éducation, avec Olivier Kheroufi-Andriot, Université de Toulouse 2 Jean Jaurès, les 25.03, 13.06, 07.10, 10.12.2024 en visio pour l'organisation de sa venue en immersion au sein d'une des UEE du DITEP en janvier 2025 ;
- En Psychologie du développement avec Béatrice Clavel, Université Lyon 2, les 8.04 et 11.07.2024 ;
- En sociologie avec Pr. Bertrand Ravon, Université Lyon 2, les 30.05 et 25.10.2024 ;
- En psychologie clinique dans le cadre du COPIL avec Johann Jung et de manière plus spécifique avec Pr. Georges Gaillard le 14.10.2024.

La recherche-action a facilité l'implication des professionnels du DITEP avec le directeur de la recherche-action Johann Jung, à l'animation d'un atelier lors des journées de l'AIRe à Lille, les 6, 7 et 8/11/2024. L'animation de cet atelier a permis, au travers des interventions de plusieurs professionnels du DITEP, éducatrices et éducateurs spécialisés, psychologue, psychiatre, directrice et de l'enseignant-chercheur, Johann Jung, de présenter les prémisses de la recherche-action.

A l'issue de ces journées et pour proposer un point d'étape de notre travail, un article a été présenté à la revue *Connexions*, sous le titre : « La recherche-action comme modalité de transformation et d'appropriation des pratiques institutionnelles en DITEP ».

## DEVELOPPER LE PROJET DEFI DE LA CITE EDUCATIVE DE VILLEURBANNE

Prenant appui sur le cahier des charges relatif à la constitution du dispositif DEFI et sur les conventions de partenariat de la Cité Educative avec les associations ITINOVA et Les Pupilles de l'Enseignement Publiques du Rhône (Les PEP69), ce dispositif permet d'améliorer les conditions d'accueil des enfants porteurs de troubles et/ ou nécessitant un accompagnement éducatif particulier dans les temps scolaires et périscolaires.

Ce dispositif prend la forme d'une équipe, nommée Dispositif Educatif Favorisant l'Inclusion (DEFI), en place depuis novembre 2023 (financement par des fonds dédiés) qui se compose d' :

- D'un 0,50 ETP d'éducateur spécialisé et un 0,20 ETP de psychomotricienne du DITEP ;
- D'un 0,50 ETP d'éducateur spécialisé et un 0,20 ETP de psychologue de l'IME.

Elle permet par son intervention au sein de 4 groupes scolaires :

- De renforcer la coopération entre les professionnels de la communauté éducative à l'échelle d'une école, d'un groupe scolaire et d'un territoire au bénéfice du mieux-être de tous les enfants ;
- D'améliorer les conditions d'accueil et de scolarisation des enfants à besoins particuliers et de permettre un accompagnement renforcé de ces derniers ;
- De faciliter la place et les liens parents/école.

**Le bilan de l'année 2024 est le suivant :**

Action(s) initiale(s)	Action(s) effective(s)	Commentaires
<p><b>Vis à vis de la communauté éducative des groupes scolaires d'intervention :</b> Temps de sensibilisations et de formations à destination de l'ensemble des professionnels intervenant auprès des enfants (enseignants, ATSEM, animateurs ...); Interventions sous la forme de soutien et d'accompagnement des équipes éducatives dans la prise en compte des besoins spécifiques des enfants à besoins particuliers, en travaillant communément sur les gestes et postures des professionnels dans l'environnement qui est le leur.</p> <p><b>Vis à vis des enfants scolarisés :</b></p>	<p><b>Vis à vis de la communauté éducative des groupes scolaires d'intervention :</b> Des temps de permanence dans chaque groupe scolaire et des réunions d'évaluation des besoins pour un co-construire un diagnostic commun et orienter les moyens d'intervention de DEFI ; Des groupes d'analyse de situation ; Temps de sensibilisations et de formations individualisés auprès des directions des écoles et périscolaires, des ATSEM ; Soutien et appui en terme de gestes et postures, d'organisation de l'espace auprès des directions des écoles et</p>	<p>Les actions sont en cours de déploiement. L'année 2023 a été marquée par une première phase de mises en synergie des acteurs, de diagnostic des besoins, des ressources du territoire, par écoles afin d'orienter et cibler les interventions à la rentrée scolaire 2024-2025.</p>

Organisation de temps d'observations et d'interventions individuelles ou en groupe auprès des enfants concernés, selon un protocole défini préalablement et en accord avec ses parents;

Interventions visant auprès de ces derniers, avec leur famille, à coordonner les actions mises en place dans et à l'extérieur de l'école autour de leurs besoins.

Formulation de préconisations (petits aménagements matériels, modification d'emploi du temps, ...), facilitant ainsi leur place.

Actions collectives co-construites sur le territoire en réponse aux besoins des familles et ce dès l'entrée en maternelle, afin de contribuer à favoriser les liens parents-école ;

**Vis-à-vis des familles des écoles ciblées :**  
Une information faite aux familles et un travail en commun dès lors qu'une intervention de ce dispositif inclusif est planifiée ;

Des temps d'échanges collectifs entre parents sur une problématique définie communément avec l'ensemble de la communauté éducative ;

Une orientation et un accompagnement vers les structures de droit commun.

périscolaires, des ATSEM, des professionnels concernés par l'accueil d'un enfant à besoins particuliers.

**Vis à vis des enfants scolarisés :**

Sous la forme d'interventions directes (29) et indirectes (10) : Organisation de temps d'observations et

d'interventions individuelles auprès d'enfants à besoins particuliers;

Coordination autour des situations concernées et accompagnements des réponses dans le droit commun ;

Mises en place d'adaptation dans et avec la communauté éducative de l'école afin de faciliter l'accueil de l'enfant à l'école;

Groupes à médiation.

**Vis-à-vis des familles des écoles ciblées :**

Interventions aux Café-Parents des groupes scolaires ciblés.

Interventions auprès des parents élus en conseil d'école sur tous les groupes scolaires.

Accompagnement des familles autour des besoins individuels de leur enfant dans l'école mais aussi vers les structures de droit commun.

Accompagnement des orientations MDPH.

Au-delà de l'impact de l'intervention directe de ce dispositif au sein des écoles concernées et plus largement du territoire, la mise en œuvre du projet concourt à :

- Dynamiser les ressources d'un territoire par un travail d'interconnaissance et de mise en commun des acteurs Education nationale (directions d'école, RASED, santé scolaire...), municipaux (périscolaire, service Education) ;
- Développer une culture commune au bénéfice d'une école accessible pour tous ;
- Soutenir les missions d'appui-ressource du DITEP sur son propre territoire.

# TRAVAILLER EN PARTENARIAT

## TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

**Le travail avec les familles est indispensable au processus d'accompagnement de l'enfant tout au long de son parcours au sein du DITEP.**

Individualiser le parcours de chaque enfant accueilli, ajuster de manière souple et adaptable les différentes modalités d'accompagnement et de scolarisation en réponse à ses besoins supposent une forte implication des familles et ce dès l'entrée de l'enfant dans le dispositif. Cette implication est d'autant plus grande que le fonctionnement du DITEP est plus tourné vers l'extérieur et les structures de droit commun. La scolarisation et la socialisation inclusives contribuent à une reconnaissance du statut des parents dans l'environnement ordinaire, renforçant leur action éducative en termes de choix et de positionnement.

Tout au long de l'accompagnement de l'enfant, **les parents sont des acteurs à part entière**. L'enfant a, quant à lui, besoin de percevoir le lien entre ses parents et l'institution ; lien qui le rassure et contribue aussi à construire la confiance.

Dans une grande majorité des situations, les familles s'adressent au DITEP lorsque les difficultés sont déjà installées et que les solutions proposées dans les structures de droit commun pour leur enfant ne suffisent plus. Sans elles, l'accompagnement pour leur enfant ne saurait être engagé. **Nous avons besoin de leur accord et de leur confiance.**

La confiance ne se décrète pas, elle se construit au fur et à mesure de l'accompagnement. Elle n'est pas toujours linéaire mais elle est sans cesse recherchée par les professionnels qui veilleront à mettre des mots, à entendre et accepter les colères voire les désaccords sur tels ou tels aspects de l'accompagnement qui ne manqueront pas durant le parcours de l'enfant au sein du DITEP.

Tout au long de l'accompagnement de l'enfant, il s'agira pour les professionnels comme pour les familles de faire un bout de chemin ensemble, en étant soucieux du côté des professionnels de respecter les modalités de liens au sein des familles sans d'emblée chercher à les transformer, c'est-à-dire d'emblée accepter et respecter ses défenses, ses rythmes, tout en valorisant ses compétences.

Des espaces dédiés (voir ci-dessous) au sein du DITEP, considérant la place de chacun, parents-enfants professionnels, sont identifiées et identifiables par tous.

## DE LA CO-CONSTRUCTION A LA MISE EN OEUVRE DU PPA

« Dans un esprit de co-construction, les parents participent à l'élaboration du PPA et donnent leur avis et accord concernant les décisions relatives à l'évolution de l'accompagnement, y compris les évolutions des modalités d'accompagnement ou de scolarisation de l'enfant, de l'adolescent ou, le cas échéant avec son accord, du jeune adulte ».

Pour cela l'équipe propose, en amont de la réunion de synthèse, des temps de rencontres préparatoires au projet de l'enfant sous la forme d'entretiens entre l'assistante sociale et les parents et de temps d'échanges entre l'éducateur référent et l'enfant. Il semble également essentiel d'expliquer aux parents et à l'enfant le but et l'utilisation qui seront faits de ces échanges. Le but est de faciliter l'expression des besoins de l'enfant et de ses parents, afin de mieux ajuster son projet personnalisé d'accompagnement, en améliorant la qualité de l'accompagnement par une meilleure connaissance de leurs attentes.

Bien entendu le contenu de ces échanges est pris en compte lors de la réunion dite de PPA.

La réunion du PPA, ou la présence des deux parents est souhaitée, contribue à permettre l'expression de leurs demandes, échanger, discuter et valider les orientations du projet. La place de la famille est très importante lors de cette rencontre, elle apporte son regard, ses critiques et ses attentes. L'enfant peut exprimer son point de vue et formuler des demandes et ce d'autant plus facilement que l'éducateur référent a préparé avec lui en amont, cette rencontre.

Après discussion, si les parents en sont d'accord, le document du PPA fait l'objet d'une signature de la part des parents, de l'enfant et des professionnels présents (un cadre de direction et l'éducateur référent voire l'enseignant en ce qui concerne l'Accueil de Jour) pour valider les axes de travail envisagés ensemble.

Lors de ce temps, les parents reçoivent le document du PPA qui reprend les bilans et les suivis effectués, les observations et l'évolution de l'enfant durant la prise en charge, les axes de travail envisagés et le contenu des échanges pendant la réunion.

Le PPA donne le cadre d'organisation et le sens des prises en charge individuelles et en groupe. S'il oriente vers une modification des modalités d'accompagnement et/ou de scolarisation au sein du DITEP, **la fiche de liaison** est renseignée et signée par le représentant du DITEP et les parents et/ou représentants légaux et transmise à la MDMPH. Dans ce cadre, ces derniers disposent d'un délai de rétractation « de quinze jours pour revenir sur son accord concernant ce changement. Il en informe alors le dispositif ITEP. En l'absence de cet accord, la CDAPH peut être saisie dans les conditions prévues par l'article L. 241-6 du CASF ».3

Pour les parents séparés, des temps différents sont aménagés et pour le parent indisponible le jour de la réunion, une autre date est fixée.

## DES ESPACES DE RENCONTRES AVEC LES FAMILLES TOUT AU LONG DU PARCOURS DE L'ENFANT

Les familles sont aussi reçues tout au long du parcours de leur enfant dans le DITEP pour :

- la mise en place de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) (ayant pour mission l'élaboration du GEVASCO et le suivi du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)), qui se déroule dans nos locaux ou sur le lieu de la scolarité pour ceux qui bénéficient de scolarité à temps partagée à l'accueil de jour et ceux de l'accompagnement du groupe MAJE, du service ambulatoire ;
- Des rencontres collectives à rythme établi, le samedi matin, pour les parents et les enfants de l'accueil de jour et de nuit ;
- Des rencontres régulières avec l'assistante sociale, les référents éducatifs de l'enfant voire les psychologues et les enseignants au sein de l'établissement voire au domicile des parents à la demande de ces derniers ;
- Des rencontres ponctuelles ou régulières avec les référents de l'enfant et, si nécessaire, avec le coordinateur voire des cadres de direction quand des rappels à la loi sont nécessaires. Des sanctions graduées seront éventuellement posées en prenant en compte l'intensité des troubles du comportement de l'enfant et de sa situation ;
- Des rencontres régulières avec les psychologues et ponctuelles avec les paramédicaux voire avec le médecin psychiatre.

La continuité de présence des enfants à l'accueil de jour et de nuit impose une bonne circulation des informations relatives à l'accompagnement de l'enfant au DITEP. Elles sont transmises et rappelées par courriers, dans les cahiers de liaison des enfants, lors des temps de réunions de rentrée scolaire et les samedis matin lors des réunions de groupe.

**Les modalités d'un CVS transversal ayant été redéfinies en équipe, nous avons organisé des élections pour la tenue d'un Conseil de Vie Sociale.**

Les temps festifs, importants dans le lien aux familles, les rituels de passage marquant notamment la fin de notre accompagnement, ont pu être de nouveau organisés:

- A Villeurbanne sous la forme d'une fête de fin d'année en juillet et d'un barbecue entre jeunes/parents/professionnels de l'accueil de nuit ;
- A la Duchère sous la forme d'une fête de l'été.

Durant ces deux temps, la médiation de jeux collectifs parents/jeunes/professionnels a contribué à nouer des liens moins formalisés propices aux échanges et à la relation de confiance.

## LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS

La dynamique interinstitutionnelle dans laquelle nous sommes engagés sous-tend des coopérations et de nouvelles articulations dans nos modalités d'accompagnement.

Cela suppose un travail territorialisé de proximité entre institutions et particulièrement avec l'Education Nationale.

Ainsi, prenant appui sur chaque projet personnalisé, des rencontres régulières en amont et tout au long de l'accompagnement avec tous les intervenants de proximité (professionnels de l'éducation nationale, du social, de l'animation, du médico-social, de la protection de l'enfance et de la pédopsychiatrie) sont nécessaires. C'est là la garantie d'une offre souple, réactive et fluide, respectueuse du rythme de l'enfant/adolescent, sa famille. Cela constitue également l'« enveloppe partenariale » contenante et sécurisante répondant à la problématique des jeunes accompagnés.

**Le déploiement des modalités d'intervention du DITEP sur deux territoires distincts multiplie le nombre de partenaires entre les deux territoires d'intervention.** Nous accompagnons des jeunes et leurs familles, domiciliés sur une vingtaine de communes de la Métropole de Lyon intégrant au moins 13 circonscriptions différentes de l'Education Nationale (travail surtout avec 8 d'entre elles) et 2 circonscriptions ASH distinctes sans compter nos partenaires des champs de la protection de l'Enfance, de la pédopsychiatrie, du médico-social, de la culture et des loisirs.

Le DITEP s'inscrit dans une dynamique de partenariat sur la métropole de Lyon avec les Pôles ressources de l'Education Nationale des circonscriptions de Vaulx-en-Velin et de Villeurbanne, Lyon 6 et Lyon 9-Ecully et Lyon Vaise Tassin.

Cadres de direction et/ou éducatrices spécialisées en charge des PCPE et/ou coordinatrice pédagogique du DITEP participent à chaque réunion du pôle ressource en tant que partenaires et apportent leurs regards sur les situations complexes abordées.

Le DITEP peut également être sollicité par ces pôles pour intervenir auprès de situations d'enfants non notifiés par la MDMPH mais nécessitant un accompagnement et cheminement avec l'enfant et sa famille vers un dispositif.

Au cours de cette année 2024, les points saillants sont les suivants.

### RENOUVELEMENT EN COURS DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PRADO

Nous avons formalisé fin 2024 une nouvelle convention de partenariat entre le DITEP et le DITEP du Prado. Cette convention fait suite à celle signée en 2021, contribuant à une mise à disposition de la modalité accueil de nuit en réponses aux besoins des jeunes de l'ambulatoire de la Duchère de plus de 12 ans. En 2024, nous avons avec la directrice de Pôle du Prado souhaité l'étendre à l'accueil de jour. La convention a été réécrite et est en cours de finalisation pour signature.

### FORMALISATION DE LA CONVENTION QUADRIPARTITE DEFI

Nous avons élaboré et formalisé la convention quadripartite entre l'Education nationale, le maire de Villeurbanne, les associations Itinova et Les PEP69/ML pour la mise en œuvre du dispositif DEFI. Celle-ci a été signée par les deux présidents des deux associations, le DASEN et est dans l'attente de la signature du maire de Villeurbanne.

### FAVORISER L'ACTION DES DEUX PCPE AU NIVEAU DE LA PREVENTION PRECOCE ET SOUTENIR LES PROFESSIONNELS DE L'EDUCATION NATIONALE

La mise en œuvre des deux PCPE sur les territoires de La Duchère/Lyon 9 et Vaulx-en-Velin a favorisé l'intervention des professionnels en 2024 auprès d'enfants de maternelle, dans un souci d'être davantage dans un travail de prévention et repérage précoce.

Sur le territoire de la Duchère, l'action du PCPE au sein du groupe scolaire Les Dahlias a fait l'objet d'un travail conjoint d'évaluation des besoins avant le choix de redéploiement des moyens du PCPE avant tout sur l'école maternelle. Le nombre d'enfants, âgés entre 3 et 5/6 ans, manifestant des difficultés de comportement,

empêchant leur socialisation et mettant en péril leurs premières années de scolarité est en augmentation croissante. Ce constat est partagé par l'IEN de ce territoire mais aussi celui de Lyon 9. Le PCPE s'est donc recentré sur cette tranche d'âge. Il n'en demeure pas moins que son intervention se situe à l'échelle d'une école, là où les besoins se situent à l'échelle plus vaste du territoire. Ce constat est d'ailleurs partagé par l'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS) de Lyon 9 que l'action de formation au sein des écoles de la Duchère, a mis en lumière.

Nous avons rencontré sur la base de ce constat les IEN ASH en responsabilité de ce territoire en juin 2024. Le constat est unanime. L'intérêt d'interventions croisées entre des professionnels de l'Education nationale et du médico-social contribuerait à garantir leur scolarisation et socialisation dans leur environnement, au sein de l'école, tout en s'adaptant, le plus tôt possible, à leurs besoins. Au-delà, ces interventions contribueraient à garantir une guidance parentale et un diagnostic.

Par ailleurs, il convient de souligner que nous avons répondu favorablement en 2024 à la demande d'une des IEN de Vaulx-en-Velin pour accompagner et favoriser l'élaboration des directrices de maternelle de sa circonscription autour des situations d'enfants, de familles dites problèmes pour elles. Un groupe d'analyse de situation est donc en place, animé par l'une des psychologues du DITEP, au rythme d'une fois par période.

## **DES ESPACES D'ELABORATION CONJOINT SUR LES TERRITOIRES ET ENTRE PARTENAIRES**

### **Les réunions trimestrielles interinstitutionnelles « situations complexes » entre DITEP/Protection de l'Enfance/Protection Judiciaire de la Jeunesse/Pédopsychiatrie**

Son principe est de réunir les différents acteurs, volontaires, concernés par la situation complexe d'un jeune. Nous avons participé aux cinq réunions qui ont eu lieu en 2024. Le lieu de réunion n'est pas neutre puisque c'est le service Flavigny de pédopsychiatrie de l'hôpital du Vinatier.

D'emblée, la complexité de certaines situations impose un portage à plusieurs. Nous avons donc besoin de nous réunir pour mettre en commun et partager nos regards différents pour rechercher ensemble des pistes de réponses, à partir des différents dispositifs existants, aux besoins de chaque jeune.

Au sein du DITEP, deux professionnels participent régulièrement à ces rencontres : une psychologue clinicienne et le médecin psychiatre. La directrice participe aussi ponctuellement.

### **Le groupe inter-DITEP du Rhône sur le relais/repli/répit**

Ce groupe a mis au travail durant l'année 2024 la demande faite en amont par les directrices de plusieurs DITEP du Rhône questionnant l'opportunité de co-crée un lieu « répit » d'accueil et de mise en réflexion des situations difficiles rencontrées dans nos établissements. En ce sens ce travail est congruent avec celui du Groupe de travail interpartenarial.

Le but est de faire une proposition en juin 2025.

### **Les participations aux différentes instances territoriales**

Les cadres de direction participent à différentes rencontres sur les deux territoires du DITEP.

Afin de dynamiser les liens avec nos partenaires, l'accent a été mis sur le territoire de la Duchère/Lyon 9. Aussi, l'adjointe de direction participe aux instances de Conseil Local de Santé Mentale de Lyon 9, à la commission petite enfance, à celle du Programme de Réussite Educative de la Duchère / Vergoin, du COPIL REP+ Victor Schœlcher/Lyon 9.

Par ailleurs, des rencontres en ESMS d'un même territoire sont organisées. Dans le 9<sup>ème</sup>, nous avons pris appui sur l'EMAS.

# L'ORGANISATION DU SERVICE

## LE PROJET DE SERVICE

Prendre résolument appui sur la pensée et l'action partagée relève d'une posture des cadres de direction au quotidien au sein du DITEP. En ce sens, ces derniers tentent en prenant appui sur l'association, le directeur de secteur et les cadres fonctionnels, de soutenir et maintenir au sein du DITEP :

- Une culture de coopération ;
- Une culture de co-construction ;
- Une culture de confiance et de l'équité.

Pour ce faire, la diffusion et le partage d'une information transparente et maîtrisée, l'usage constant de la réflexion interdisciplinaire et partagée, la valorisation instituée de l'autonomie des personnes accompagnées et des professionnels, l'implication de tous dans la compréhension des enjeux des missions du DITEP et de son environnement, la mise en situation de participer à la construction et à l'évolution du projet en dispositif et des projets qui en découlent y contribuent.

## LE PROJET DU DITEP REPOSE SUR LE SOUTIEN ET L'ETAYAGE DES PROFESSIONNELS

### **Le projet du DITEP repose sur le soutien et l'étayage des professionnels.**

Les cadres de réunions du DITEP s'organisent dans un souci permanent de qualité et d'adaptation aux besoins de l'enfant.

Dans le travail avec l'enfant et sa famille, encore plus aujourd'hui, chaque professionnel doit pouvoir être à l'écoute des parents et l'enfant, de leurs désirs, leurs angoisses, leurs souffrances. Cela nécessite un savoir, un savoir-faire mais également un savoir-être.

Au-delà, conscients des interactions personnalisées mises en jeu dans les relations entre les enfants/les professionnels/les familles voire les partenaires, afin de demeurer accueillant et bienveillant dans la durée, de se décentrer de l'urgence quotidienne à laquelle nous sommes soumis, il nous apparaît important, indispensable que les professionnels bénéficient d'espaces d'échanges, d'élaborations en équipe et d'être eux-mêmes soutenus. Ces espaces leur permettent d'être en capacité de prendre du recul sur leur pratique, de tendre à mieux déjouer et dénouer les phénomènes auxquels ils sont soumis dans la confrontation à la souffrance de l'enfant, de donner sens à nos pratiques, de favoriser certaines innovations et surtout « d'endurer », en pensant les projets, la violence à laquelle ces enfants les soumettent et les mobilisent dans notre partenariat. Le cadre des réunions cliniques, des réunions de projet personnalisé, des réunions institutionnelles, la possibilité de rencontrer avec l'enfant, dans l'après-coup de passages à l'acte violent de l'enfant sur lui-même, le psychiatre ou la psychologue contribuent à dénouer ces phénomènes.

Au-delà, la mise en place d'une Analyse de la Pratique Professionnelle (une fois par mois), pour les modalités Accueil de Jour/Accueil de Nuit-Groupe MAJE/Ambulatoire, permet de soutenir les professionnels dans la construction d'une relation à la fois empathique et distanciée avec le jeune et sa famille. La charge émotionnelle est souvent forte dans l'accompagnement. Il convient de veiller à ce que l'attachement et l'empathie naturelle, ne se transforment pas en dépendance de part et d'autre et ne compromettent pas l'évolution et l'autonomisation du jeune accompagné. Nous tenons à souligner toute l'importance de l'extériorité de l'intervenant.

Par ailleurs, les différentes modalités d'accompagnement favorisent les passages entre les différents espaces. Afin d'assurer continuité et cohérence du projet de l'enfant/adolescent, les réunions des équipes entre elles sont indispensables. La mobilisation de différents champs disciplinaires impose une réflexion, une communication et une organisation rigoureuse.

Ces réunions sont indispensables par modalités, entre modalités et en DITEP, avec le SESSAD de La Duchère, pour structurer l'accompagnement des enfants porteurs de troubles du comportement, d'une déficience intellectuelle et favoriser les passages entre les différentes modalités d'accompagnement. Elles ont été mises à profit durant toute l'année 2022 pour l'écriture du projet en dispositif. Ce travail s'est mené de manière coordonnée, concomitante et complémentaire au sein des 3 DITEP des PEP69/ML pour favoriser une dynamique de secteur et construire un dispositif d'accompagnement à l'échelle de l'ADPEP69. Ce projet s'inscrit dans une démarche participative de l'ensemble des salariés.

## LES OUTILS DE LA LOI 2002-2

L'une des fiche-actions prioritaires du projet en dispositif concerne l'harmonisation des outils de la loi 2002.2, en considérant les nouveaux agréments du DITEP d'un côté et du SESSAD TDI de l'autre.

Un travail important a été mené en ce sens en 2024.

Il est précisé ci-dessus.

## L'ORGANISATION INTERNE

Les adjoints de direction ont pour mission d'organiser l'accompagnement des jeunes accueillis dans le respect de ses droits, d'inscrire et de développer un partenariat ouvert sur les territoires d'intervention du DITEP. Pour cela, ils s'appuient sur les coordinateurs. Cette mission sous la forme d'heures dédiées dans l'emploi du temps est confiée à des éducateurs spécialisés sur les modalités Accueil de Nuit, MAJE et PCPE. A ceux-ci s'ajoutent la coordinatrice pédagogique.

Les différents espaces de réunion contribuent à la contenance institutionnelle.

Ils contribuent à l'amélioration continue de l'accompagnement au quotidien et à l'adaptation des projets/du projet en dispositif.

Les réunions se déroulent de la façon suivante :

Nom de la réunion	Objectifs et sujets abordés	Participants	Fréquence et durée
<b>Réunion d'équipe par modalités ou conjointes entre modalités d'accompagnement</b>	<p>Réunions de projet des jeunes et PPA, bilans, réunions de coordination, par modalités d'accompagnement et/ou par thématiques transversales.</p> <p>Réunions cliniques propres aux modalités d'accompagnement AJ /AN et SESSAD, MAJE.</p> <p>Réunions éducatives par modalités et réunions conjointes des deux PCPE.</p>	<p>Equipe entière et/ou partielle sous la responsabilité des coordinateurs, de l'adjoint de direction et/ou de la directrice</p>	<p>Les lundis, mardis matin et les vendredis selon un rythme et un calendrier établi</p>

<b>Réunion des cadres de direction et/ou des cadres fonctionnels par site et conjointe Duchère/Villeurbanne/SESSAD TDI</b>	Orientations et mises en œuvre du projet d'établissement, dynamique institutionnelle, accompagnement des équipes, développement du partenariat	Réunions des cadres de direction et des cadres fonctionnels par site et conjointes	Les lundis, mardis ou vendredis selon un calendrier établi
<b>Analyse de la pratique à destination de l'équipe du SESSAD/SESSAD TDI, des PCPE, de l'AJ et de l'AN/MAJE</b>	Analyse de situations vécues avec les jeunes accompagnés et leurs familles	Toute l'équipe en dehors des cadres de direction et fonctionnelle <b>Animation</b> : intervenant psychologue clinicien	Une fois par mois, 2h selon un calendrier établi à chaque rentrée scolaire
<b>COFIL PE/Evaluation Réunions de direction DITEP de Villeurbanne – Duchère/SESSAD TDI</b>	Orientations, organisations, points RH, formations, budget, orientations stratégiques des projets de service.	Membres du COFIL Directrice du DITEP, Adjoints de direction.	Fréquences établis selon calendrier et types de réunions
<b>Réunions institutionnelles du DITEP de Villeurbanne-Duchère/SESSAD TDI</b>	Réunions institutionnelles de tous les professionnels, un temps de réunion par spécificité professionnelle ou en fonction du service, avec pour objectifs de co-construire des réponses en dispositif.	Tous les professionnels	5 samedis matins durant l'année scolaire.
<b>Réunions relatives à la recherche-action</b>	Réunions de COFIL, groupes de travail	Professionnels représentants lors des COFIL, Tous les professionnels du DITEP	Fréquence établie selon calendrier et utilisation des samedis matins pour le travail de notre DITEP
<b>Réunions/groupes de travail du secteur des DITEP/SESSAD TDI</b>	Organisations, points GRH, formations, budget, orientations stratégiques sur le parcours des jeunes accueillis, la territorialisation de l'offre des DITEP, la constitution d'une culture commune...	Directeur de la supervision/Directeurs des DITEP/Adjoints de direction.	Fréquence établie selon calendrier et types de réunions
<b>Réunions/groupes de travail associatifs</b>	Projets transversaux, orientations stratégiques	Directeur général / Directeurs de la supervision/Directeurs/cadres de direction des DITEP/SESSAD TDI des autres structures associatives	Fréquence établie selon calendrier et types de réunions

## LA DEMARCHE QUALITE

Lors du premier trimestre 2024, **les PEP 69/ML** ont investi pour relancer une démarche qualité des accompagnements qui soit ambitieuse et éthique. Cela s'est concrétisé par le recrutement d'un chargé de mission qualité commun à l'association pour accompagner les établissements et services dans l'animation de leur démarche qualité ainsi que la préparation des évaluations externes selon le référentiel HAS.

Aussi, les PEP 69/ML se sont équipés d'un outil de pilotage et gestion des risques « AGEVAL ». En cours de déploiement dans les établissements et services, il doit, entre autre, faciliter la centralisation des données et le pilotage des plans d'actions.

Sur le plan organisationnel, 3 COPIIL Qualité ont été organisés afin de structurer la démarche qualité associative et harmoniser les pratiques transverses, et plus particulièrement celles en lien avec les critères impératifs du référentiel HAS (cf: Tableau de bord démarche qualité ci-dessous).

Sur le plan opérationnel, en 2024 une attention particulière a été apportée à l'actualisation des outils de la loi 2002.2 et à la démarche de prévention des risques de maltraitance et violence en institution. Tout en poursuivant l'accompagnement de cette thématique, la question de l'expression et la participation des personnes accompagnées et leurs familles sera au cœur de la démarche qualité PEP 69/ML pour cette année 2025.

**Au sein du DITEP**, nous avons pris appui sur le COPIIL suivi de la démarche des fiches actions du projet en dispositif. 3 réunions de 3h ont été nécessaires pour effectuer l'auto-évaluation sur la base des critères impératifs définis par l'HAS.

L'état de lieu en cette fin d'année 2024 est le suivant :

OUTIL DE LA LOI 2002.2		Période de validité / Statut		ORGANISATION DE LA DEMARCHE QUALITE		STATUT																	
Projet d'établissement/service (Dont mention décret 2024)		2023	2027	Déploiement AGEVAL		En cours de déploiement																	
Livret d'accueil de la personne accompagnée		Réalisé.e		Structuration de la base documentaire		En cours de déploiement																	
Modalité de participation & expression des PA (dont CVS)		CVS actif		<table border="1"> <thead> <tr> <th>PLANNING DES AUTO-EVALUATIONS</th> <th>DATE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Critères impératifs</td> <td>N-1</td> </tr> <tr> <td>/</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Expression et participation de la personne accompagnée</td> <td>2025</td> </tr> <tr> <td>Droits de la personne accompagnée</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cocreation et personnalisation du projet d'accompagnement</td> <td>2026</td> </tr> <tr> <td>Accompagnement à la santé</td> <td></td> </tr> <tr> <td>/</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				PLANNING DES AUTO-EVALUATIONS	DATE	Critères impératifs	N-1	/		Expression et participation de la personne accompagnée	2025	Droits de la personne accompagnée		Cocreation et personnalisation du projet d'accompagnement	2026	Accompagnement à la santé		/	
PLANNING DES AUTO-EVALUATIONS	DATE																						
Critères impératifs	N-1																						
/																							
Expression et participation de la personne accompagnée	2025																						
Droits de la personne accompagnée																							
Cocreation et personnalisation du projet d'accompagnement	2026																						
Accompagnement à la santé																							
/																							
Liste des personnes qualifiées renseignée dans le livret d'accueil + règlement de fonctionnement		Réalisé.e																					
Le règlement de fonctionnement		2025	2030																				
Trame contrat de séjour / DIPC		2024																					
Charte des droits et des libertés de la personne accueillies		Réalisé.e																					
THEMATIQUES 2024 / 2025		STATUT		<table border="1"> <thead> <tr> <th>MISE A JOUR ANNUELLE DUERP</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>A faire</td> </tr> </tbody> </table>				MISE A JOUR ANNUELLE DUERP			A faire												
MISE A JOUR ANNUELLE DUERP																							
	A faire																						
Gestion des événements indésirables		En cours de déploiement																					
Gestion des plaintes et réclamations		En cours de déploiement																					
Plan de gestion de crise et continuité d'activité		Réalisé.e																					
Sécurisation du circuit du médicament - Application procédure PEP 69/ML		En cours de déploiement																					
Plan de prévention maltraitements et violences		Réalisé.e																					

Sur cette base, nous avons effectué un bilan des actions de sensibilisation déjà effectuées.

2024
Sensibilisation aux droits et libertés des personnes accompagnées : du contrat séjour au PPA
Gestion du risque médicamenteux : évaluation des pratiques, diagnostic et définitions des actions correctives
Repérages et gestion des situations de maltraitance (détections des faits de maltraitance et de violence) : travail par modalités sur la base du support ARS sur une partie du site de Villeurbanne
Cartographie des risques en COPIIL
Gestion des risques : élaboration du plan bleu

## LES EVENEMENTS INDESIRABLES

Aucun évènement indésirable grave (EVI) et/ou significatif n'a fait l'objet d'un signalement à l'ARS en 2024. L'harmonisation des déclarations d'EVI a fait l'objet d'un travail entre les différents établissements de l'association et le référent qualité en 2024. La procédure et au-delà la définition d'un EVI et son traitement doivent faire l'objet d'un travail d'élaboration et d'appropriation en 2025.

En dehors du cadre des EVI posés par l'ARS, il convient de souligner la diminution du nombre de rapport d'incident réalisé à l'accueil de jour et de nuit du DITEP. Ils sont en baisse par rapport à l'année précédente (49 cette année contre 63 en 2023).

Cette diminution s'explique par la pérennisation des 4 unités d'enseignement, engendrant une diminution du nombre d'enfants par groupe de référence et permettant un accompagnement plus individualisé de leurs besoins.

Cependant, même si le nombre de rapport d'incident a diminué depuis l'année dernière, les éléments qui ont conduit à leur rédaction témoignent d'une augmentation des passages à l'acte violents sur les professionnels. Sur les 49 en 2024, 38 ont été écrits pour des faits de violences verbales et physiques tournées contre les professionnels.

Ces passages à l'acte font l'objet d'une réponse à deux niveaux que nous tentons d'adapter à chaque situation du jeune. Ces réponses à deux niveaux mobilisent la loi portée par la directrice dont l'intervention est systématisée dans ce cadre et par le soin. Il s'agit à la fois de considérer ce passage à l'acte comme l'expression de la souffrance et/ou des manifestations comportementales de chaque jeune tout en réintroduisant, avec ses parents, le cadre de la loi.

Cette augmentation des passages à l'acte violent en 2024 peut s'expliquer par les mouvements d'équipe au sein de l'UEI (embauche nouvelle, arrêt de travail d'une des titulaires plusieurs mois et remplacement en CDD). Sur ce groupe, où l'expression des troubles des enfants est la plus importante, tous les mouvements déstabilisent l'équilibre instauré par la référence et la permanence des professionnels et contribuent à renforcer l'insécurité des enfants qui s'expriment par des passages à l'acte violents.

## SUIVI DES FICHES ACTION CPOM

Les actions du CPOM 2024-2028 concernant le DITEP de Villeurbanne-Duchère prennent appui sur des fiches actions.

Elles reposent sur l'investissement et l'engagement des équipes portées elles-mêmes par un projet soutenu par des cadres de direction présents au quotidien.

Elles prennent appui sur un partenariat incarné, reconnu et porté par les cadres de direction, la directrice en particulier.

### ACTION 1 : PREVENIR LA CHRONICISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

En 2024, en prenant appui sur la formation Champ Social sur le processus d'accompagnement de la signature du contrat de séjour au PPA, la réunion de rentrée scolaire du dispositif ITEP a favorisé :

- Une restitution des éléments de la formation et dans ce cadre un rappel des deux outils de la loi 2002-2 que sont le contrat de séjour et le PPA, une présentation de la démarche SERAFIN PH et de la grille d'évaluation des besoins ;
- De présenter les nouveaux outils de contrat de séjour et PPA aux professionnels pour une mise en application immédiate ;
- Un échange entre les professionnels sur l'évaluation des besoins et les outils utilisés par chacun.

Ce travail a permis de rappeler à chacun, l'obligation systématique de recueillir les attentes de chaque jeune et sa famille voire même des partenaires.

Il a contribué à des échanges sur la notion de besoins et sur les outils propres à chaque fonction.

## **ACTION 2 : DEVELOPPER LA SCOLARISATION EN MILIEU ORDINAIRE**

En réponse aux besoins individualisés des jeunes en attente d'être accompagnés et/ou accompagnés, nous avons fait le choix de maintenir une seconde UEE au sein du collège M<sup>o</sup>rice Leroux de Villeurbanne. Nous n'avons donc pas engagé sur le territoire de Villeurbanne de nouvelles démarches auprès de nos partenaires Education nationale et ville de Villeurbanne pour envisager une nouvelle UEE en primaire. L'organisation de la scolarité au sein du DITEP sur le territoire de Villeurbanne s'articule autour de l'UEI, l'UEE primaire et les deux UEE Collège.

Le développement de la scolarisation en milieu ordinaire prend appui sur la mobilisation de toutes les modalités d'accompagnement du DITEP, en réponse aux besoins individuels du jeune. Nous l'avons dit, nous avons accompagnés, en 2024, 3 enfants de moins de 12 ans sur 5 demandes, dont 2 au sein de l'UE du DITEP. Nous avons tenté pour l'un d'entre eux de maintenir une scolarité à temps partagé entre UEI et son école de référence, afin de soutenir son parcours inclusif. La diversité des lieux de scolarisation (et donc des investissements et des figures de référence) accentué par l'éloignement géographique (école de rattachement dans les Mont d'Or) nous ont conduit à réaménager son emploi du temps au profit d'un accompagnement complet au sein de l'UEI.

Nous nous heurtons toutefois à la question de l'éloignement géographique ce qui n'est pas sans conséquence pour :

- Soutenir et maintenir le parcours inclusif des enfants du territoire de l'ambulatoire de la Duchère/Lyon 9 dans leur environnement de vie. L'éloignement géographique amène le refus de certaines familles, à faire des choix ;
- Ajuster nos réponses en terme d'accueil de jour aux besoins du territoire de Villeurbanne, notre territoire pour cette modalité devenant par conséquence plus étendu qu'auparavant.

Le développement de la scolarisation en milieu ordinaire repose aussi sur des interventions précoces dès l'entrée à l'école maternelle.

Durant l'année 2024, nous l'avons dit préalablement dans ce rapport, nous avons engagé des démarches auprès de notre partenaire Education nationale pour la création d'un pôle d'accompagnement pour les enfants des écoles maternelles de Lyon 9 et nous sommes intervenus au sein du groupe scolaire des Noyeraies à Dardilly dans le cadre du temps de formation des enseignants de l'école pour leur présenter le fonctionnement de la MDMPH et celui d'un DITEP.

## **ACTION 3 : ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DU TERRITOIRE**

L'enjeu d'ajuster et d'équilibrer l'offre d'accompagnement du DITEP sur ces deux territoires reste une préoccupation en terme d'équité des réponses au sein d'un même dispositif. Cette équité des réponses n'est à ce jour pas possible. Le territoire de l'ambulatoire de la Duchère représente à ce jour une zone blanche, en terme d'accueil de jour et de nuit, pour les moins de 12 ans. Nous nous ajustons donc au cas par cas avec les moyens dédiés d'accueil de jour et de nuit au territoire de Villeurbanne. C'est là un jeu d'équilibre contribuant pour autant à une évaluation des besoins du territoire de l'ambulatoire Duchère/ Lyon 9.

L'année 2024 a aussi contribué à la redéfinition du groupe MAJE dans une volonté d'adapter les réponses du DITEP aux besoins des jeunes accompagnés des deux territoires d'intervention. Nous l'avons précisé préalablement dans ce rapport. Les missions du groupe MAJE s'articulent autour de l'évaluation des besoins d'un côté et du soutien/maintien du parcours inclusif de certains enfants des deux ambulatories du DITEP, en risque de rupture de scolarisation de l'autre.

## **ACTION 4 : RENFORCER LES INSTANCES DE PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNEES**

L'année 2024 marque la forte mobilisation de tous les professionnels du DITEP afin de constituer un CVS commun DITEP et SESSAD TDI de Villeurbanne. Ce CVS unique marque une identité, reposant sur le travail de mise en commun engagé depuis septembre 2019 et prenant appui sur les projets et désormais les agréments. Cette mobilisation s'est traduite par un travail pédagogique auprès des jeunes sur le sens et l'intérêt d'une telle instance. L'équipe éducative de l'ambulatoire de la Duchère a, par exemple, mobilisé tous les jeunes de plus de 12 ans durant les vacances de Toussaint 2024 pour présenter, expliquer le CVS et organiser des élections.

Les élections ont été finalisées entre novembre et décembre 2024. Ainsi 8 jeunes siègent au CVS et 6 familles. Une première réunion est prévue en janvier 2025.

## **ACTION 5 : AGIR SUR L'ENVIRONNEMENT PAR DES INTERVENTIONS RESSOURCES**

Les interventions des deux PCPE et de DEFI, dispositif relevant de la cité éducative de Villeurbanne, ont favorisé le déploiement d'interventions ressources de manière directs et indirects, en appui à l'école inclusive.

Nous avons pu développer l'une et l'autre de ces actions ci-dessus.

Nous nous heurtons toutefois que ce soit dans le déploiement de ces deux dispositifs mais aussi dans le déploiement de notre fonction ressource au quotidien auprès de l'Education nationale à une différence de temporalité et un manque de disponibilité de ces professionnels. Mener des actions collectives de prévention telles que les groupes d'analyse de situation que nous proposons aux enseignants, demande un temps dédié qui ne l'est pas. Cela renforce ainsi la dimension individuelle du bon vouloir de ces derniers. C'est là un écueil majeur mobilisant la direction dans son lien aux inspecteurs de circonscription et/ou ASH.

Dans ce cadre aussi, les enjeux entre PCPE/DEFI et RASED de l'Education nationale sont importants et nuisent dans certaines situations, comme cela a été le cas à Vaulx-en-Velin sur un groupe scolaire, au déploiement de nos missions.

Agir sur l'environnement suppose de bien connaître celui-ci et de se faire connaître des partenaires.

Nous invitons tous les ans au moment des vœux, nos partenaires, sur chaque site, à une « galette des rois partenariale » afin de pouvoir croiser nos missions, nos quotidiens et entretenir des relations constructives.

Nous voyons combien certains secteurs cumulent parfois de nombreux acteurs, tel le territoire de Lyon 9, qui est en Quartier Politique de la Ville. Il est nécessaire de pouvoir être présent dans certaines instances – telles que les PRE, CLSM, COFIL territoriaux - pour pouvoir suivre l'évolution des besoins de nos zones d'intervention, pour œuvrer à la construction d'une animation territoriale, mais aussi pour s'assurer de notre participation là où notre cœur de métier est sollicité. En effet, face à certains besoins, la multiplicité des dispositifs d'intervention est telle que nous pouvons avoir le sentiment d'être mis en « concurrence » pour un même public. Le risque est alors de voir notre mission s'exercer par d'autres, si nous ne menons pas ce travail de réseau et de veille territoriale.

L'action du DITEP sur son environnement repose aussi sur une mise en synergie des différents acteurs du médico-social contribuant eux aussi à l'école inclusive. C'est le travail que nous avons conjointement mené, en 2024, en rencontrant les IEN et les IEN ASH de nos territoires, l'EMAS du 9<sup>ème</sup>.

Par ailleurs, nous pouvons noter les interventions de quelques professionnels du DITEP au sein des organismes de formation que sont l'ARFRIPS à Lyon (en formation d'ES) et à l'INSPE Académie de Lyon.

## **ACTION 6 : RENFORCER LA SECURITE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES PAR LA PREVENTION ET LA GESTION DES RISQUES TOUT EN AMELIORANT LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES**

Cette année, nous avons engagé un vaste chantier de remise à jour des outils de la loi 2002-2 et du plan bleu.

La sécurité des jeunes que nous accompagnons et leur famille repose sur une politique de prévention et de gestions des risques visant à améliorer les pratiques professionnelles. Cette politique s'appuie sur les orientations associatives en terme de modification de la gouvernance en septembre 2024 et sur différents accords d'entreprise de l'association signés en 2024, dont un accord Qualité de Vie au Travail.

La sécurité des jeunes que nous accompagnons et leur famille repose aussi sur une volonté managériale de favoriser la co-construction d'un sens commun pour tous, la coopération accrue de tous les acteurs (à la place qui est la sienne dans la dynamique institutionnelle), la mutualisation, l'autonomie et le partage de l'information. C'est cet ensemble qui concourt à un sentiment de confiance et de sécurité propice à un climat social au sein du DITEP, au bénéfice de tous, dont les effets sont évaluables par l'investissement des professionnels et la qualité des réponses apportés aux personnes accompagnées. La démarche de recherche-action y contribue pleinement, nous l'avons dit.

## MAINTENANCE / TRAVAUX / AMMENAGEMENTS

### MAINTENANCE ET TRAVAUX AU QUOTIDIEN

La vacance du poste d'agent de maintenance depuis septembre 2022, faute encore de candidature, renforcent nos difficultés, contraignant à un recours à des entreprises lorsque cela est possible et tous les cadres de direction à assurer des tâches en dehors de leurs missions (amener un véhicule au garage, au contrôle technique, suivre l'entretien des véhicules, réparer des poignées de portes, ...). C'est là pour eux une tension supplémentaire au quotidien.

Toutes les vérifications nécessaires à la sécurité des locaux de l'ensemble du DITEP sont par ailleurs assurées. Nous soulignons cette année encore combien les portes, les poignées, le mobilier, les cloisons, les toilettes, la robinetterie et les prises sont régulièrement à remettre en état à Villeurbanne surtout. Ils sont fragilisés par les états de colère de certains des jeunes qui projettent leur souffrance sur le matériel et les murs de tous les espaces d'accueil en cassant, jetant, donnant des coups de pied sur ce qui les entourent... Ces réparations ont mobilisé uniquement des entreprises de menuiserie, vitrerie, électricité et plâtrerie peinture.

### TRAVAUX ET EXTENSION DES LOCAUX DUCHERE

Nous avons rencontré à plusieurs reprises le propriétaire des locaux de la Duchère, afin d'échanger sur la problématique des fenêtres du service. Celles-ci, à simple vitrage, alourdissent le bilan énergétique du service puisque nous avons recours, pour le bien-être des professionnels et des jeunes accompagnés, à des convecteurs électriques. Au final, le propriétaire a donné son accord pour le changement de toutes les fenêtres en 2025.

Par ailleurs, une perspective d'extension de locaux à partir de ceux existants est en cours de discussion dans le cadre d'un transfert de bail pour 2025. Ceci permettrait à l'équipe de bénéficier de 3 bureaux supplémentaires, là où les entretiens individuels sont parfois difficiles à mener du fait de place restreinte à partager.

# RESSOURCES HUMAINES

## ORGANIGRAMME

**Le nombre d'ETP est de 29,75 au sein du DITEP.** Cela représente 50 professionnels au total puisque les professionnels de l'ambulatoire de Villeurbanne interviennent aussi auprès des jeunes accompagnés et leur famille du SESSAD DI.

Il convient de noter que bon nombre de ceux-ci sont à temps partiel et que certains sont affectés au budget du SESSAD, des PCPE et de l'accueil de jour/nuit, travaillant donc sur l'ensemble du DITEP. C'est le cas des cadres de direction, du médecin psychiatre, de deux des psychologues cliniciens, de la psychomotricienne, de l'agent de service intérieur, de certains éducateurs spécialisés et d'une des assistantes sociales.

L'organigramme est présenté en annexe.

Le directeur de la supervision et les fonctions supports du siège sont affectés sur le budget de l'établissement ainsi que sur les budgets du siège et /ou d'autres établissements de l'association.

Il convient de souligner le changement de gouvernance au sein de l'association à compter de septembre 2024.

Concernant, l'organisation des ressources humaines, le Document Unique des Risques Professionnels a fait l'objet d'un travail au sein de l'association et au sein de chacune des modalités en 2022 de Villeurbanne et la Duchère. Ce travail s'est poursuivi en 2024 et doit se finaliser en 2025.

## MOBILITES, RECRUTEMENTS

Les mouvements d'équipes ont été plus nombreux en 2024 qu'en 2023.

Nous notons, à compter de janvier 2024, 6 nouvelles arrivées en CDI dans l'équipe contre 4 en 2023 et 9 départs de CDI durant l'année 2024 contre 3 en 2023.

Le recours à l'intérim s'est poursuivi tout au long de l'année 2024 pour le poste de veilleur de nuit, le titulaire du poste ayant été en arrêt de travail prolongé d'octobre 2022 à 2024, date de son départ de l'association pour inaptitude professionnelle.

Nous tentons, dans la mesure du possible, d'éviter le recours à l'intérim par l'embauche en CDD d'anciens stagiaires éducatifs lorsque, sur des courtes périodes, cela est possible. Nous avons eu recours à 5 contrats à durée déterminée dans le cadre de remplacements des postes éducatifs, soit deux fois plus qu'en 2022.

A ceux-ci s'ajoutent **le recours à des vacances d'une infirmière diplômée d'état (IDE) en novembre 2024 pour nous accompagner dans la phase diagnostic et mise en œuvre du circuit du médicament au sein du DITEP.**

	<i>Des départs ou absences</i>	<i>Des arrivées</i>
<b>A L'ACCUEIL DE NUIT ET DE JOUR</b>	Départ d'un éducateur spécialisé en juillet 2024 Départ d'un éducateur spécialisé en septembre 2024 Départ d'un éducateur spécialisé en octobre 2024 Départ d'un agent de service en avril 2024 Départ d'un veilleur de nuit en décembre 2024 Départ d'un éducateur sportif en avril 2024 Départ d'une enseignante en juillet 2024	Embauche d'une secrétaire administrative en janvier 2024 Embauche d'un éducateur spécialisé en août 2024 Embauche de deux éducatrices spécialisées en octobre 2024
<b>Au sein de l'ambulatorio et au PCPE de la Duchère</b>	Départ d'une éducatrice spécialisée en février 2024 Départ de l'assistante sociale en septembre 2024 Départ d'une éducatrice spécialisée en octobre 2024	Embauche d'une éducatrice spécialisée en février 2024 Embauche d'une assistante sociale en octobre 2024
<b>Au sein de l'ambulatorio et au PCPE de Villeurbanne</b>	Départ d'un agent de service en avril 2024 et embauche en mai 2024 Absence d'un éducateur spécialisé en accident de travail, congé maternité et parental de l'orthophoniste et de la psychomotricienne : remplacements en CDD des 3 postes	

L'engagement des professionnels est à souligner dans l'accueil des nouveaux collègues qu'ils soient en CDI ou en CDD. De même dans l'accueil des stagiaires puisque nous avons accompagnés 4 étudiants en formation d'éducateurs spécialisés en 2024 ainsi qu'un contrat d'apprentissage.

## AJUSTEMENTS DE POSTES

L'année 2024 a été marquée par différents arrêts de travail pour maladie.

**Le nombre d'arrêts de travail en jour au sein du DITEP se répartie de la manière suivante :**

- 668 jours de maladie des professionnels de l'accueil de jour, de nuit et du groupe MAJE ;
- 70 jours de maladie des professionnels de l'ambulatorio Villeurbanne ;
- 215 jours de maladie des professionnels de l'ambulatorio de la Duchère.

Comme la moyenne nationale, l'augmentation du nombre d'arrêts de travail de courte durée soit n'excédant pas 5 jours est significative. Cela représente 174 jours en 2024.

L'arrêt de travail du veilleur de nuit s'est poursuivie tout au long de l'année 2024, jusqu'à son départ de l'association en novembre dans le cadre d'une inaptitude professionnelle. Cela représente 246 jours d'arrêt dans l'année. Son remplacement a été assuré pendant toute cette période par le même professionnel en intérim. A cette situation s'ajoute quatre arrêts longs significatifs :

- Celui d'un éducateur spécialisé de l'ambulatorio consécutif à un accident de travail de la circulation survenu fin 2023 (174 jours d'absence cumulés en 2024) ;
- Celui d'une des éducatrices spécialisées de l'accueil de jour (143 jours cumulés en 2024) ;
- Celui de la psychomotricienne qui dans un contexte de grossesse puis de congé parental a été absente plusieurs mois consécutifs (194 jours cumulés en 2024) ;

- Celui de l'orthophoniste de l'ambulatoire et du SESSAD DI de Villeurbanne dans un contexte de grossesse et de congé parental (187 jours cumulés en 2024).

Ces 4 professionnelles ont été remplacées durant leurs absences.

Plusieurs autres arrêts de travail sont à noter, à moindre mesure certes en nombre de jours. Ils sont en augmentation à la Duchère en 2024 par rapport à 2023 et sont à mettre avant tout en lien avec des problématiques de santé individuelle.

Nous pouvons aussi noter une augmentation du nombre de temps partiels thérapeutiques passant de 1 à 3, dont un consécutif à un accident de la circulation en 2024.

Le nombre d'accidents du travail a significativement augmenté en 2024 passant de 3 à 5.

Les 5 accidents du travail concernent des professionnels de l'accueil de jour et sont consécutifs à des passages à l'acte de violence de jeunes sur les professionnels. C'est là une spécificité du public accompagné. Nous l'avons dit les passages à l'acte de violence tourné contre les professionnels ont été nombreux comme en témoignent le nombre conséquent de rapports d'incidents.

Sur ces 5 accidents du travail 4 concernent deux professionnelles dont l'une en remplacement à l'accueil de jour et l'autre nouvellement arrivées au sein de l'équipe.

D'une manière générale, l'arrivée nouvelle d'un professionnel titulaire et encore plus en remplacement au sein de l'accueil de jour, est déstabilisante pour les jeunes accompagnés. Leurs besoins de repères et leurs difficultés à investir de nouvelle personne accentuent leurs troubles, eux-mêmes accentués dans l'espace de l'accueil de jour où la relation aux apprentissages scolaires prédomine. A cela s'est ajouté d'un côté l'inexpérience et le manque de formation de la professionnelle en remplacement ainsi que l'accompagnement d'une situation complexe d'un enfant à la croisée des champs de la pédopsychiatrie, de la protection de l'enfance et du handicap.

L'accompagnement du cadre intermédiaire en responsabilité de l'accueil de jour, l'appui de l'équipe dans tous les espaces d'élaboration et la mise en place du protocole post-agression ont permis à ces deux professionnelles de poursuivre de manière plus apaisée jusqu'au terme de leur contrat à durée déterminée pour l'une et de faire le choix pour l'autre d'envisager l'accompagnement d'un autre type de public à la rentrée scolaire 2024-2025.

Nous notons combien il reste difficile de recruter en remplacement des professionnels en arrêts de travail, y compris sur les modalités ambulatoires. Nous recevons certes des candidatures mais de personnes non diplômées et inexpérimentées pour la grande majorité. Le recours à l'intérim reste précaire et coûteux, ce que nous tentons d'éviter. Aussi, nous privilégions pour les arrêts courts avec leur accord le recours aux professionnels en interne

D'une manière générale, les professionnels témoignent, en effet, de leur investissement professionnel dans une dynamique d'équipe participative et co-construite avec eux, où ils s'inscrivent pleinement.

## ACTIONS DE FORMATION

La formation des professionnels est un levier important dans l'évolution de nos pratiques. En effet, construire des projets soutenus par des apports théoriques ancrés dans une pensée institutionnelle commune et en perspective, c'est valoriser les savoir-faire des professionnels du DITEP et éviter l'épuisement de ces derniers. C'est ainsi maintenir une veille managériale afin de prévenir les risques psycho-sociaux des équipes, favorisant ainsi la bientraitance du public accueilli.

Les objectifs des orientations du plan de développement des compétences relèvent de la stratégie de l'association, qui s'est dotée d'un référentiel commun sur la période 2022-2024.

Les axes prioritaires de celui-ci sont les suivants :

- Développer les compétences de travail en partenariat en interne et en externe ;
- Développer les compétences d'accompagnement au service des bénéficiaires ;
- Développer les compétences professionnelles ;
- Développer la formation sur l'utilisation des outils numériques des professionnels, des usagers ;
- Développer les compétences sur l'évolution des organisations, du management et de la communication.

Des formations ont été organisées communément entre les 3 DITEP et le SESSAD TDI et ce afin de répondre aux exigences du cadre réglementaire. Une formation habilitation électrique a été réalisée en 2024 au sein du DITEP/SESSAD DI. Elle a mobilisé 10 professionnels du DITEP Villeurbanne-Duchère/SESSAD TDI.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet associatif visant à favoriser l'autodétermination des personnes accompagnées, le plan de formation au niveau associatif a permis la participation :

- Des cadres de direction à la formation « Jouer mon rôle de manager dans une organisation favorisant l'autodétermination des personnes en situation de handicap » ;
- De 4 professionnels du DITEP/SESSAD TDI à l'une des sessions sur le développement de l'autodétermination des personnes accompagnées ;
- De 6 professionnels ont pu participer au colloque des journées nationales de l'AIRE qui s'est tenu à Lille en novembre 2024. C'est là un moment fort de rencontres et d'échanges entre professionnels de DITEP.
- De la psychologue clinicienne de la Duchère à une formation photo-langage.

Dans la gestion du quotidien, l'auto-formation est favorisée par l'accès à la lecture d'articles que favorise la recherche-action par ailleurs, qui peuvent être l'objet d'échanges entre les professionnels en réunion. Le DITEP reste abonné à la bibliothèque numérique de Champ Social et aux Cahiers de l'Actif.

Dans la gestion du quotidien, l'auto-formation est favorisée par l'accès à la lecture d'articles, à des vidéos comme cela a été le cas en 2024 ainsi que par la participation des professionnels du SESSAD TDI à la recherche-action du DITEP.

# PERSPECTIVES

## POUR L'ANNEE 2025

---

### POURSUIVRE L'ACTION A 4 NIVEAUX

L'analyse du contexte effectuée dans le cadre du projet en dispositif nous a permis de définir des orientations stratégiques pour les cinq prochaines années. Ces dernières ont été définies et sont présentées au sein des 3 projets en dispositifs des 3 DITEP de l'association. Les fiches actions ainsi formalisées seront la feuille de route des professionnels dans les années à venir. Nous définissons 4 niveaux prioritaires en 2025.

#### NIVEAU 1 : SOUTENIR LA PARTICIPATION DES JEUNES ACCOMPAGNES ET LEURS FAMILLES EN FAVORISANT LEUR IMPLICATION AU SEIN DU DITEP

L'année 2025 marque la mise en œuvre des premières réunions du CVS ainsi que **la participation des jeunes et leur famille au projet de recherche-action.**

C'est là une dynamique qu'il conviendra à tout niveau de soutenir et de favoriser.

De même, dans le cadre de son implication au COPIL de préparation des Journées de l'AIRe 2025 qui se tiendront en Rhône-Alpes sur le thème des familles, la directrice a mobilisé des familles du DITEP pour échanger avec d'autres familles et des professionnels de la région Auvergne Rhône Alpes sur l'accompagnement de leur enfant en DITEP. Ces familles (3) sont accompagnées par l'assistante sociale lors de ces différents temps au rythme d'un mercredi tous les deux mois. Il s'agit avec elles et le groupe constitué, soutenu par l'intervention d'un psycho-sociologue, de dégager un savoir expérientiel qui fera l'objet de l'ouverture de ces journées d'étude.

#### NIVEAU 2 : POURSUIVRE LA RECHERCHE-ACTION PAR L'IMMERSSION DES CHERCHEURS ET CONCOURRIR A UNE PREMIERE ANALYSE DES DONNEES ISSUES DU TERRAIN

Le projet de recherche-action se poursuit et se poursuivra tout au long de l'année 2025.

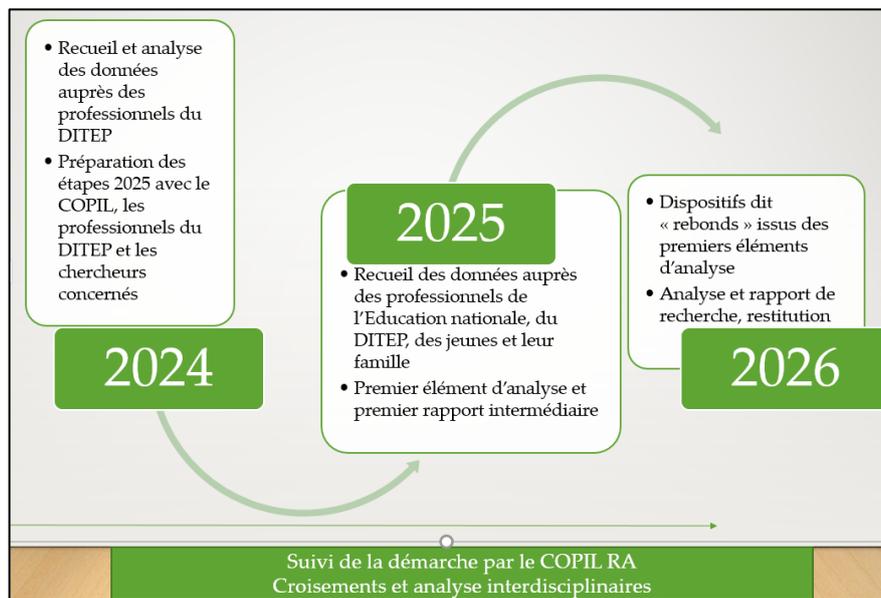
Cette année 2024 a constitué la première étape d'analyse des données des professionnels. Les phases suivantes se définissent étapes par étapes en prenant appui sur le COPIL. Durant le dernier trimestre de l'année 2024, nous avons préparé la seconde phase correspondant à l'immersion sur le terrain de Monsieur KHEROUFI-ANDRIOT, Maître de Conférence en Sciences de l'Education à l'Université Jean Jaurès Toulouse. Celui-ci sera présent, en immersion durant toute une semaine en janvier 2025, auprès d'un binôme pédagogique d'une des UEE du collège pour observer, s'entretenir, recueillir la parole des professionnels du DITEP, de l'Education nationale (équipe de direction du collège, CPE, professeurs et IEN ASH), des jeunes et leurs parents. La méthode utilisée avec Monsieur KHEROUFI-ANDRIOT sera ensuite entre avril et juin appliquée à la pratique ambulatoire.

Un travail d'analyse des éléments recueillis durant ces différentes séquences suivra, en regards croisés avec les autres disciplines des sciences humaines mobilisés dans la recherche-action et les professionnels.

En 2025 aussi, l'intervention de Madame CLAVEL, Maître de Conférence en Psychologie du Développement à l'Université Lyon 2 sera elle aussi définie auprès des jeunes et leur famille tout comme celle de la sociologie.

La dynamique de cette recherche-action contribue à un cadre collaboratif d'intervention innovant, où l'autodétermination des jeunes, des familles et le pouvoir d'agir des professionnels entrent en résonance et se nourrissent mutuellement.

Cette dynamique a toutefois besoin de temps pour se construire, se penser, s'articuler avec le quotidien de chacun. La phase d'analyse et ce d'autant plus qu'elle s'avère croisée entre plusieurs disciplines des sciences humaines est inscrite dans une temporalité en 2025 qu'il n'est pas certain que nous arrivions à tenir en l'état.



### NIVEAU 3 : METTRE EN ŒUVRE L'ÉVALUATION EXTERNE

L'année 2025 marque la mise en œuvre de l'évaluation externe par le cabinet ID-DE Consultants qui se déroulera en juin 2025.

C'est là une étape importante et mobilisatrice de tous les professionnels, prenant appui sur le COPIL mise en œuvre du projet en dispositif/démarche continue de la qualité.

Comme nous l'avons dit après l'auto-évaluation fin 2024, au cours de l'année 2025, nous avons établi une feuille de route visant à :

- Renforcer la connaissance des professionnels sur les droits et libertés des personnes accompagnées ;
- Sensibiliser à la gestion des risques de maltraitance et de violence ;
- Formaliser le circuit du médicament et la procédure des événements indésirables.

Ce travail institutionnel s'accompagnera d'un travail de collecte d'informations et d'éléments de preuves. Il mobilise et mobilisera fortement les cadres de direction et la secrétaire de direction. L'appui du chargé qualité de l'association est essentiel.

### NIVEAU 4 : DYNAMISER L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE D'INTERVENTION DU SITE DE LA DUCHÈRE/LYON 9 DU DITEP

Afin de dynamiser l'offre d'accompagnement du DITEP et plus spécifiquement du territoire de la Duchère/Lyon 9, la convention de partenariat étendu à l'accueil de jour avec le DITEP du Prado est à finaliser. Le travail étant bien engagé, elle devrait être signée début 2025.

A ce sujet, il convient de souligner combien la transformation et le passage du SESSAD de la Duchère en modalité ambulatoire du DITEP Villeurbanne-Duchère est à accompagner. Elle demande aussi d'être expliciter à nos partenaires. L'identité de « SESSAD » reste forte et ce d'autant plus que les combinaisons entre modalités en réponse aux besoins des jeunes s'effectuent à la marge du fait de l'éloignement géographique.

Néanmoins, appréhender la dimension en DITEP repose aussi sur un investissement des professionnels dans tous les espaces de travail en commun. Nous y travaillons pleinement avec l'adjointe de direction en responsabilité de cette modalité, en nous heurtant toutefois à son temps de travail à temps partiel (0,70 ETP). Le déploiement de nouvelles modalités repose en effet sur une présence accrue dans toutes les instances partenariales que la directrice ne peut porter seule.

C'est une difficulté majeure dans le travail que nous menons au coup par coup dans l'évaluation des besoins du territoire.

En 2025, nos objectifs sont les suivants :

- Caractériser les besoins des jeunes de l'ambulatoire dans les PPA en DITEP que la modalité d'accompagnement existe ou non ;
- Répondre à certains des besoins des jeunes en mobilisant les modalités de Villeurbanne pour les moins de 12 ans et celles de nos partenaires pour les plus de 12 ;
- Formaliser par écrit le projet du Pôle d'Accompagnement Maternel en rencontrant préalablement le PCPE Autisme de l'IRSAM, porteur de l'EMAS du 9<sup>ème</sup> ;
- Continuer de collecter les besoins et quantifier les situations d'enfants qui relèveraient d'une intervention précoce, à partir des remontées des établissements scolaires où interviennent l'ambulatoire de la Duchère et le PCPE.
- Poursuivre notre travail de lien avec l'Education nationale et dans ce cadre rencontrer l'IEN ASH ce que nous n'avons pas pu faire en 2024 en raison de son absence, afin d'appréhender les besoins du territoire avec elle.

# CONCLUSION

---

## *L'année 2024 marque un tournant dans l'histoire du DITEP Villeurbanne-Duchère.*

L'octroi d'un FINESS unique d'établissement et la modification de l'arrêté de fonctionnement contribuent à valoriser notre activité en dispositif et à formaliser la transformation de notre offre d'accompagnement telle que définie dans notre projet en dispositif en 2023.

Cela donne au DITEP une identité sur laquelle il nous a fallu et il nous faut encore continuer à communiquer d'un territoire à l'autre.

La constitution d'un CVS transversal et commun de la Duchère à Villeurbanne, du DITEP au SESSAD TDI, devrait nous y aider.

Rendre compte d'une activité où la fluidité des parcours de chaque jeune est l'une de nos préoccupations dans ce rapport est là aussi un enjeu majeur pour objectiver l'offre d'accompagnement en :

- Reflétant ce fonctionnement en Dispositif ;
- Valorisant les accompagnements qui soutiennent les parcours inclusifs ;
- Rendant lisible la fonction appui/ ressource sur les territoires.

C'est ce que nous tentons de faire dans ce rapport. Nous nous heurtons toutefois à une comptabilisation par modalités d'accompagnement qui devient de plus en plus complexe par l'organisation fluide, entre ces dernières, rendue possible par le fonctionnement en dispositif. De même, la fonction appui/ressource n'est pas suffisamment valorisée.

Aussi, nous poursuivrons en 2025, la comptabilisation de l'activité expérimentée par l'AIRe, dont les données 2024 ne figurent pas dans ce rapport d'activité.

L'équité entre les deux territoires du DITEP reste au cœur des enjeux de celui-ci afin de sécuriser les parcours inclusifs des jeunes accompagnés sur le territoire de la Duchère/Lyon 9 tout en répondant aux besoins de ce territoire. Le recours aux modalités d'accueil de jour et de nuit du site Villeurbanne est actuellement l'une des réponses, avec toutes les limites que nous avons décrites dans ce rapport.

Les besoins de nos deux territoires d'intervention témoignent d'une hétérogénéité des situations et des contextes d'intervention.

Mieux circonscrire nos deux territoires reste aussi une préoccupation.

Nous y travaillons et y travaillerons encore en 2025, en prenant appui sur tous les espaces d'échanges et d'élaboration au sein du DITEP, de notre association et dans notre environnement, avec nos partenaires.

Enfin, nous constatons toujours combien chaque professionnel est resté mobilisé et investi dans le bon fonctionnement du DITEP et l'accompagnement des jeunes et de leurs familles tout au long de cette nouvelle année. Il convient de les saluer et de saluer le travail des cadres de direction et fonctionnels avec eux, dont la stabilité au sein de notre DITEP a favorisé l'accompagnement de ces différents mouvements.

# LISTE DES REDACTEURS

---

Les rédacteurs de ce rapport d'activité récoltent, compilent et mettent en forme l'activité et les écrits spécifiques des professionnels, tous sollicités à transmettre des éléments de leur activité de l'année écoulée.

## NOMS DES PROFESSIONNELS REDACTEURS

Carole COLLIER-BORDET, directrice

Raphael DAVID, adjoint de direction

Véronique PELAGE, adjointe de direction

Christophe REVERCHON, adjoint de direction

Audrey TWORZYDLO, secrétaire de direction

Kristel VIGUIER, coordinatrice pédagogique

Jean-Jacques ROSSELLO, médecin psychiatre

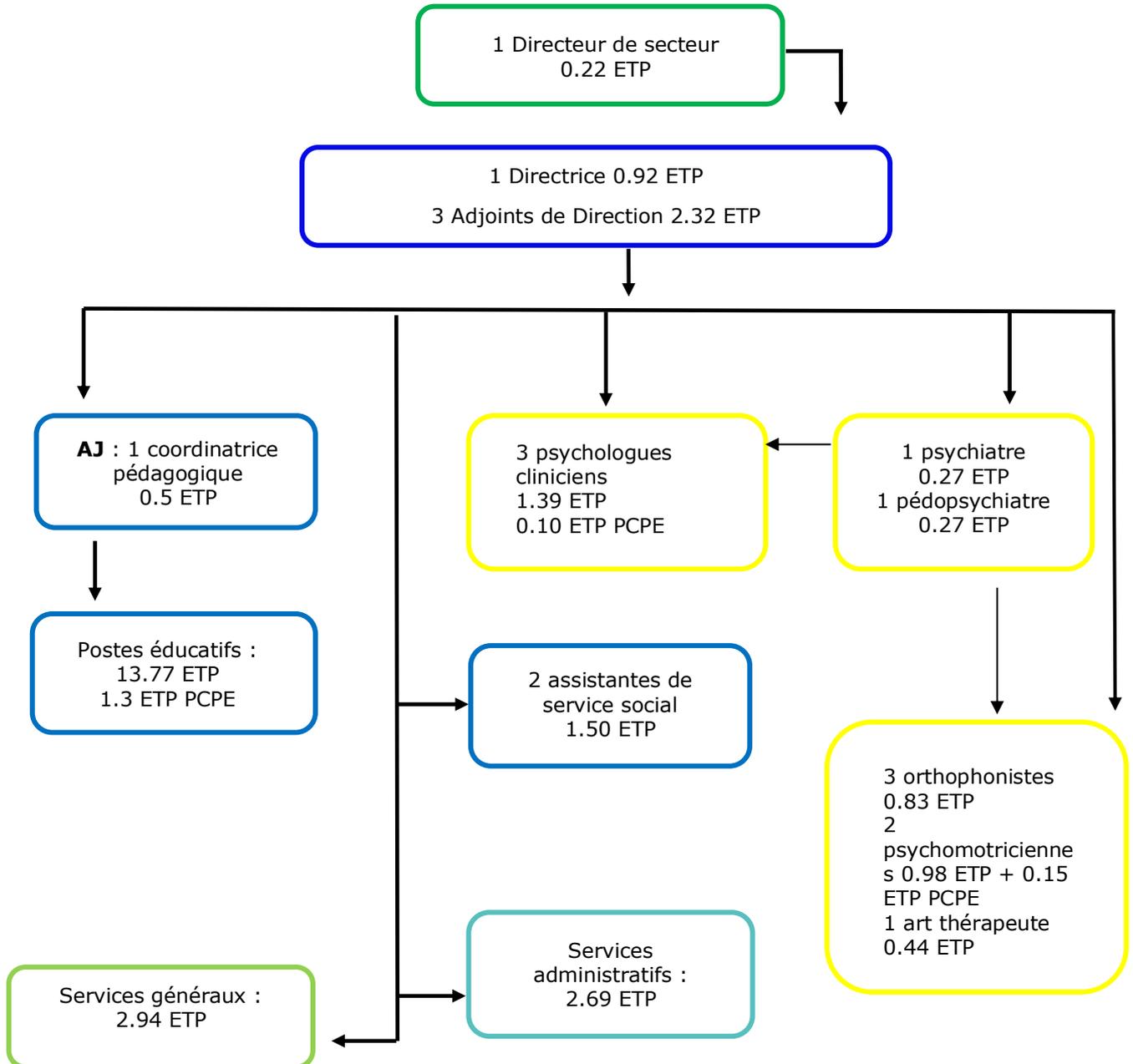
Anne-Sylvie THIRARD, secrétaire d'accueil

A ceux-ci s'ajoutent tous les professionnels du DITEP soucieux chaque année de transmettre leurs données et les faits marquants dans leur activité. Un grand merci à eux !

Il convient de souligner aussi le travail des secrétaires d'accueil, Séverine ALMEIDA et Anne-Sylvie THIRARD, qui contribuent de leur place à « capitaliser » durant l'année les données contribuant à ce rapport d'activité.

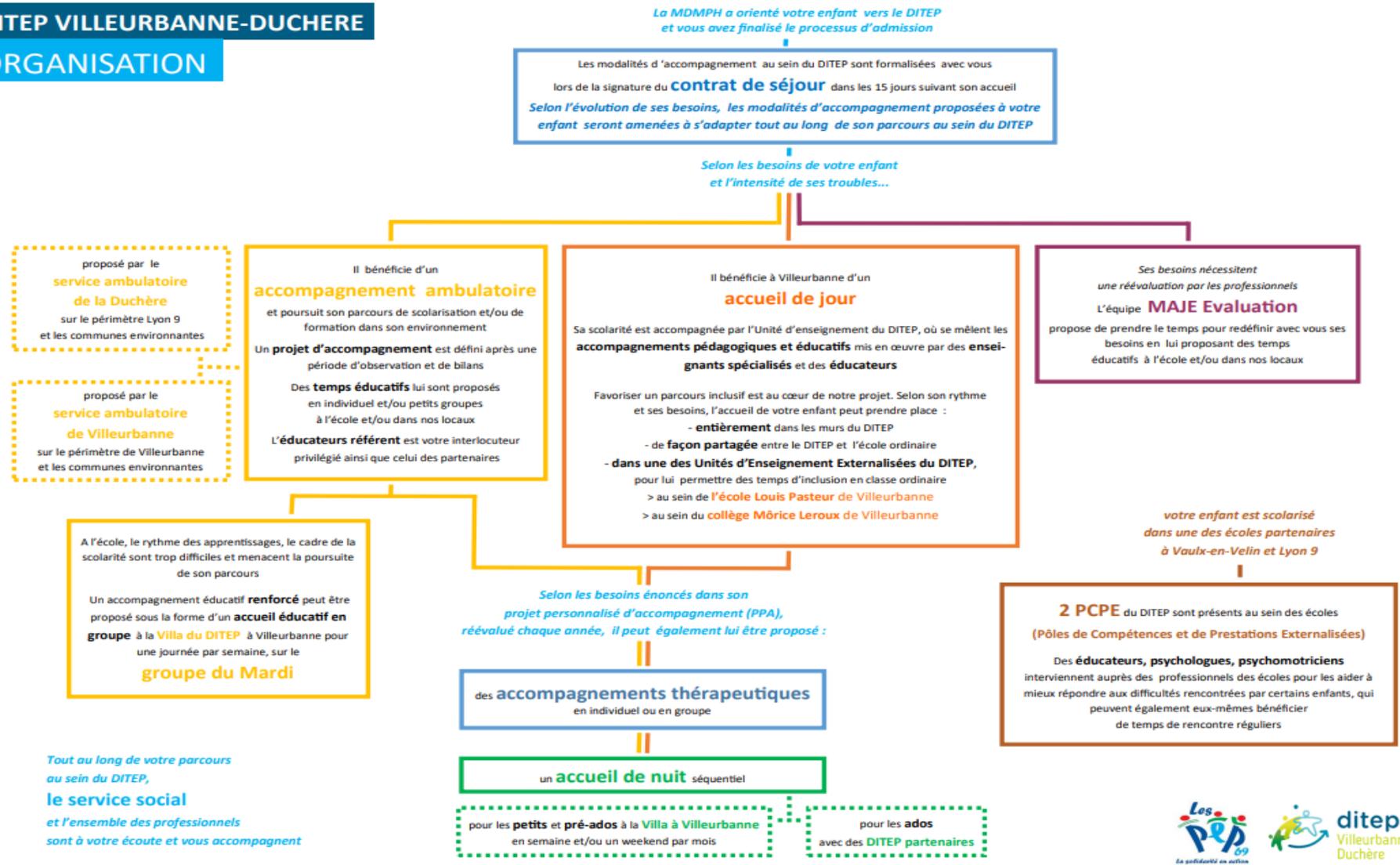
# ANNEXES

## ORGANIGRAMME DU DITEP VILLEURBANNE-DUCHERE/SESSAD



# DITEP VILLEURBANNE-DUCHERE

## ORGANISATION



Ils se déclinent ainsi :

